

# OCI

Édité par l'Organisation de la Coopération Islamique

Numéro 49

Le Secrétaire général confirme la position  
de principe de l'OCI sur Al-Aqsa

Al-Qods Al-Charif est une  
ligne rouge pour la Ommah  
Il ne saurait y avoir de  
sécurité ni de stabilité  
sans la libération de la  
ville sainte



# A propos

L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) est la deuxième plus grande organisation intergouvernementale après les Nations unies avec 57 Etats membres éparpillés dans 4 continents. L'Organisation est le porte-voix du monde musulman dont elle assure la sauvegarde et la protection des intérêts dans l'esprit de promouvoir la paix internationale et l'harmonie entre les différents peuples du monde. L'Organisation a été créée sur décision du Sommet historique qui a eu lieu à Rabat, Royaume du Maroc, le 12 rajab 1389 H (25 septembre 1969), à la suite de l'incendie criminel de la Mosquée d'Al-Aqsa d'Al-Qods occupé.

En 1970, la première réunion de l'histoire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMAE) a été tenue à Djeddah et a décidé de mettre sur pied un secrétariat permanent basé à cette ville et dirigé par le Secrétaire général de l'Organisation. M. Hissein Brahim Taha est le Douzième Secrétaire général à être investi de cette fonction qu'il assume depuis novembre 2021.

La présente Charte de l'Organisation a été adoptée par la 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres des Affaires étrangères tenue en 1972. La Charte a fixé les objectifs et principes de l'Organisation et les moyens fondamentaux de renforcer la solidarité et la coopération entre les Etats membres. Au cours des quatre dernières décennies, le nombre des Etats membres est passé de 30 Etats membres fondateurs à 57 Etats. La Charte a été mise à jour lors du 11<sup>ème</sup> Sommet Islamique tenu à Dakar au Sénégal en 2008 pour s'adapter à l'évolution du monde islamique et répondre adéquatement aux exigences du 21<sup>ème</sup> siècle.

L'Organisation a l'insigne honneur de galvaniser la Oummah dans une parfaite unité et de représenter dignement le monde musulman en épousant les causes qui tiennent à cœur à plus de 1,5 milliard des musulmans à travers le monde. L'Organisation entretient des relations de concertation et de coopération avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, pour protéger les intérêts vitaux des musulmans et œuvrer pour le règlement des conflits dans lesquels des Etats membres se trouvent impliqués. En sauvegardant les valeurs cardinales de l'Islam et des musulmans, l'Organisation a beaucoup fait pour dissiper les préjugés et a fortement prôné l'élimination de la discrimination à l'encontre des musulmans, dans toutes ses formes et manifestations.

Les Etats membres de l'OCI se trouvent confrontés à plusieurs défis du 21<sup>ème</sup> siècle et afin d'y faire face, la 3<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Sommet Islamique, tenue à Makkah en décembre 2005, a conçu un projet appelé Programme d'action décennal, qui prévoit une action commune des Etats membres. Le Programme d'Action Décennal de l'OCI (PAD) a été mis en œuvre avec succès et a été entièrement bouclé avec la fin de l'année 2015.

L'Organisation a élaboré un programme successeur pour la prochaine décennie (2016-2025). Le nouveau Programme d'action OCI-2025 s'appuie sur les dispositions de la Charte de l'OCI et se décline en 18 domaines prioritaires et 107 objectifs. Les domaines prioritaires incluent les problématiques de la paix et de la sécurité, la Palestine et Al-Qods, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le terrorisme, l'investissement et les finances, la sécurité alimentaire, la science et la technologie, les changements climatiques et le développement durable, la modération, la culture et l'harmonie interconfessionnelle, l'autonomisation des femmes, l'action humanitaire islamique commune, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, pour n'en citer que ceux-là.

Le Sommet Islamique, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et le Secrétariat Général constituent les principaux organes de l'OCI. L'Organisation compte également trois comités thématiques permanents qui sont le comité de la science et de la technologie, le comité de l'économie et du commerce, le comité de la communication et de la culture ainsi que le Comité Al-Qods. En outre, l'Organisation possède des institutions spécialisées opérant sous sa bannière, telles que la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO). Ces comités thématiques, organes subsidiaires et institutions affiliées de l'Organisation jouent un vital et complémentaire en travaillant dans divers domaines.

Pour lire plus, visitez le site  
[www.oic-oci.org](http://www.oic-oci.org)



نظام التعاون الإسلامي  
OIC - OCI

## Un semestre d'action

La parution de ce 49<sup>ème</sup> numéro du Journal de l'OCI marque le premier semestre de ma prise de fonctions en qualité de Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique. Au cours de ces six derniers mois, l'Organisation a connu une activité remarquable. La tenue, les 22 et 23 mars, de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères à Islamabad, dans la capitale de la République islamique du Pakistan, constitue l'un des événements les plus saillants de cette période ; cette session étant la deuxième qui se tient en présentiel après celle de Niamey, en République du Niger, dont les travaux se sont déroulés pendant la pandémie du siècle, à savoir la Covid-19, durant laquelle de nombreuses conférences et réunions ont eu lieu virtuellement, en raison des restrictions imposées à titre de préventif.

La 48<sup>ème</sup> session, placée sur le thème : "Partenariats pour l'Unité, la Justice et le Développement" a suscité une véritable mobilisation de l'action collective islamique, en réactivant énergiquement les performances de l'Organisation dans les différents domaines, qu'ils soient politique, économique, culturel, humanitaire, scientifique ou autre, dans ce que nous pouvons considérer comme pratique, à savoir le retour des activités de l'Organisation à leur dynamique habituelle après la période des mesures de préventives dictées par les répercussions de la propagation du nouveau coronavirus qui a réduit la capacité du monde à communiquer.

A cet égard, je ne puis que remercier la République islamique du Pakistan pour son soutien à la tenue de ce grand événement, ainsi que tous les Etats membres de l'OCI pour leur appui indéfectible à notre Organisation et pour l'assistance matérielle et morale qu'ils apportent à son action.

Cette session représente, dans l'évolution de l'Organisation, le coup d'envoi effectif des activités de la nouvelle administration au sein du Secrétariat général de l'OCI, puisqu'elle lui établit une feuille de route pour les mois à venir jusqu'à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, prévue à Nouakchott, capitale de la République islamique de Mauritanie.

Nous avons commencé dans l'Organisation par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, amorcées par le lancement effectif, en décembre dernier, de la Mission régionale du Niger pour le bassin du Sahel et du lac Tchad, initiant ainsi l'expansion de l'action de l'OCI dans une partie qui nous est chère de la région africaine, d'autant que cette partie a cruellement besoin d'une intervention humanitaire optimale qui, nous l'espérons, contribuera à contenir les crises humanitaires dans la région. Ma tournée africaine, qui comprenait le Tchad, le Niger, le Cameroun et le Sénégal, début mars dernier, s'inscrit dans le droit-fil de mon attachement à veiller à ce que l'action à accomplir dans ce contexte soit intégrée. Ce fut une visite fructueuse au cours de laquelle j'ai pris connaissance de la vision des dirigeants de ces pays et de leur engagement en faveur de l'action islamique commune et de sa promotion dans cette importante partie du monde islamique.

La troisième mesure consistait en la nomination de S.E. M Nassirou Baku Arifari, qui occupait le poste de Ministre des Affaires étrangères de la République du Bénin, comme mon Envoyé spécial pour l'Afrique.

S'agissant de la région asiatique du monde islamique, l'Organisation a pris des mesures fermes pour contenir la crise humanitaire en République islamique d'Afghanistan grâce aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans ce pays, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint pour les Affaires humanitaires, culturelles et sociales.

La signature de la Charte juridique du Fonds d'affectation spéciale humanitaire pour l'Afghanistan, qui a lieu au siège du Ministère des Affaires étrangères du Pakistan à Islamabad, marque un tournant décisif dans l'impulsion donnée à l'action de l'Envoyé spécial et du Bureau de l'OCI à Kaboul, en application des Résolutions de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de décembre dernier, qui s'est tenue à l'aimable invitation du Royaume d'Arabie saoudite et a été accueillie par Islamabad pour contenir les répercussions de la situation humanitaire en Afghanistan.

Le Secrétariat général a mené de nombreuses activités et déployé des efforts considérables, dont les plus importants étaient probablement l'intervention visant les sociétés musulmanes au Myanmar, et l'adoption par les Nations unies de la date du 15 mars de chaque année comme Journée internationale de lutte contre l'islamophobie. Cet effort est digne d'éloges et d'appréciation pour tous les pays et autorités qui ont permis à cette résolution de voir le jour.

Et pour conclure, je voudrais réaffirmer la détermination inébranlable de l'Organisation de soutenir la cause de la Palestine, d'Al-Qods Al-Charif et de la sainte Mosquée Al-Aqsa, la première des deux Qibla et le troisième sanctuaire le plus sacré de l'Islam ; cette question étant en tête des priorités inscrites à son ordre du jour.



**Hissein Brahim Taha**

Secrétaire général  
de l'Organisation  
de la Coopération Islamique

*Ma tournée africaine, qui comprenait le Tchad, le Niger, le Cameroun et le Sénégal, début mars dernier, s'inscrit dans le cadre de mon souci de veiller à ce que l'action à accomplir dans ce contexte soit intégrée. Ce fut une visite fructueuse au cours de laquelle j'ai pris connaissance de la vision des dirigeants de ces pays et de leur attachement à l'action islamique commune.*

# Journal de l'OCI

Publié par  
L'Organisation de la Coopération Islamique

Directeur du Département de  
l'Information  
Rédacteur en chef  
**Wajdi Sindi**

Editeur  
**Bashir Sa'ad Abdullahi**

Mise en page et conception  
**Mohammed Abdelqader Qalaba**

Conseil consultatif  
**Amb. Tareg Bakheet**  
**Hasan Basri Arsalan**

Revision  
**Teysir Arslan**

Adresse :  
Madinah Road, P.O. Box 178,  
Jeddah-21411, Arabie Saoudite  
Tél : 012 6515222 Fax : 012 6512288  
Telx. : 601366 Islamic SJ.  
Site Internet : [www.oic-oci.org](http://www.oic-oci.org)

Pour les commentaires,  
les demandes de renseignements

**E-mail : [journal@oic-oci.org](mailto:journal@oic-oci.org)**  
**Observateur permanent de l'OCI**  
**auprès de l'ONU - Bureau de New York**  
320 East - 51st Street  
New York 10022  
New York, États-Unis  
[www.oicun.org](http://www.oicun.org)  
[oic@un.int](mailto:oic@un.int)  
**OIC Permanent Observer**  
**to the UN Geneva Office**  
ICC-20, Route Pre-Bois - Case Postal 1818  
CH 1215, Geneve, Suisse  
[www.oic-un.org](http://www.oic-un.org)  
[oic@oic-un.org](mailto:oic@oic-un.org)

Les opinions exprimées par les rédacteurs/auteurs des articles publiés dans le Journal de l'OCI ne représentent pas nécessairement les visions de l'OCI, mais sont les vues personnelles des auteurs eux-mêmes. Cependant, l'OCI se réserve le droit/discrétion d'amender, réviser, éditer, supprimer ou d'examiner toute partie ou portion du texte partout où cela est jugé nécessaire.

## Liens connexes de l'OCI

### Organes subsidiaires

- Académie internationale du Fiqh islamique - Djeddah, [www.fiqhacademy.org](http://www.fiqhacademy.org)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), Casablanca, [www.icdt-oic.org](http://www.icdt-oic.org)
- Université islamique de Technologie (UIT), Dacca, [www.iutoic-dhaka.edu](http://www.iutoic-dhaka.edu)
- Centre de Recherches statistiques, économiques et sociales, et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) - Ankara, [www.sesric.org](http://www.sesric.org)
- Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA) - Istanbul, [www.ircica.org](http://www.ircica.org)
- Fonds de solidarité islamique - Djeddah, [www.isf-fsi.org](http://www.isf-fsi.org)
- Université islamique du Niger - Niamey
- Université islamique d'Ouganda - Kampala

### Institutions et organes spécialisés

- Groupe de la Banque islamique de développement (BID), Djeddah, [www.isdb.org](http://www.isdb.org)
- Organisation du monde islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ICESCO) - Rabat [www.isesco.org.ma](http://www.isesco.org.ma)
- Union des agences de presse des Etats membres de l'OCI (UNA), Djeddah, [www.islamicnews.org.sa](http://www.islamicnews.org.sa)
- Union des radiodiffusions des Etats islamiques (IBU), Djeddah, [www.ibu.org](http://www.ibu.org)
- Comité islamique du Croissant international (CICI), Benghazi, [www.icic-oic.org](http://www.icic-oic.org)
- Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), Nour Sultan
- Organisation pour le développement de la femme dans les pays islamiques, Le Caire
- Centre de travail de l'OCI, Bakou
- Centre de l'OCI pour la coopération et la coordination policières, Istanbul
- Organisation des sciences, de la technologie et de l'innovation (Secrétariat du COMSTECH), Islamabad

### Institutions affiliées

- Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture, à Karachi, [www.icci-oic.org](http://www.icci-oic.org)
- Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) - Istanbul
- Université islamique internationale de Malaisie (UIIM) - Kuala Lumpur
- Fédération sportive des jeux de la solidarité islamique - Riyadh
- Forum de la jeunesse de la Coopération islamique (FJCI) - Istanbul
- Conseil général pour les banques et les institutions financières islamiques - Amman
- Académie islamique mondiale des Sciences (IAS) - Amman - [www.ias-worldwide.org](http://www.ias-worldwide.org)
- Organisation des capitales et villes islamiques, Makkah al-Moukarramah
- Forum mondial de médiation - Amman
- Union internationale des scouts musulmans (IUMS) - Jeddah
- Groupe de réaction aux urgences informatiques à l'OCI, Cyberjaya - Malaisie
- Association des autorités fiscales des pays islamique (ATAIC) - Khartoum
- Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques internationales - Le Caire - [www.wfais.org](http://www.wfais.org)
- Fédération des Entrepreneurs des pays islamiques (FOCIC) - Casablanca
- Fédération des consultants des pays islamiques (FCIC) - Istanbul
- Union immobilière dans les Etats islamiques - Djibouti
- Association islamique des armateurs, Jeddah - [www.oisaonline.com](http://www.oisaonline.com)
- Forum des journalistes de l'OCI - Turquie
- Forum des autorités chargées de la régulation de la radiodiffusion dans les Etats membres (IBRAF) - Turquie



## La Ministérielle d'Islamabad

- 4. Les Ministres des Affaires étrangères de l'OCI réaffirment la centralité de la question palestinienne.
- 6. La ministérielle d'Islamabad se penche sur le conflit entre la Russie et l'Ukraine.
- 7. La première réunion ministérielle des forces de l'ordre spécialisées dans la lutte contre la corruption.

## Sous le microscope

- 18. Décision de l'ONU proclamant le 15 mars comme Journée internationale de lutte contre l'islamophobie

## Dossier de la Palestine

- 20. Hissein Taha effectue des contacts pour confirmer la position de principe de l'OCI sur Al-Aqsa.
- 22. Les Représentants permanents refusent la sélectivité dans l'application du droit international.

## Réunions de l'OCI

- 30. La Résolution 16/18 et son Plan d'action sont à la base des efforts internationaux de lutte contre la haine.
- 31. L'OCI souligne l'importance des denrées agricoles dans la réduction de la pauvreté.

## Couverture spéciale

- 32. Préle africain du Secrétaire général comprenant le Tchad, le Niger, le Cameroun et le Sénégal
- 34. L'Envoyé spécial du Secrétaire général se rend dans plusieurs pays africains.

## Capitales

- 37. Le Caire, capitale de la culture islamique pour 2022.

## Monde islamique

- 38. L'OCI salue la formation d'un Conseil de la Présidence au Yémen.
- 39. Le Secrétaire général réaffirme son soutien aux Emirats face à l'agression houthis.

## Affaires humanitaires

- 40. Le Secrétariat général et l'Autorité turque de gestion des catastrophes signent un accord-cadre de coopération.
- 41. L'Envoyé du Secrétaire général pour l'Afghanistan rencontre la Ministre indonésienne des A.E..

## Observation des élections

- 44. Coopération entre l'OCI et l'ONU en matière d'observation des élections.

## Questions sociales

- 46. La réunion de l'organisation sur la Convention relative à l'enfant observe une minute de silence à la mémoire de «Rayan».
- 49. Colloques sur l'autonomisation des femmes, en coopération avec les Etats membres.

## Organes

- 52. Protocole d'accord au Secrétariat général entre la Gambie, l'UNA et l'IBU
- 53. Visite humanitaire de l'OISA à Kaboul.

## Événement

- 61. Le Secrétaire général félicite le monde islamique à l'occasion de l'avènement de Eid Al-Fitr.



Nusantara : Nouvelle capitale d'Indonésie

17



Sharjah développe la créativité des enfants à travers le «plus grand festival»

45



Symposium de soutien au développement durable en Afrique

50



La célébration de la Journée de la culture et des arts en Ouzbékistan

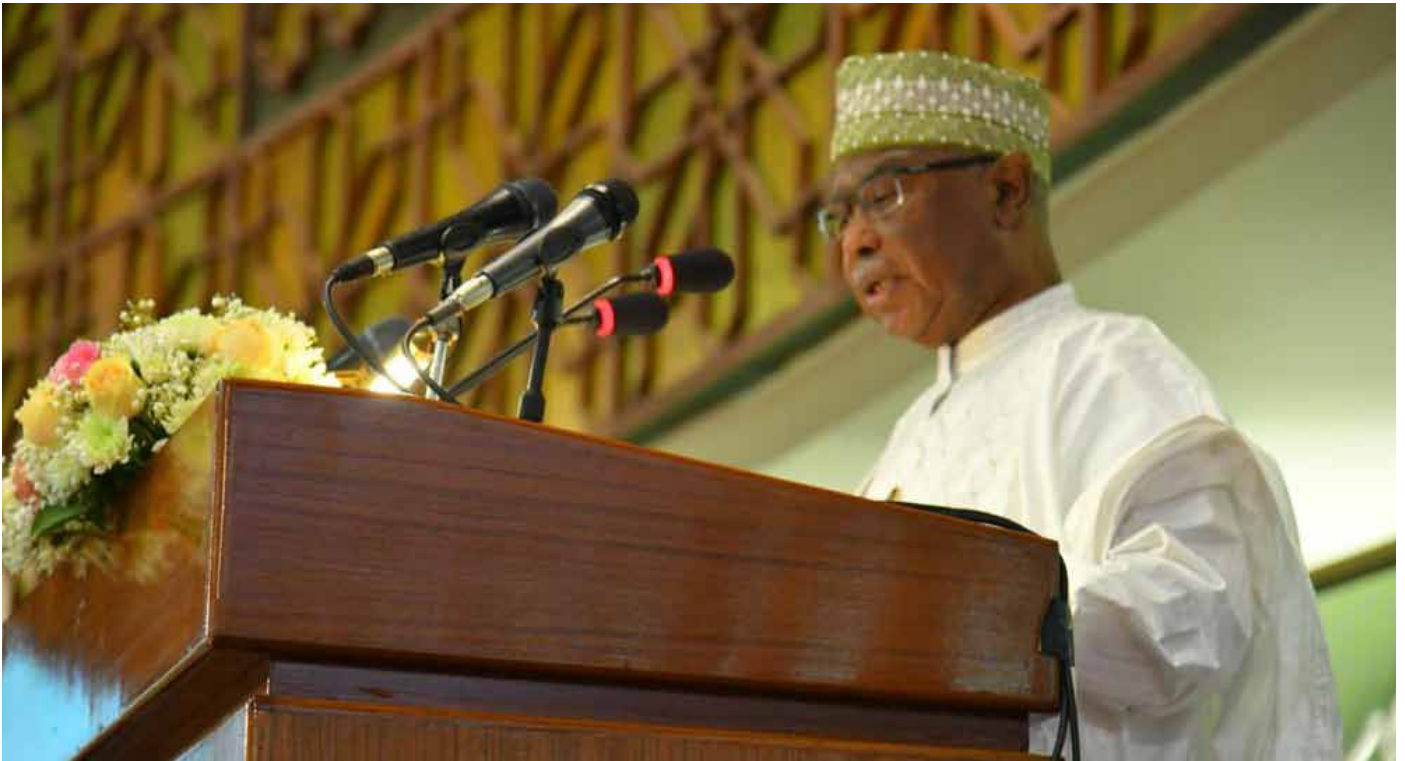
54



Les pèlerins russes vers la Mecque

63





## Les Ministres des Affaires étrangères de l'OCI réaffirment la centralité de la question palestinienne

La 48<sup>ème</sup> Session du CMAE de l'OCI, a mis l'accent à nouveau sur le caractère central de la question de Palestine et d'Al-Qods Al-Charif pour la Oummah islamique, et réaffirmé le soutien constant et de principe, à tous les niveaux au peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits nationaux légitimes et inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance de l'Etat de Palestine, à l'intérieur des frontières de 1967, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale; la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a également insisté sur la nécessité de protéger le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers, conformément à la Résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies et de lutter sans équivoque contre tout déni de ces droits.

La République islamique du Pakistan avait accueilli la 48<sup>ème</sup> Session du CMAE de l'OCI, dans sa capitale Islamabad, les 22 et 23 mars 2022, sur le thème :«Partenariats pour l'Unité, la Justice et le Développe-

ment», dont la séance d'ouverture s'est déroulée en présence du Secrétaire général de l'OCI, Son Excellence M. Houssein Brahim Taha. Le Ministre des Affaires étrangères de la République du Niger, Son Excellence M. Hassoumi Massaoudou, Président de la précédente session du CMAE, a remis la Présidence au Ministre des Affaires étrangères du Pakistan, qui s'est adressé à la réunion en mettant l'accent sur l'importance que revêt la proclamation du 15 mars de chaque année comme Journée internationale de lutte contre l'islamophobie. Pour sa part, le Secrétaire général, Son Excellence M. Houssein Brahim Taha, a exprimé ses remerciements et sa gratitude au gouvernement et au peuple de la République islamique du Pakistan pour la coordination et la coopération dans la préparation de la Session, se disant heureux que la session coïncide avec les célébrations pakistanaïses du 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance du Pakistan, lui adressant à cette occasion toutes ses chaleureuses félicitations. Il a également remercié la République du Niger pour tous les efforts déployés

pendant sa Présidence de la précédente session ministérielle, avant d'exprimer sa gratitude au Royaume d'Arabie saoudite, pays du siège et Président de la 14<sup>ème</sup> Session du Sommet islamique, pour son soutien indéfectible aux activités de l'OCI.

Son Excellence M. Houssein Brahim Taha a déclaré que la persistance des crimes et agressions israéliens contre le peuple palestinien, sa terre et les lieux saints, commandent de renforcer l'esprit de solidarité et d'action islamique commune.

S'adressant à la 48<sup>ème</sup> Session du CMAE, Son Altesse le Prince Faïçal Bin Farhan Bin Abdullah, Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, a appelé la Communauté internationale à exercer des pressions sur les Houthis afin qu'ils cessent de compromettre la sécurité maritime, soulignant que l'escalade des Houthis menace la paix et la stabilité dans la région.

S.E. M. Mukhtar Tileuberdi, Vice-premier Ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan a prononcé une allocution au nom du Groupe asiatique ; le Ministre des Affaires



étrangères de la Tunisie, S.E. M. Othman Jerandi, est intervenu au nom du Groupe arabe. Quant à S.E. l'Ambassadeur Zubairu Dada, Ministre d'Etat aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, il a pris la parole au nom du Groupe africain, avant d'être relayé par M. Wang Yi, Conseiller d'Etat et Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, qui s'est adressé au CMAE en qualité d'hôte spécial. Les participants ont également entendu un message vidéo de S.E. M. Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations unies.

La Session d'Islamabad a réaffirmé l'attachement aux principes islamiques éternel, y compris les principes de paix, de tolérance, d'unité, d'harmonie et de justice. Concernant Al-Qods Al-Charif, la Session a réaffirmé que la ville sainte fait partie intégrante du territoire palestinien occupé de l'Etat de Palestine, appelant la Communauté internationale à contraindre Israël, la puissance occupante, à renoncer à ses pratiques coloniales, à se conformer à toutes les Résolutions sur la ville d'Al-Qods Al-Charif, et à s'abstenir de toutes mesures, pratiques et décisions visant à modifier le caractère et le statut juridique de la ville sainte, y compris par l'extension des colonies de peuplement juives et l'expulsion forcée des habitants arabes palestiniens, ainsi que de toute profa-

nation des sanctuaires islamiques, y compris l'agression contre Al-Qods Al-Charif.

La Session a réitéré la solidarité inébranlable avec le peuple du Jammu-et-Cachemire, tout en exprimant le soutien entier à son droit inaliénable à l'autodétermination, conformément aux Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'OCI afin de permettre au peuple cachemiri de réaliser ses aspirations. Elle a également condamné les graves violations commises à l'encontre des droits humains dans le Jammu-et-Cachemire indien illégalement occupé.

La Session a également réaffirmé sa solidarité avec le Mali, l'Afghanistan, la Somalie, le Soudan, la Côte d'Ivoire, l'Union des Comores, Djibouti, la Bosnie-Herzégovine, le peuple du Jammu-et-Cachemire et les Chypriotes turcs et leurs aspirations à vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité.

La Session s'est, en outre, félicité de la cessation du conflit armé entre la République d'Azerbaïdjan et la République d'Arménie réaffirmant, à cet égard, la pleine solidarité avec le gouvernement et le peuple azerbaïdjanais dans leurs efforts pour réhabiliter et reconstruire les territoires libérés qui ont été gravement affectés par l'agression arménienne afin de permettre, ce faisant, le retour rapide, sûr et digne des personnes déplacées

Par ailleurs, la Session a condamné les attaques terroristes et les agressions contre le Royaume d'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis, et s'est félicitée de l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de sa Résolution 2624. Dans cet même ordre d'idées, elle a exprimé la solidarité avec le peuple yéménite et appelé à la cessation immédiate des attaques contre les civils, des violences sexuelles, de l'enrollement et de l'exploitation des enfants et de l'utilisation des mines terrestres, ainsi qu'à la suppression des obstacles qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire.

La Session a insisté sur la nécessité d'assurer rapidement la stabilisation de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord par la résolution pacifique des crises, conformément aux principes de l'Organisation de la Coopération Islamique, de la Charte des Nations unies et des normes internationales universellement reconnues. Elle a également réaffirmé le ferme soutien de l'OCI aux pays de la région du Sahel qui ont été submergés par la crise climatique, les mauvaises récoltes, le terrorisme, les déplacements internes et l'incertitude politique. A cet égard, elle a appelé les Etats membres de l'OCI à entreprendre des actions efficaces pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel.

## Le CMAE d'Islamabad s'occupe des questions du monde islamique



La 48<sup>ème</sup> Session du CMAE, tenue à Islamabad, a exprimé sa profonde inquiétude face à la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire résultant du conflit en Ukraine. La Session a réaffirmé son soutien sans équivoque à l'application universelle et cohérente des principes de la Charte des Nations Unies, y compris le non-recours à la force, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le règlement pacifique des différends, et ce, afin de préserver et de renforcer la paix et la sécurité internationales, et de garantir de façon égale la sécurité pour tous les Etats, tout en insistant sur le respect du droit humanitaire international.

La Session a indiqué que les Etats membres se sont penchés, lors de la 48<sup>ème</sup> session du CMAE sur le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine, et appelé à une cessation immédiate des hostilités pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines, tout en veillant à ce que la crise humanitaire ne s'aggrave pas davantage en Ukraine.

Par ailleurs, la Session a réaffirmé le soutien permanent des Etats membres pour préserver l'unité, l'intégrité territoriale, la souver-

aineté et la reconnaissance internationale de la Bosnie-Herzégovine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, en tant qu'Etat pleinement fonctionnel et autonome capable d'exercer ses pouvoirs et de remplir ses obligations internationales, ainsi que sa structure multiethnique, multiculturelle et pluri-religieuse.

La Session a, en outre, souligné le ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan, réaffirmant, à cette occasion, la solidarité indéfectible avec le peuple afghan, tout en se disant confiante que le peuple afghan résilient continuera à conduire son pays sur la voie du progrès et de la prospérité.

Par ailleurs, la Ministérielle d'Islamabad a fermement condamné les atrocités perpétrées contre la communauté musulmane Rohingya au Myanmar, demandant qu'une action urgente soit prise pour défendre leurs droits fondamentaux et mettre fin à leur ciblage et leur stigmatisation. Elle a demandé également au gouvernement du Myanmar d'autoriser et de faciliter le retour, dans la sûreté, la sécurité et la dignité, de tous les Rohingyas déplacés tant à l'intérieur qu'à

l'extérieur du pays.

La Session a également exprimé sa profonde préoccupation devant la tendance croissante à l'islamophobie et à la haine antimusulmane, tout en condamnant fermement toutes les tentatives visant à diffamer la personne sacrée du Prophète de l'Islam (PSL) et des symboles islamiques, à attiser les sentiments des Musulmans partout dans le monde et à fomenter des divisions et des tensions entre les cultures. Elle a appelé, dans ce contexte, la Communauté internationale à prévenir l'incitation à la haine et à la discrimination contre les Musulmans et à prendre des mesures efficaces pour lutter contre le dénigrement des religions, les stéréotypes négatifs et la stigmatisation des personnes sur la base de la religion, des convictions ou de l'ethnie.

La Session a, par ailleurs, dénoncé la politique systématique et généralisée de discrimination et d'intolérance contre les Musulmans en Inde, se félicitant de l'adoption de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies proclamant le 15 mars de chaque année comme Journée internationale de lutte contre l'islamophobie.

## La première réunion ministérielle des forces contre la corruption



La Session d'Islamabad a demandé au Secrétaire général de l'OCI, en consultation avec le Groupe de contact de l'OCI sur la paix et le dialogue et le Président du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, d'initier, en priorité, des dialogues inter-civilisationnels réguliers en marge de la réunion annuelle de coordination et des sessions de l'Assemblée générale des Nations unies.

Aussi, a-t-elle invité le Secrétaire général de l'OCI et le Président du Conseil des Ministres des Affaires étrangères à impliquer les responsables des plateformes de médias sociaux, tels que Facebook, Twitter et Instagram, afin qu'ils prennent les mesures institutionnelles et techniques permettant de filtrer et de supprimer tout contenu incitant à la violence et à la haine contre les personnes et les communautés en raison de leur religion, croyance ou origine ethnique. En outre, elle a appelé les Etats membres et le Secrétaire général de l'OCI à renforcer l'Observatoire de l'islamophobie, en lui affectant les ressources humaines et financières nécessaires à son bon fonctionnement.

La Session a exprimé son rejet du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations ainsi que les tentatives d'attribuer le terrorisme

à un pays, à une religion, à une nationalité, à une race ou à une civilisation. Elle a traduit la détermination des Etats membres à travailler ensemble pour prévenir et réprimer les actes terroristes grâce à la promotion de la solidarité et de la coopération internationales, réaffirmant à cet égard la position de principe de l'OCI contre toute tentative d'assimiler au terrorisme la lutte juste et légitime des peuples pour l'autodétermination et la libération de l'occupation étrangère.

La réunion a exprimé sa profonde préoccupation face aux conséquences de la pandémie de la COVID-19 et des souffrances humaines qu'elle a suscitées à travers le monde. Les Etats membres se sont engagés à prendre des mesures multilatérales urgentes et efficaces pour fournir la marge budgétaire nécessaire aux pays en développement afin de parer à leurs problèmes urgents en matière de liquidité et de fiscalité, et d'éliminer les obstacles systémiques à la réalisation du programme d'action d'Addis-Abeba et du programme 2030 pour le développement durable.

La Conférence a salué l'initiative du Royaume d'Arabie saoudite de tenir la première réunion ministérielle des forces de l'ordre

spécialisées dans la lutte contre la corruption dans les Etats membres, en 2022, sous l'égide de l'OCI. Elle s'est également félicitée du rapport final du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales et ses recommandations.

La Session a, en outre, souligné le rôle moteur du Comité permanent de coopération scientifique et technologique (COMSTECH) pour soutenir les efforts des Etats membres dans le développement de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que la promotion de la recherche et des programmes conjoints. A cet égard, elle a appelé les Etats membres à mettre en œuvre de manière proactive les Résolutions du Deuxième Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, accueilli par l'Etat des Emirats arabes unis.

La Session a également souligné la nécessité d'intensifier la coopération économique intra-OCI à travers le Comité permanent de l'OCI pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) et le Groupe de la Banque islamique de développement.

## Entretiens à l'occasion de la Ministérielle d'Islamabad



### **Le Secrétaire général rencontre le Ministre tunisien des Affaires étrangères**

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu dans son bureau, au siège de la 48<sup>ème</sup> session du CMAE, tenue à Islamabad, le Ministre des Affaires étrangères de la République Tunisienne, S.E. M. Othman Jerandi.



### **Le Secrétaire général rencontre le Secrétaire d'Etat tchadien aux Affaires étrangères**

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a accueilli à Islamabad M. Omar ben Daoud, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à l'Intégration africaine et des Tchadiens de l'extérieur, en marge de la 48<sup>ème</sup> session du CMAE de l'OCI.



### **Le Secrétaire général rencontre le Ministre des Affaires étrangères du Nigéria**

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a accueilli le Ministre d'Etat aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria, S.E. M. Sapiro Dada, dans son bureau en marge de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, à Islamabad, capitale de la République islamique du Pakistan.



### **Le Secrétaire général rencontre le Ministre des Affaires étrangères du Kirghizistan**

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a rencontré le Ministre des Affaires étrangères du Kirghizistan, S.E. M. Ruslan Kazakbayev, dans le bureau de S.E. le Secrétaire général, au siège de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, à Islamabad, capitale de la République islamique du Pakistan, en marge de ladite session.

## Entretiens de la Ministérielle d'Islamabad



### **Le Secrétaire général reçoit le Ministre des Affaires étrangères de la Palestine**

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a rencontré le Ministre des Affaires étrangères de l'Etat de Palestine, S.E. le Dr. Riyad Al-Malki, dans le bureau de S.E. le Secrétaire général à Islamabad, en marge de la 48<sup>ème</sup> Session.



### **Le Secrétaire général rencontre le Ministre des Affaires étrangères de la Guinée**

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a rencontré le Ministre des Affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'intégration africaine et des Guinéens de l'extérieur, S.E. M. Morissanda Kouyaté, au bureau de S.E. le Secrétaire général à Islamabad, en marge du 48<sup>ème</sup> CMAE.



### **Le Secrétaire général examine la coopération bilatérale avec le Ministre gambien**

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a rencontré le Ministre des Affaires étrangères de la République de Gambie, S.E. M. Mamadou Tangara, à la veille de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue dans la capitale pakistanaise, Islamabad.



### **Le Secrétaire général rencontre le Ministre thaïlandais des Affaires étrangères**

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha a rencontré le Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, S.E. M. Don Pramudwinai, dans son Cabinet du Secrétaire général, en marge de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Islamabad, capitale de la République Islamique de Pakistan.

## Entretiens à l'occasion de la Ministérielle d'Islamabad



### **Le Secrétaire général rencontre le Sous-Secrétaire du Ministère yéménite des Affaires étrangères**

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Houssein Brahim Taha, a rencontré dans son bureau, le Sous-Secrétaire du Ministère yéménite des Affaires étrangères pour les affaires politiques, M. Mansoor Bagash, en marge de la 48<sup>ème</sup> session à Islamabad.



### **Le Secrétaire général rencontre le Ministre somalien des Affaires étrangères**

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, S.E. M. Houssein Brahim Taha, a reçu à Islamabad, le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la République fédérale de Somalie, S.E. M. Abdul Said Musa Ali, en marge de la 48<sup>ème</sup> Session du CMAE.



### **Le Secrétaire général et la Sous-secrétaire d'Etat américaine discutent de la coopération bilatérale**

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Houssein Brahim Taha, a rencontré Mme. Uzra Zeya, Sous-secrétaire d'Etat américaine à la Sécurité civile, à la Démocratie et aux Droits de l'homme, au lieu de résidence de S.E. le Secrétaire général, à Islamabad, à la veille de la tenue de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI.



### **Le Secrétaire général s'entretient avec le Ministre chinois des Affaires étrangères**

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Houssein Brahim Taha, a rencontré S.E. M. Wang Yi, Conseiller d'Etat et Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, en marge de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue dans la capitale pakistanaise, Islamabad.



## Cérémonie de signature du statut juridique : Appel de Brahim Taha à soutenir le Fonds d'affectation spécial pour l'Afghanistan

Dans son discours à l'occasion de la cérémonie de signature du Statut juridique du Fonds d'affectation spéciale humanitaire pour l'Afghanistan, qui a eu lieu au siège du Ministère des Affaires étrangères du Pakistan, à la veille de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenue dans la capitale pakistanaise, le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a exhorté tous les Etats membres de l'OCI, les parties prenantes et les partenaires de l'Organisation à soutenir ledit Fonds.

Le Statut a été signé respectivement par S.E. le Secrétaire général de l'OCI, et Dr. Muhammad Sulaiman Al-Jasser, Président du Groupe de la Banque islamique de développement (BID) et son représentant, en présence de l'ex-Ministre des Affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, M. Shah Mahmood Qureshi.

Cette signature a marqué le lancement effectif du Fonds d'affectation spéciale, destiné à apporter l'assistance humanitaire au peuple afghan et à contribuer à la reconstruction de l'Afghanistan.

Dans son allocution, S.E. le Secrétaire général a salué les efforts déployés par le Président du Groupe de la BID et tout le personnel de la banque pour diligenter le lancement des activités dudit Fonds.

Pour sa part, Al-Jasser a souligné l'importance du Fonds dans l'aide apportée au peuple afghan et réaffirmé l'engagement du Groupe de la BID à cet égard, tout en appelant les Etats membres et les partenaires internationaux à contribuer au Fonds et à soutenir son action.

Dans le même contexte, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OCI pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, et S.E. Mme. Uzra Zeya, Sous-secrétaire d'Etat américaine à la Sécurité civile, à la Démocratie et aux Droits de l'homme, ont tenu une réunion consultative en marge de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, qui s'est tenue à Islamabad.

Les deux parties ont échangé les vues sur les voies et moyens de renforcer la coopération bilatérale entre l'OCI et les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que sur les derniers développements en Afghanistan, soulignant à cet

égard la nécessité de redoubler d'effort pour relever les énormes défis humanitaires et de développement auxquels l'Afghanistan est confronté.

Sur un autre plan, la délégation de la République populaire du Bangladesh a remis à l'Organisation de la Coopération Islamique l'instrument de ratification du Statut de l'Organisation pour le développement de la femme dans les Etats membres de l'OCI, au cours d'une cérémonie tenue le 23 mars 2022, en marge de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères à Islamabad, en République islamique du Pakistan. Il convient de noter que le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, avait invité les Etats membres de l'OCI qui n'avaient pas encore ratifié les Statuts de cette Organisation à accélérer la procédure de ratification afin d'adhérer totalement à cette organisation spécialisée et prometteuse de la femme afin de tirer profit de ses programmes qui visent à renforcer les capacités de la femme et à son autonomisation dans tous les domaines en tant que partenaire égale de l'homme afin d'assurer le progrès et la prospérité de la Oummah.



## La "Ministérielle" d'Islamabad dans le cadre des efforts déployés par l'OCI pour l'Afghanistan

La 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, qui s'est tenue le 22 mars à Islamabad, représente la deuxième activité majeure de l'Organisation faisant suite à la réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères en décembre dernier sur la situation humanitaire en Afghanistan.

Lors de la cérémonie de signature de la Charte juridique du fonds d'affectation spéciale humanitaire pour l'Afghanistan, qui s'est déroulée au siège du Ministère pakistanais des Affaires étrangères, à Islamabad, à la veille de la tenue de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères dans la capitale pakistanaise, le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a exhorté tous les Etats membres de l'Organisation, les parties prenantes et les partenaires de l'Organisation à prendre l'initiative de soutenir ledit Fonds.

L'Afghanistan connaît depuis le mois d'août une situation humanitaire difficile semée de confusions quant à l'avenir de ce pays. De ce fait, l'Organisation a été amenée à prendre certaines mesures destinées à contenir la situation et à assumer le rôle qui lui incombe, en établissant des ponts entre la communauté internationale et le peuple afghan, en raison notamment de la spécificité de cette Organisation qui la place devant ses responsabilités dans le règlement des problèmes du monde musulman.

S.E. le Secrétaire général a affirmé, tout au long du conflit afghan, son engagement ferme à soutenir un processus de paix, mené par le peuple afghan lui-même, tout en rappelant à cet égard les Résolutions issues des réunions du Sommet islamique et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères concernant la situation dans le pays, ainsi que la Déclaration de la Mecque, adoptée en juillet 2011 à l'issue de la Conférence internationale des Oulémas sur la paix et la stabilité en Afghanistan.

Compte tenu de l'évolution de la situation en Afghanistan en août 2021, les Ministres des Affaires étrangères de l'OCI ont tenu une session extraordinaire à Islamabad le 19 décembre dernier sur la situation humanitaire dans ce pays. Les Ministres ont été unanimes à affirmer que l'OCI doit jouer un rôle de premier plan dans l'acheminement de l'aide humanitaire et de développement au peuple afghan.

Suite à la décision de la Réunion extraordinaire de nommer l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et familiales de l'OCI, en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OCI en Afghanistan, celui-ci a entrepris plusieurs visites à des Etats membres et des partenaires internationaux afin de coordonner, comme il se doit, les efforts d'aide et de secours. Il s'est, en outre, rendu en Afghanistan pour assurer le suivi de la participation économique et politique

dans ce pays.

La réunion a également décidé de lancer le Programme de sécurité alimentaire en Afghanistan et a demandé, à cet effet, à l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire de faire le nécessaire dans ce sens, en établissant un système de réserves de sécurité alimentaire, tout en exhortant les Etats membres de l'OCI, les donateurs internationaux, les fonds et programmes des Nations unies ainsi que les autres acteurs internationaux à contribuer généreusement au Programme de sécurité alimentaire.

Le Secrétaire général de l'OCI est également en contact avec l'Académie internationale du Fiqh islamique pour organiser la visite d'une délégation conduite par d'éminents érudits religieux et juristes et d'autres institutions religieuses pour discuter avec l'Afghanistan des questions de questions portant sur la tolérance et la modération dans l'islam, ainsi que sur l'égalité d'accès à l'éducation et sur les droits des femmes en Islam.

Par ailleurs, les Ministres des Affaires étrangères ont appelé l'Afghanistan à prendre des mesures concrètes contre les organisations et groupes terroristes, notamment Al-Qaïda et «l'Etat islamique», et les groupes affiliés. Ils ont également appelé les autorités afghanes à poursuivre leurs efforts pour renforcer le processus d'inclusion.



## Dossiers africains à l'examen lors de la session d'Islamabad

### Nomination de M. Nassirou Bako-Arifari

## comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afrique

Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, qui s'est réuni à Islamabad, a adopté une résolution portant nomination de S.E. Dr. Nassirou Bako-Arifari comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afrique.

Dr. Bako avait auparavant occupé le poste de ministre des Affaires étrangères de la République du Bénin, ainsi que les fonctions d'enseignant universitaire et chercheur en sociologie politique, outre ses activités dans de nombreuses universités nationales, régionales et internationales.

Cette nomination découle de la conviction du CMAE de l'Organisation de l'importance du continent africain, d'autant qu'un grand nombre des Etats membres de l'Organisation appartiennent au Continent africain. Plus encore, la décision vient en application des Résolutions du Sommet de la Mecque des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'OCI, qui s'est tenu en 2019, qui ont donné leurs directives pour que l'Organisation accorde une attention accrue aux problèmes du continent africain. Les dossiers des Etats membres africains ont occupé une grande partie des activités de la 48<sup>ème</sup> session du CMAE, couvrant des

questions d'ordre politiques, scientifiques et autres.

Dans ce contexte, l'OCI a mis en œuvre bon nombre de programmes, d'activités et de projets dans les Etats membres africains de l'Organisation, dont probablement la signature de l'Accord de siège pour la mission de représentation régionale de l'OCI à Niamey, au Niger, constitue le point saillant à l'heure actuelle, car l'on prévoit que la mission serve de tremplin pour la promotion du rôle de l'Organisation dans la région du Sahel et du lac Tchad. La mission régionale de l'OCI à Niamey vise également à mobiliser l'engagement politique et à mener des activités humanitaires et de développement dans les régions précitées.

La question de la région du Sahel africain a été inscrite à l'ordre du jour de l'OCI. Ainsi, et dans le cadre de ses efforts pour soutenir les pays de la région du Sahel à travers ses institutions spécialisées, telles que le Groupe de la Banque islamique de développement et le Fonds de solidarité islamique, l'Organisation s'emploie à maintenir une communication permanente avec ses Etats membres dans la région du Sahel et à les aider à financer les projets de développement qui ont été convenus. C'est ainsi que les pays de la région

ont bénéficié du programme stratégique de préparation et de riposte à la pandémie de la COVID-19, du Groupe de la BID d'une valeur de 2,3 milliards de dollars, dont le but est de soutenir les efforts des Etats membres face à la pandémie.

Par ailleurs, et dans le souci d'impulser le rôle de l'Organisation en Afrique, dans la région du Sahel et du lac Tchad, le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, s'est rendu, au début du mois de mars au Tchad, au Cameroun, au Niger et au Sénégal, où il a discuté avec les dirigeants de ces pays de la situation dans la région et des moyens de renforcer le rôle de l'OCI dans l'aide apportée à ces pays afin qu'ils puissent relever les défis de sécurité et de développement. Une délégation de haut niveau de l'Organisation s'est également rendue à Abuja (République fédérale du Nigeria) où elle s'est entretenue avec le Président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur des questions de développement ainsi que sur les moyens de coopération. Dans cette optique, il convient de noter que l'OCI compte tenir des réunions avec la Commission de l'Union africaine et d'autres organisations régionales en Afrique.



## Le Secrétaire général : Système spécial de l'OCI pour la sécurité et la paix

### Le Jammu-et-Cachemire, les Rohingyas et l'Islamophobie

### Réunions parallèles

Le Groupe de contact sur le Jammu-et-Cachemire de l'Organisation de la Coopération Islamique s'est réuni en marge de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenu dans la capitale pakistanaise, Islamabad. S'adressant au Groupe, le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a souligné que la crise au Jammu-et-Cachemire se poursuit sans aucune lueur de solution, notant que l'Organisation a affirmé dans toutes ses Résolutions qu'elle se tient prête à apporter un soutien ferme et indéfectible au peuple du Jammu-et-Cachemire. Et d'ajouter que le soutien de l'Organisation est l'expression de la pleine solidarité du monde islamique avec le peuple du Cachemire dans sa lutte pour le droit à l'autodétermination. Son Excellence a précisé qu'à l'heure actuelle, la situation au Jammu-et-Cachemire reste tendue et exacerbée par de nombreuses préoccupations. Il a déclaré qu'en sa qualité de Secrétaire général, il souhaitait s'appuyer sur les efforts

sincères antérieurs sur ce grave sujet, soulignant que le Secrétariat général de l'OCI n'épargnerait aucun effort pour continuer à faire entendre sa voix, en solidarité avec le peuple du Jammu-et-Cachemire. Il a, à cet égard, insisté sur l'importance du dialogue pour aboutir à une solution pacifique à ce conflit de longue date.

Il a précisé également que l'OCI a grandement bénéficié du travail assidu entrepris par sa Commission permanente indépendante des droits de l'homme qui assure un suivi continu des violations des droits de l'homme au Cachemire occupé et soumet à cet égard des rapports aux organes internationaux de défense des droits de l'homme. A cet effet, il a renouvelé l'appel à la Communauté internationale pour continuer d'apporter son aide au peuple du Jammu-et-Cachemire.

Sur un autre plan, le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, a déclaré que le phénomène de l'islamophobie

en Europe devrait être abordé selon une approche intégrée, axée sur la définition de la nature du discours de ce phénomène ainsi que sa documentation, puis son démantèlement, jusqu'à ce qu'un nouveau discours positif et réaliste se cristallise envers les Musulmans, loin de l'islamophobie.

L'Ambassadeur Mohamed Salah Tekaya, Directeur général des Affaires politiques au Secrétariat général de l'OCI, a prononcé l'allocution que Son Excellence le Secrétaire général a adressé à la réunion à composition non limitée du Groupe de contact sur les Musulmans en Europe, en marge de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, qui s'est tenue à Islamabad, capitale de la République du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022.

Dans son allocution, Son Excellence a exprimé les préoccupations de l'OCI face aux sentiments croissants d'hostilité envers les Musulmans dans diverses régions d'Europe et aux campagnes de dénigrement contre

l'islam, soulignant que les Musulmans traversent des moments difficiles en raison de la discrimination dont ils font l'objet dans les différents aspects de la vie sociale, sans compter la montée de certaines voix qui considèrent encore l'islam comme incompatible avec les valeurs et l'identité européennes.

Le Secrétaire général a souligné l'impact du mouvement populiste de droite, qui a atteint son apogée lors des élections du Parlement européen de 2019, au cours de laquelle la montée de la popularité des partis d'extrême droite a coïncidé avec la rhétorique de l'hostilité, qui s'élève désormais à la diabolisation.

Il a expliqué que les Musulmans sont à l'heure actuelle accusés d'être des intrus qui refusent l'intégration à cause de leur attachement à leur identité religieuse et culturelle, notant que les manifestations de violence contre les Musulmans continuent de s'intensifier, suscitées par la propagation du discours de haine et de discrimination dont ils font l'objet.

Sur un autre plan, le Comité ministériel ad hoc sur la reddition des comptes pour les violations des droits de l'homme commises contre les Rohingyas s'est tenue, les 22 et 23 mars 2022, en marge de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, à Islamabad.

Le Secrétaire général de l'Organisation, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a déclaré que cette réunion du Comité intervient à un moment particulièrement critique et dans le contexte d'importants développements liés à la plainte déposée contre le Myanmar près la Cour internationale de Justice, notant que l'introduction d'une telle action est un message fort adressé à la Communauté internationale pour souligner l'ampleur du travail collectif et coordonné accompli par l'OCI à l'effet de soutenir les Rohingyas, rappelant à cet égard l'engagement ferme de l'Organisation par rapport aux idéaux universels et aux principes de justice et de responsabilisation pour les violations des droits de l'homme.

S.E. le Secrétaire général a souligné que la question des Rohingyas se place parmi les priorités de l'ordre du jour de l'OCI et que celle-ci suit cette question depuis plus de deux décennies. Il a souligné que la situation sur le terrain ne s'est guère améliorée malgré tous les efforts et appels répétés de



l'Organisation et de toute la Communauté internationale. Or, le Myanmar continue ostensiblement de fermer les yeux sur les atrocités commises contre les Rohingyas, négligeant d'assurer, conformément à ses obligations internationales, un environnement propice au retour volontaire, sûr, durable et digne des Rohingyas dans leur patrie.

Son Excellence s'est félicité du rôle central joué par la Gambie, en sa qualité de président du Comité chargé de piloter les efforts de l'Organisation au niveau international, pour s'assurer que le Myanmar répondra des atrocités commises contre les Musulmans Rohingyas, et a salué le Bangladesh qui a accueilli et hébergé sur son sol plus d'un million de réfugiés Rohingyas.

D'un autre côté, et en marge de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, une session de brainstorming s'est tenue sur le thème : « Le rôle du monde islamique dans la promotion de la paix, de la justice et de l'harmonie ». Cette session figure parmi les activités parallèles du CMAE qui s'est tenu dans la capitale pakistanaise, Islamabad.

Dans son intervention lors de ladite session, le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a déclaré que le thème choisi pour cette session intervient à point nommé compte tenu de la conjoncture dans laquelle se tient cette 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, attirant l'attention sur les souffrances endurées dans les territoires palestiniens occupés, au Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, et en Afghanistan, ainsi que la détresse des Rohingyas et autres Musulmans à travers le monde.

A cet égard, Son Excellence a souligné que, dans son préambule, la Charte de l'OCI appelle « à préserver et à promouvoir les hautes valeurs de paix, de compassion, de tolérance, d'égalité, de justice et de dignité humaine », précisant que la Charte met l'accent dans son Alinéa 6 du Chapitre I, sur la nécessité de : « Promouvoir des relations inter-Etats basées sur la justice, le respect mutuel et le bon voisinage en vue de garantir la paix, la sécurité et l'harmonie dans le monde. »

Son Excellence a noté que l'OCI a mis en place, dans cette optique, son propre système en matière de paix et de sécurité, lequel comporte différents instruments et dispositifs. Il a souligné, à cet égard, que l'Unité de paix, de sécurité et de résolution des conflits, instituée au sein du Secrétariat général de l'OCI sert de point focal pour soutenir les initiatives favorisant le règlement pacifique des différends. Il en est de même pour le Groupe de contact des Amis de la médiation de l'OCI, qui représente une plate-forme pour les initiatives collectives dans le domaine de la médiation, et les efforts visant à compléter les mécanismes de paix et de résolution des conflits en vigueur. Pour sa part, Son Excellence M. Shah Mahmood Qureshi, ex-ministre des Affaires étrangères du Pakistan, a souligné que le thème de la session a été inspiré par la Charte de l'Organisation et de ses objectifs qui reposent sur les nobles valeurs islamiques, insistant sur la nécessité de renforcer la coopération intra-OCI dans les secteurs économique, scientifique et autres. Il a affirmé, en conclusion, que la justice est synonyme de société vivant dans la prospérité et la stabilité.



## L'OCI appelle à une solution politique de la crise ukrainienne

La 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI a débattu de la question de la guerre russo-ukrainienne lors de ses réunions à Islamabad et a présenté sa position sur la guerre à travers la Déclaration d'Islamabad, qui souligne que le CMAE a délibéré sur ce conflit en cours entre les deux pays, appelant à une cessation immédiate des hostilités pour éviter de nouvelles pertes de vies humaines et veiller à ce que la crise humanitaire ne s'aggrave pas en Ukraine. La Déclaration a souligné l'impératif de créer des couloirs humanitaires pour assurer la circulation en toute sécurité des civils depuis les zones de conflit. La Déclaration a exprimé sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire résultant du conflit en Ukraine, réaffirmant à cet égard le soutien sans équivoque à l'application universelle et cohérente des principes de la Charte des Nations unies, y compris le non-recours à la force, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le règlement pacifique des différends, pour préserver et renforcer la paix et la sécurité internationales.

En outre, le Secrétariat général de l'OCI a suivi avec inquiétude l'évolution de la situation en Ukraine, exhortant, dans un communiqué de presse publié au début de la crise en février dernier, les parties concernées à œuvrer à la résolution de la crise par des moyens pacifiques afin d'éviter ses répercussions sécuritaires et humanitaires. Le Secrétariat général a réitéré son soutien aux efforts internationaux visant à encourager le dialogue et l'engagement diplomatique, à apaiser les tensions et à initier des mesures d'apaisement, tout en exhortant les parties concernées à poursuivre les négociations en vue d'aboutir à une solution politique.

A noter que le 24 février, après des mois d'escalade continue de la crise ukrainienne et l'imposition de sanctions américaines et occidentales à des personnes et entités russes pour les dissuader de mettre leurs menaces à exécution, le Président russe Vladimir Poutine a annoncé le début d'une opération militaire à l'Est de son petit voisin, expliquant que son objectif principal est «l'autodéfense» contre l'une des plus grandes menaces du moment.

Dans un discours télévisé, Poutine a déclaré que les actions russes ne visent pas à em-

piéter sur les intérêts de l'Ukraine, mais à se protéger de «ceux qui ont retenu l'Ukraine en otage».

Quelques heures après le début de l'offensive, le Ministère russe de la Défense a annoncé que des armes de haute précision ont neutralisé l'infrastructure militaire ukrainienne, ainsi que leurs installations de défense aérienne, leurs aérodromes militaires et leur aviation.

Le président ukrainien Volodymyr Zelensky a imposé la loi martiale dans tout le pays et appelé les pays voisins et les pays occidentaux à prêter main forte à son pays.

D'autre part, les Nations unies avaient averti que le monde pourrait faire face à des années de famine en raison de l'invasion russe de l'Ukraine. Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a déclaré que la guerre a aggravé l'insécurité alimentaire dans les pays pauvres en raison de la hausse des prix. En effet, cette situation a conduit à une baisse de l'offre mondiale et, par voie de conséquence, à une hausse des prix des produits alternatifs. Selon les rapports onusiens, les prix alimentaires mondiaux ont augmenté de près de 30% par rapport à la même période de l'année écoulée.



Nusantara

## Nouvelle capitale d'Indonésie

Jakarta - Ahmed Batoni - (DPA) - Une nouvelle capitale pour l'Indonésie est en cours de construction sur l'île de Bornéo, et les responsables assurent que la nouvelle ville, loin de l'ancienne capitale Jakarta - fréquemment exposée aux inondations et étouffée par la pollution provoquée par les embouteillages - conduira à plus de développement et de justice sociale.

Le parlement indonésien a récemment adopté une loi approuvant la construction de la nouvelle capitale, frayant ainsi la voie au démarrage de la première phase de construction sur une superficie de six mille hectares. 256.000 hectares ont été alloués à l'implantation de la nouvelle ville, qui s'appellera «Nusantara», qui est un ancien nom de l'archipel indonésien.

Le Président indonésien, S.E. M. Joko Widodo, a annoncé en 2019 son intention de construire une toute nouvelle capitale en plein milieu de la jungle de Bornéo, à mi-chemin entre Balikpapan et Samarinda.

Le Président a déclaré à ce propos que la capitale actuelle, Jakarta, n'était plus adéquate pour être le centre administratif du pays, en raison des fréquentes inondations, des embouteillages constants et de la pollu-

tion de l'air.

Le coût du transfert vers la nouvelle capitale est estimé à plus de 32 milliards de dollars.

Une fois le projet mis en œuvre comme prévu, le premier groupe de fonctionnaires devrait emménager dans leurs nouveaux bureaux, au début de 2024, période qui coïncidera avec la dernière année du deuxième mandat de Joko.

Le gouvernement a affirmé que la future ville sera respectueuse de l'environnement et qu'elle utilisera les technologies de pointe en matière de gestion.

Il a précisé que seules les voitures électriques seront autorisées sur les nouvelles routes qui y seront construites.

L'expert au cabinet du Président de la République, M. Rawanda Wandy Tuturoong, a déclaré que «La nouvelle capitale permettra aux citoyens de mieux participer et de jouir des fruits du développement».

Il a ajouté que : «Les activités de développement se sont jusqu'à présent concentrés sur l'île de Java, où se trouve Jakarta, et le déplacement du centre de croissance économique devra résoudre ce problème».

Java compte environ 158 millions d'habitants, soit près de 60% de la popula-

tion indonésienne, ce qui en fait l'île la plus densément peuplée du monde.

Jakarta continuera de maintenir sa position en conservant son statut de centre administratif et commercial du pays.

D'autre part, Jakarta se trouve confronté au risque que certaines parties de la ville soient submergées sous l'eau. En effet, il ressort d'une étude récente menée par des chercheurs de l'Institut de technologie de Bandung qu'aucune autre ville au monde ne se noie dans l'eau aussi rapidement que Jakarta, du fait qu'environ 20% de ses terres se trouve sous le niveau de la mer. Ce pourcentage devrait presque doubler d'ici 2050.

A noter, par ailleurs, qu'environ 630 millions de mètres cubes d'eau souterraine sont pompés chaque année par des établissements commerciaux, y compris les hôtels, les centres commerciaux et les complexes résidentiels, auxquels s'ajoutent des groupes de population, selon les données des pouvoirs locaux de la ville.

Le gouvernement précise que les risques de catastrophes, telles que les inondations, les tremblements de terre, les ouragans ou les éruptions volcaniques, sont très limités dans la future capitale.



Décision de l'ONU proclamant le 15 mars comme Journée internationale

## de lutte contre l'islamophobie

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a salué la réalisation exceptionnelle accomplie par les Nations Unies avec l'adoption par l'Assemblée générale, le 15 mars 2022, d'une Résolution proclamant le 15 mars de chaque année comme Journée internationale de lutte contre l'islamophobie.

Il a réitéré la conviction de l'OCI que la fixation de cette date comme Journée internationale permettra de susciter une meilleure prise de conscience au niveau mondial quant à la menace de haine et de fanatisme qui pèse contre les Musulmans, et encouragera la Communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour combattre le phénomène et promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique à travers le monde. Le Secrétaire général a souligné que l'incitation à la haine et à l'intolérance pour des motifs religieux favorisera la création de conditions qui constituent une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité mondiales, et va donc à l'encontre du principe de liberté sous toutes ses formes. Aussi, l'OCI considère-t-elle l'adoption de la Résolution par l'AGNU comme une étape cruciale vers la mise en place d'actions mondiales concrètes pour contrer la menace d'incitation à la haine, à la discrimination et à la violence

fondées sur la religion.

A cet égard, il a exprimé la détermination de l'OCI de coopérer avec les Nations Unies ainsi qu'avec tous les membres de la communauté internationale en vue de consolider l'unité et l'harmonie et d'assurer, ce faisant, la paix et l'entente mondiales.

Au cours des événements de la période couverte par cette revue, le Secrétaire général a condamné les actes provocateurs d'autodafé de copies du Saint Coran lors des manifestations antimusulmanes qui se produites à Linköping, à Norrköping et dans d'autres villes en Suède. Les rassemblements, organisés par le Parti d'extrême droite danois Stram Kurs, ont en outre accentué les inquiétudes du Monde musulman face à la montée grandissante de l'islamophobie menée par les partisans de l'extrême droite. Le Secrétaire Général a déclaré que cet incident était une manifestation claire de la mentalité raciste et xénophobe des organisateurs et que leur action allait à l'encontre de toutes les normes et valeurs tolérées dans une société civilisée. Il a réitéré sa conviction que cet événement provocateur ne reflète pas les vues de la majorité des citoyens suédois et européens.

Par ailleurs, le Secrétariat général a exprimé sa profonde préoccupation face aux récents

appels publics au génocide des Musulmans lancés par des partisans de "Hindutva" à Haridwar, dans l'Etat d'Uttarkhand, et aux rapports faisant état d'incidents de harcèlement de femmes musulmanes sur les réseaux sociaux ainsi que l'interdiction faite aux étudiantes musulmanes de porter le foulard dans l'Etat de Karnataka.

Les agressions continues visant les Musulmans et leurs lieux de culte, la tendance récente à promulguer des lois antimusulmanes dans divers Etats et la multiplication des incidents de violence contre les Musulmans sous de faux prétextes par le groupe Hindutva dont les auteurs restent impunis, constituent des indicateurs évidents de l'accroissement du phénomène de l'islamophobie.

Le Secrétariat général appelle la communauté internationale, notamment à travers les mécanismes des Nations Unies et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, à prendre les mesures nécessaires à cet égard.

Le Secrétariat général a également exhorté les autorités indiennes à assurer la sécurité et le bien-être de la communauté musulmane, à protéger le mode de vie de ses membres et à traduire en justice les instigateurs et les auteurs de violences et de crimes de haine.



## Observatoire de l'OCI :

# L'islamophobie se transforme en politiques gouvernementales

Le rapport cite la pandémie de la Covid-19 comme parmi les facteurs les plus importants qui ont induit la propagation de l'islamophobie au niveau mondial en 2021, en parallèle avec les agendas de l'Extrême droite, de la crise des migrants et des réfugiés et des attaques des groupes extrémistes et terroristes, auxquels s'ajoute le discours de haine adopté par certains médias.

C'est ainsi que le rapport, couvrant la période comprise entre fin 2020 et début 2022, conclut que l'islamophobie devrait se poursuivre, notamment avec l'indicateur qui met en relief la manière dont le phénomène commençait à prendre de l'ampleur au cours des cinq dernières années, alors que cette recrudescence semblait constante pendant les quatorze derniers mois, de décembre 2020 à janvier 2022, à l'exception d'une baisse marquée qui s'est produite de manière inégale tout au long de l'année 2021.

En ce qui concerne la mesure de l'étendue de la propagation du phénomène, le rapport révèle que l'Europe se classe au premier rang, suivie de l'Asie puis de l'Amérique du Nord. L'Observatoire indique, en outre, que la France et la Grande-Bretagne ont enregistré le nombre d'actes le plus élevé en matière d'islamophobie, notamment grâce à des politiques gouvernementales qui semblent servir de plus en plus les tendances de l'extrême-droite. Le rapport de

l'Observatoire note également qu'il existe un modèle similaire en Asie, notamment en ce qui concerne l'Inde et le Sri Lanka, où le phénomène s'est intensifié en raison des tensions existantes au Myanmar entre moines bouddhistes et musulmans Rohingyas.

Le rapport explique que les attaques et incidents habituellement commis par des éléments d'extrême-droite ont reculé dans la région Amérique. Il a expliqué, que différentes régions du monde ont connu une augmentation du phénomène de l'islamophobie lors du déclenchement de l'épidémie de la Covid-19. Pis encore, les réseaux sociaux rendaient les Musulmans responsables de la propagation de la maladie, alléguant que certains d'entre eux insistaient à se rassembler pour effectuer des prières collectives dans les mosquées.

Le rapport a indiqué qu'un changement dans les préjugés et stéréotypes négatifs dirigés contre les Musulmans s'est produit, avec diminution du volume des stéréotypes préétablis et offensants pour les Musulmans qui, en revanche, se sont transformés en politiques gouvernementales et pressions politiques exercées par les mouvements d'extrême-droite et les groupes de pression sur les gouvernements. Le rapport a souligné que, effectivement, le nombre d'agressions contre les mosquées et le Coran a diminué,

de même que l'incitation à travers les médias sociaux et le blasphème envers le Noble Prophète, Paix et prières sur lui.

Quant au port du hijab ou de la burqa (masque facial), le rapport a montré que l'année 2020, qui a coïncidé avec la propagation de la pandémie Covid-19, a connu une baisse dans l'intensité des confrontations dues à cette tenue vestimentaire en raison de la propagation des masques médicaux de protection, mais le phénomène de refus du voile et de la burqa réapparut aussitôt avec le recul de l'épidémie. A noter que la France, la Suisse, l'Autriche et l'Inde sont parmi les pays qui ont interdit le port du hijab ou de la burqa dans les administrations, les universités et les écoles.

Le rapport souligne cependant que des efforts mondiaux notables sont déployés pour promouvoir l'harmonie et la tolérance, auxquels s'ajoutent les mesures visant à soutenir les groupes musulmans au niveau des Nations Unies et de l'Union européenne. L'on constate également que des efforts sont menés à l'encontre des groupes d'extrême-droite respectivement aux U.S.A., au Brésil, au Canada, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Australie. Quant à l'Organisation des Nations unies, elle a procédé à la concrétisation de sa stratégie et de son plan d'action contre le discours de haine.

Hissein Brahim Taha :

# J'ai pris de nombreux contacts pour réaffirmer la position de principe de l'OCI sur Al-Aqsa

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a réaffirmé l'engagement sans réserve de l'OCI de soutenir le peuple palestinien dans son droit à la souveraineté sur ses territoires occupés, y compris la ville d'Al-Qods (Jérusalem-Est) en tant que capitale de l'Etat de Palestine et centre religieux et spirituel de cette ville, tout en mettant l'accent sur l'attachement perpétuel des Musulmans du monde entier à la sainte Mosquée Al-Aqsa. C'est ainsi que le Secrétaire général s'est exprimé au cours de la séance d'ouverture de la réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif de l'OCI au niveau des représentants permanents pour discuter des agressions israéliennes continues contre la sainte Mosquée Al-Aqsa, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de l'OCI le 25 avril 2022, à la demande de la République d'Indonésie et sous la présidence du Royaume d'Arabie saoudite, Président de la 14<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique au Sommet.

Le Secrétaire général a indiqué qu'il avait envoyé des messages à plusieurs acteurs internationaux, dans lesquelles il exprimait le rejet et la condamnation par l'OCI des tentatives de l'occupation israélienne d'imposer une division temporelle et spatiale de la sainte Mosquée Al-Aqsa, appelant à cet égard ces acteurs ainsi que la Communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux violations israéli-

ennes contre les lieux saints.

En outre, le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha a appelé, dans son allocution, à la mobilisation effective de tous les efforts politiques, économiques et médiatiques en vue de protéger la ville d'Al-Qods et ses lieux saints, de soutenir la résistance de son peuple face aux plans israéliens de judaïsation, et de défendre les droits inaliénables des Palestiniens. Il a également demandé que des actions soient mises en œuvre de manière responsable et de communiquer avec tous les acteurs et les instances internationales concernées, les invitant à prendre les mesures politiques et juridiques appropriées contre Israël, la puissance occupante, et à faire en sorte qu'elle mette fin aux violations continues contre le peuple palestinien et ses sanctuaires. Le Secrétaire général a également appelé tous les acteurs internationaux à assumer leurs responsabilités et à s'engager à parrainer un processus politique qui permettrait de mettre fin à l'occupation israélienne et à établir un Etat palestinien indépendant et souverain aux frontières de 1967 avec Al-Qods (Jérusalem-Est) comme capitale, conformément au droit international, aux Résolutions pertinentes des Nations unies et à l'Initiative de paix arabe.

Pour sa part, le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'OCI, le Dr. Saleh bin Hamad Al-Suhaibani, a prononcé une allocution dans laquelle il a

déclaré, en substance, que le Serviteur des deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saoud, a affirmé pendant sa présidence du 29<sup>ème</sup> Sommet arabe, tenu à Dhahran, que la Palestine est sa première cause et qu'elle est ainsi que son peuple ancrés dans la conscience des Arabes et des Musulmans, soulignant qu'il le resteront jusqu'à ce que le peuple palestinien frère obtienne tous ses droits légitimes, au premier rang desquels figure l'établissement de son Etat indépendant. Et d'ajouter que la question palestinienne demeure au cœur de l'action de l'OCI et au centre de nos préoccupations à tous jusqu'à ce que le peuple palestinien frère obtienne tous ses droits légitimes, qui lui sont garantis par les résolutions de la légitimité internationale et l'Initiative de paix arabe.

Le Dr. Al-Suhaibani a également déclaré que le Royaume d'Arabie saoudite, non seulement il condamne et dénonce fermement les attaques israéliennes répétées et les violations et provocations contre les fidèles de la Sainte Mosquée Al-Aqsa, demande instamment à la Communauté internationale d'agir activement et d'assumer pleinement son rôle en responsabilisant les forces d'occupation israéliennes quant à ces crimes et violations, et de leurs conséquences néfastes sur les chances de relance du processus de paix, d'autant que ces actions provocatrices menacent de faire exploser la situation dans la région.



## Al-Qods Al-Charif est une ligne rouge pour la Oumma islamique

Dans sa Déclaration finale, la réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif de l'OCI au niveau des Représentants permanents, tenue le lundi 25 avril 2022 au siège de l'OCI, pour discuter de la poursuite des attaques israéliennes contre la sainte Mosquée Al-Aqsa, a affirmé qu'Al-Qods Al-Charif et la sainte Mosquée Al-Aqsa - Première qibla et troisième Lieu saint de l'Islam - constituent une ligne rouge pour la Oumma islamique, et qu'il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité sans sa libération totale du joug de l'occupation et son retour au peuple palestinien et à la Oumma islamique. La Déclaration a appelé les Etats membres à conjuguer leurs efforts, individuellement et collectivement, pour soutenir et défendre Al-Qods et ses sacralités, ainsi que pour contrer les crimes d'Israël et apporter l'aide et les moyens de résilience au peuple palestinien pour lui permettre de faire face aux agressions israéliennes. Elle les a également invité à respecter les résolutions de l'OCI relatives à la cause palestinienne et à veiller à en assurer la mise en œuvre ; cette question étant non seulement centrale pour la Oumma islamique mais aussi la raison d'être de l'OCI.

La réunion a condamné les attaques criminelles israéliennes contre le peuple palestinien, en particulier dans la ville d'Al-Qods, rejetant toutes les mesures illégales visant à imposer la domination coloniale israélienne sur la Ville sainte et à modifier le statut historique et juridique de la ville, la composition démographique et son caractère arabo-

islamique. De même qu'elle a dénoncé la poursuite des attaques et des incursions de l'armée d'occupation et des colons extrémistes visant les fidèles accomplissant la prière ou en retraite spirituelle dans la Mosquée Al-Aqsa, ainsi que les agressions contre les palestiniens qui se sont dangere-



usement intensifiées au cours des derniers jours du Ramadan, causant des centaines de blessés et l'arrestation de fidèles musulmans non armés, et endommageant gravement les installations de la Mosquée Al-Aqsa, dans un abus répété contre son inviolabilité et les célébrations culturelles, dans une provocation criante des sentiments des Musulmans et la persistance de l'agression contre

le peuple palestinien et contre Al-Qods et ses lieux saints,

La Déclaration tient Israël responsable des conséquences de ces pratiques et de leur recrudescence et rejette toutes les mesures illégales qui affectent la Ville Sainte, y compris les tentatives de division spatio-temporelle de la sainte Mosquée Al-Aqsa, exigeant leur arrêt immédiat. Elle réaffirme également que ces mesures dangereuses n'ont aucune légitimité juridique, religieuse ou historique et ne peuvent qu'ébranler la sacralité de la sainte Mosquée Al-Aqsa.

La Déclaration réaffirme, en outre, la souveraineté de l'Etat de Palestine sur tout le territoire palestinien occupé en 1967, y compris Al-Qods et ses frontières avec les Etats voisins, et le rejet de toute mesure qui lui serait préjudiciable. Elle réitère son rejet et sa condamnation de toute appellation fallacieuse donnée à la Mosquée Al-Aqsa, appelant à s'abstenir de conférer à la Mosquée des dénominations religieuses de nature à en falsifier l'histoire et le statut juridique et historique, affirmant à cet égard que de telles démarches contribueraient à alimenter le conflit et à le perpétuer.

La Déclaration apporte son soutien à la résilience du peuple palestinien et à ses droits légitimes, au premier rang desquels figurent son droit à la liberté et à un Etat indépendant et souverain avec Al-Qods pour capitale, sur la base de la solution à deux Etats, conformément au droit international, à l'Initiative de paix arabe et aux référentiels internationaux adoptés.

## Les Représentants permanents refusent la sélectivité dans l'application du droit international

La Réunion a invité l'ensemble des Etats membres et leurs Représentants permanents auprès des organisations internationales à agir et à faire face à cette escalade à tous les niveaux, notamment en s'adressant au Secrétaire général des Nations unies et au Conseil de sécurité au sujet des mesures illégales prises par Israël, la puissance de l'occupation illégale, destinées à instaurer une nouvelle réalité à Al-Qods Al-Charif marquée par la division temporelle et spatiale de la sainte Mosquée Al-Aqsa, et leur demande d'assumer leurs responsabilités à cet égard.

La Déclaration finale issue de la réunion souligne son refus de toute forme de sélectivité dans l'application du droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme, où le peuple palestinien continue de faire l'exception en souffrant de l'absence de justice sous une occupation militaire qui perdure depuis plus de cinquante ans. Elle souligne, à ce titre, que le peuple palestinien ne peut être laissé à la merci d'une occupation militaire cruelle et illégale, qui exerce toutes formes de violence, d'atrocité et d'apartheid, et exige la mise en œuvre de tous les droits et protections garantis prévus par le droit international, tels qu'ils sont accordés à tous les autres peuples.

Elle affirme, en outre, son rejet sans équivoque des tentatives visant à justifier la poursuite de l'agression d'Israël contre le peuple palestinien et demande la fin de l'exception dont jouit Israël, la puissance coloniale occupante, à l'égard de ses obligations selon le droit international ; de même qu'elle exige que la communauté internationale l'amène à rendre compte de tous les crimes perpétrés contre le peuple palestinien.

La Déclaration met l'accent sur le rôle de la tutelle hachémite historique assumée par Sa Majesté le Roi Abdallah II bin Al-Hussein, Roi du Royaume hachémite de Jordanie, dans la protection des lieux saints islamiques et chrétiens d'Al-Qods, ainsi que de son statut historique et juridique, insistant sur la nécessité de supprimer toutes les restrictions et tous les obstacles qui restreignent la liberté d'action du Département des Waqfs dans la gestion des affaires de la sainte Mosquée Al-Aqsa et la préservation de ses installations.

Elle réclame que de nouvelles mesures soient prises pour écarter les obstacles qui empêchent la mise en œuvre du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, en le protégeant à cet effet contre les atrocités et les agressions des autorités d'occupation coloniale tout en amenant ces dernières à rendre compte de leurs crimes, y compris le crime de l'apartheid. Elle demande également de redoubler d'efforts pour parvenir à une solution juste fondée sur le droit international et la légitimité, et qui mette fin à l'occupation coloniale du territoire de l'Etat de Palestine.

La Déclaration invite, par ailleurs, les Etats membres et leurs représentants permanents auprès des organisations internationales à œuvrer en vue d'assurer la protection du peuple palestinien et faire cesser ses souffrances en mettant fin à l'occupation coloniale israélienne du territoire de l'Etat de Palestine, au mépris de tous les principes légaux, moraux et humanitaires, et exige également qu'il soit mis fin à l'injustice permanente qui a privé des générations de Palestiniens de leurs droits fondamentaux, y compris leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

Dans ce contexte, les Représentants ont appelé la communauté internationale à respecter les résolutions de la légitimité internationale relatives à la ville d'Al-Qods et d'exercer une pression accrue sur Israël pour qu'elle mette fin à son occupation illégale du territoire de l'Etat de Palestine depuis 1967 et à la contraindre à respecter la Charte des Nations Unies, les principes du droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies sur la question de la Palestine, y compris les résolutions de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui affirment que la Mosquée Al-Aqsa est un site islamique consacré au culte des Musulmans et fait partie intégrante des sites inscrits au patrimoine culturel mondial.

Ils ont également exigé d'Israël de respecter le statut historique et juridique de la sainte Mosquée Al-Aqsa, et de retourner au statu quo d'avant 2000, et faire en sorte, d'une part que la sainte Mosquée Al-Aqsa, avec sa superficie de cent quarante-quatre dunums, soit un lieu de culte purement musulman

et, d'autre part, que la visite des non-Musulmans à ce Sanctuaire soit organisée par le Département des Waqf islamiques, qui est affilié au ministère jordanien des Awqaf et des sanctuaires islamiques, en sa qualité d'autorité légale ayant compétence exclusive pour la gestion de toutes les affaires relatives au Sanctuaire et pour en régler l'accès.

Les Représentants ont souligné, dans la Déclaration, que le moment est venu pour la communauté internationale d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des actes perpétrés par les autorités d'occupation coloniale depuis 55 ans et de s'attaquer à ce système illégal d'agression et de colonisation continues à tous les niveaux, en prenant à cet effet d'autres mesures sérieuses pour amener l'occupant à rendre des comptes sur toutes les violations commises et obtenir justice pour le peuple palestinien dont les souffrances perdurent depuis longtemps.

Ils ont exhorté la communauté internationale à contraindre Israël, la puissance d'occupation illégale, à annuler sa décision illégale d'annexer la ville d'Al-Qods. Ils ont également rappelé la position islamique appelant à tout mettre en œuvre pour contrer cette résolution, et l'inviter à respecter toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier les deux résolutions connexes du Conseil de sécurité.

Dans cette Déclaration, les Représentants ont affirmé que la voie qui mène à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient passe par la fin de l'occupation israélienne et le retrait de l'armée d'occupation et de ses colons du territoire de l'Etat de Palestine, notamment de la ville d'Al-Qods Al-Charif, en ligne avec les résolutions internationales pertinentes. La Déclaration a salué, dans ce sens, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité ministériel arabe chargé de l'action internationale pour faire face aux politiques et procédures israéliennes illégales dans la ville occupée d'Al-Qods, qui s'est tenue à Amman le 21 avril 2022.

La Déclaration finale a appelé également à une coordination et une coopération renforcées entre l'OCI, la Ligue des Etats arabes, l'ONU et les autres organisations internationales compétentes ayant des représentants des Etats membres.

## Le Secrétaire général mène des contacts intensifs

## pour faire face aux agressions israéliennes contre Al-Aqsa



Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique a pris un certain nombre de mesures et de contacts préalablement à la convocation de la réunion des Représentants à composition non limitée pour discuter des agressions israéliennes contre la sainte mosquée Al-Aqsa et Al-Qods Al-Charif. C'est ainsi que le Secrétaire général de l'OIC, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a adressé des lettres identiques à un certain nombre d'acteurs internationaux sur les violations continues d'Israël contre la sainte Mosquée Al-Aqsa, qui a fait l'objet d'intrusions, de fermeture de ses portes et d'attaques brutales contre les fidèles sans défense qui s'y trouvaient, actes qui ont fait plusieurs blessés, outre l'arrestation de centaines d'entre eux.

Le Secrétaire général a souligné, dans ces messages, adressés aux Ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni, de la République française et de la République populaire de Chine, ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies et au Haut Représentant de l'Union européenne pour

les affaires étrangères, que cette multiplication des agressions israéliennes contre la sainte Mosquée Al-Aqsa constitue une atteinte aux droits et sentiments religieux de toute la Oumma islamique, ainsi qu'une violation flagrante des résolutions et pactes internationaux pertinents, d'autant que ces actes sont susceptibles de provoquer une guerre de religion et d'attiser la violence dans la région et ailleurs.

Le Secrétaire général a eu également une conversation téléphonique avec S.E. Dr. Riyad Al-Malki, Ministre des Affaires étrangères de l'Etat de Palestine, au cours de laquelle il a évoqué les attaques israéliennes continues contre la sainte Mosquée Al-Aqsa, en violation flagrante du droit international et des Résolutions pertinentes des Nations unies, soulignant la solidarité de l'OIC avec le peuple palestinien et son soutien indéfectible à ses droits légitimes dans la ville d'Al-Qods et à sa souveraineté, en tant que capitale de l'Etat de Palestine.

Pour sa part, le Ministre des Affaires étrangères a informé le Secrétaire général de la gravité de la situation en raison de la

recrudescence des agressions et des incursions quotidiennes de colons extrémistes, sous la protection des forces d'occupation israéliennes, contre la sainte Mosquée Al-Aqsa et les fidèles qui s'y trouvent, ainsi que des tentatives d'imposer la division temporelle et spatiale de la Mosquée Al-Aqsa. Il a appelé à une action islamique efficace à tous les niveaux politique, diplomatique et juridique en vue d'exercer une vaste pression internationale sur Israël, la puissance occupante, afin qu'elle mette fin à ses agressions contre la ville d'Al-Qods et ses lieux saints. Le Secrétaire général a également eu une conversation téléphonique avec S.E. M. Ayman Safadi, ministre des Affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie, au cours de laquelle il a évoqué les attaques israéliennes continues contre la sainte Mosquée Al-Aqsa.

Pour sa part, le Ministre jordanien des Affaires étrangères a informé le Secrétaire général des efforts déployés par la Jordanie auprès des acteurs internationaux aux fins de mettre un terme aux violations israéliennes contre la Sainte Mosquée Al-Aqsa.

## L'OCI condamne la fermeture de la Mosquée Ibrahimî à Hébron



L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a énergiquement condamné la fermeture par les forces d'occupation israéliennes de la Mosquée Ibrahimî dans la ville d'al-Khalil [Hébron] devant les fidèles, ainsi que la poursuite des incursions et des attaques contre la sainte Mosquée Al-Aqsa, considérant ces mesures provocatrices comme une atteinte à l'inviolabilité des lieux saints islamiques, et réitérant son rejet des tentatives de division temporelle et spatiale de la sainte Mosquée Al-Aqsa.

L'OCI a indiqué qu'elle tient les autorités d'occupation israéliennes responsables des conséquences de leurs attaques continues contre le peuple palestinien et de leurs violations du caractère sacré des lieux saints, appelant la Communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour mettre fin à ces graves violations, qui alimentent la violence, les tensions et l'instabilité dans la région. En avril dernier, mois qui a été marqué par une recrudescence dangereuse des agressions contre Al-Qods Al-Charif et la Mosquée Al-Aqsa, l'OCI a mis en garde contre les menaces proférées par des groupes de

colons extrémistes de procéder à des rituels de sacrifice dans l'esplanade de la Mosquée Al-Aqsa. Elle a aussi fermement condamné la prise d'assaut d'Al-Aqsa par des dizaines de colons extrémistes pour accomplir des rituels talmudiques avec le soutien et la protection des forces d'occupation israéliennes, considérant que cette escalade dangereuse constitue un affront aux sentiments de toute la Oumma islamique et une violation flagrante des résolutions et pactes internationaux connexes.

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a tenu Israël pleinement responsable des conséquences éventuelles du massacre continu de sang-froid du peuple palestinien et de la violation ininterrompue des lieux sacrés, ce qui est de nature à alimenter les conflits religieux, l'extrémisme et l'instabilité dans la région. Il a appelé la Communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU, à intervenir pour mettre fin à ces violations répétées, et à contraindre Israël à respecter le caractère sacré des lieux saints ainsi que les droits politiques et religieux du peuple palestinien.

L'Organisation a, en outre, dénoncé la poursuite des opérations d'évacuation et de destructions des maisons palestiniennes dans le quartier de Sheikh Jarrah dans la ville occupée d'Al-Qods, actes qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de judaïsation, de colonisation et de déplacement forcé des familles palestiniennes, ce qui constitue une violation flagrante du droit international et des Conventions de Genève.

Le Secrétariat général soutient que toutes ces mesures israéliennes à l'égard de la ville d'Al-Qods occupée sont nulles et non avenues, en vertu du droit international et des décisions de la légitimité internationale.

Dans cet même ordre d'idées, l'OCI a condamné le crime odieux des forces d'occupation israéliennes qui ont abattu trois jeunes Palestiniens dans la ville de Naplouse, en février dernier, considérant que cet acte s'insère également dans le contexte de la politique d'exécutions sur le terrain et de meurtres prémédités perpétrés contre le peuple palestinien, en violation flagrante du droit international et de la Convention IV de Genève.

## L'OCI : Spécificité et spécialisation

L'Organisation de la Coopération Islamique compte deux milliards de Musulmans, soit plus du quart de la population mondiale, répartis sur 57 Etats membres, représentant également un nombre supérieur au quart des pays reconnus aux Nations unies. Elle incarne, ce faisant, une force juridique internationale qui influe sur tous les domaines politiques, économiques, sociaux, culturels, scientifiques et autres, tel qu'ils sont exprimés par les différentes institutions spécialisées et affiliées, de cette organisation politique et ses organes subsidiaires actifs dans les domaines susmentionnés ainsi que dans d'autres secteurs. Cela sans compter le pouvoir de vote qu'elle détient au niveau des différentes organisations et organes des Nations Unies, avec un imposant nombre de cadres qui contribuent au mouvement humain.

L'Organisation a émergé au lendemain de l'incendie de la Mosquée Al-Aqsa, le 21 août 1969, suscitée par l'embrasement des sentiments et la colère déchainée dans une manifestation de la conscience collective du monde islamique qui a fait d'Al-Aqsa et d'Al-Qods Al-Charif une affaire qui a rassemblé les Etats membres, inspirée par la dimension de la religion islamique, dénominateur commun pour ces pays et leurs peuples. La force de cette organisation procède du fait qu'elle regroupe des pays répartis sur les continents d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Sud, et reflète l'évolution démographique de ces régions depuis l'introduction de la religion islamique il y a des siècles de cela. Depuis lors, l'Islam est devenu une partie dynamique intégrante des constituants de ces populations, de leur hétérogénéité et de leurs racines séculaires, qui tirent leur pérennité du caractère inéluctable de cette religion vraie pour forger, ce faisant, une dimension culturelle rehaussée par des mosquées et des caractéristiques qui illustrent une compréhension commune des nombreux aspects de la vie quotidienne.

D'autre part, et plus d'un demi-siècle après la création de cette Organisation, nous aboutissons au constat que sa compétence impose sa faisabilité ainsi que la continuité impérieuse de son action en raison des nombreux domaines de préoccupation. Parmi les exemples à citer dans ce contexte figure celui de l'intimidation exercée sur les sociétés musulmanes par le biais de ce qu'on appelle le phénomène d'islamophobie, et qui constitue probablement l'un des problèmes majeurs qui poussent l'Organisation à déployer davantage d'efforts et de suivi.

Sur un autre volet tout aussi important, l'Organisation se consacre également aux problèmes des communautés musulmanes vivant en dehors de leur société d'origine et, en fonction des rapports qu'elles entretiennent avec l'autre. Elle assume la responsabilité du suivi de la situation de ces minorités d'une manière qui serve leurs intérêts, leur survie et la coexistence dans leur environnement, veillant ainsi à leur assurer une vie décente tout en préservant leurs spécificités culturelles et leurs droits, lesquels sont aussi garantis par les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et les lois prévues dans les pays de résidence de ces communautés.

L'Organisation inscrit également dans ses domaines de compétence la mission fondamentale de saper les vils efforts des groupes armés extrémistes opérant au nom de l'Islam, en déjouant notamment leurs discours mensongers qui distordent les vérités à des fins d'incitation. C'est à travers le Centre «La Voix de la Sagesse» relevant du Secrétariat général que l'OCI opère.

Le rôle de l'Académie du Fiqh s'inscrit dans le prolongement du rôle exclusif de l'OCI et constitue son pilier fédérateur qui relie les institutions religieuses des Etats membres afin de rectifier les images et concepts erronés dans les idées reçues, telles que celles qui circulaient en milieu rural dans certains Etats membres concernant les vaccins et les traitements, ce qui a suscité la réticence d'un grand segment d'habitants à recevoir le vaccin dans ces régions, motivés par des convictions religieuses sans fondement.

L'OCI peut également être considérée comme un incubateur du processus de développement de l'économie islamique à travers l'adoption, de façon générale, de normes et de spécifications pour les produits halal, les sukuk et les banques islamiques, contribuant ainsi aux efforts des Etats membres dans la formulation d'une vision pratique pour ces secteurs, tout en participant à leur développement et leur codification, et en tirer profit grâce à leur mise en application.

Sur le plan humanitaire, l'Organisation de la Coopération Islamique peut mettre à profit l'immense synergie humaine, en se fondant sur les principes de solidarité et d'assistance, face aux souffrances de nombreux groupes dans le monde islamique, dues à la famine, aux guerres civiles et aux catastrophes naturelles, et qui sous-tendent les cas de réfugiés, de déplacements et de pauvreté.

Plus de 53 ans se sont écoulés depuis la fondation de l'Organisation, qui a continué à grandir. Et loin de se confiner à un cadre politique et économique, tel qu'il est traditionnellement reconnu, elle a su marquer sa présence dans de nombreuses sphères prouvant ainsi au fil des ans ses mérites et son utilité.



**Aiman Abboushi**

Editeur du journal de l'OCI

*La force de cette organisation procède du fait qu'elle regroupe des pays répartis sur les continents d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Sud, et reflète l'évolution démographique de ces régions depuis l'introduction de la religion islamique il y a des siècles de cela. Depuis lors, l'Islam est devenu une partie dynamique intégrante des constituants de ces populations, de leur hétérogénéité et de leurs racines séculaires*

## Le Secrétaire général reçoit le Premier Ministre du Pakistan



Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a rencontré, à Makkah Al-Moukarramah, le nouveau Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, S.E. M. Shehbaz Sharif, en visite officielle au Royaume

d'Arabie saoudite.

Les discussions au cours de cette réunion ont porté sur la situation dans le monde musulman ainsi que sur des questions inscrites à l'ordre du jour de l'OCI, en particulier la situation en Palestine, en Afghanistan, au Jammu-et-Cachemire et l'islamophobie. Les deux responsables ont souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les Etats membres pour défendre les causes de la Oummah islamique.

La réunion a également abordé la question de la coopération entre l'OCI et la République islamique du Pakistan, qui assure la présidence de l'actuelle 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Le Secrétaire général a réitéré la volonté du Secrétariat général de l'OCI de soutenir le gouvernement

pakistanaï dans la mise en œuvre des Résolutions adoptées par Conseil des Ministres des Affaires étrangères, lors de sa 48<sup>ème</sup> Session qui s'est tenue à Islamabad les 22 et 23 mars dernier.

## Le Secrétariat Général reçoit le Vice-ministre saoudien des Affaires étrangères

Le Serviteur des Deux Saintes Mosquées : L'Arabie saoudite ne ménagera aucun effort pour soutenir les objectifs de l'OCI

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Ibrahim Taha, a reçu une lettre du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saoud, Souverain du Royaume d'Arabie saoudite, Président du Sommet islamique. Dans cette lettre, qui a été remise par le Représentant permanent du Royaume auprès de l'OCI, Dr. Saleh bin Hamad Al-Suhaibani, le Serviteur des Deux Saintes Mosquées a réaffirmé la confiance témoignée par l'ensemble des Etats membres de l'Organisation à l'égard du Secrétaire général pour diriger l'OCI, se félicitant de la détermination exprimée par le Secrétaire général de développer le travail de l'Organisation et de servir les justes causes de la Oummah islamique.

Le Serviteur des Deux Saintes Mosquées a imploré Allah, Tout-puissant, d'assister Son Excellence le Secrétaire Général dans l'accomplissement de ses fonctions en vue de promouvoir l'Organisation, de réaliser ses objectifs et les nobles desseins pour lesquels elle a été fondée, et de faire progresser l'action islamique commune dans l'intérêt des peuples et des pays du monde islamique.

D'autre part, le Secrétaire général a reçu au siège du Secrétariat Général, S.E. le Vice-Ministre des Affaires étrangères du Royaume



d'Arabie saoudite, l'Ing. Waleed Bin Abdulkarim Al-Khuraiji. Au cours de cette rencontre, le Secrétaire général a rendu hommage au Royaume d'Arabie saoudite pour son rôle proactif dans le renforcement de l'action islamique commune et la défense des causes du monde islamique. Il s'est également félicité du soutien assidu et généreux, ainsi que des facilités accordées par le Royaume, pays du siège, à l'Organisation afin qu'elle soit en mesure de s'acquitter convenablement de ses missions.

De son côté, l'Ing. Waleed Al-Khuraiji a mis l'accent sur l'intérêt que porte son pays à l'Organisation et à la réalisation de ses nobles objectifs, au service des causes de la Oummah islamique.

# Images



Le Secrétaire général accueille le Doyen du corps diplomatique consulaire africain



Le Secrétaire Général reçoit les Consuls généraux des pays africains accrédités à Djeddah



Le Secrétaire général reçoit le Représentant de Qatar auprès de l'OCI



Le Secrétaire général reçoit le Représentant Emirati



Le Secrétaire général reçoit le Représentant permanent d'Ouzbékistan auprès de l'OCI



Accueil du Représentant permanent d'Azerbaïdjan



Le Secrétaire général reçoit le Représentant permanent de Tunisie auprès de l'OCI



Le Secrétaire général accueille le Représentant permanent d'Ankara

# Images



Le Secrétaire général de l'OCI s'entretient avec le Secrétaire général adjoint de l'ONU



Le Représentant d'Indonésie visite le Secrétariat général



Accueil du Représentant du Sénégal auprès de l'OCI



Le Secrétaire général reçoit le Représentant du Turkménistan



Le Secrétaire général reçoit le Représentant du Gabon auprès de Riyadh



Le Secrétaire général reçoit le Consul de l'Irak et son Représentant auprès de l'OCI



Le Secrétaire général reçoit le Représentant permanent de Kirghizstan auprès de l'OCI



Le Secrétaire général reçoit le nouveau Représentant permanent du Niger

## Images



Le Secrétaire général reçoit le Consul d'Algérie



Le Secrétaire général reçoit le Représentant de la Libye



Le Secrétaire général reçoit le Représentant permanent de la République de Djibouti



Le Secrétaire général reçoit le Consul du Liban



Le Secrétaire général accueille la Représentation permanente de Somalie



Le Représentant du Tadjikistan en visite à l'OCI



Le Secrétaire général reçoit les Ambassadeurs des Pays-Bas auprès des Etats du Golfe



Le Secrétaire général reçoit le Représentant de l'Union européenne auprès de l'OCI

## L'OCI et l'UE organisent un symposium virtuel sur la liberté de religion et de croyances



### Hissein Brahim Taha : La Résolution 16/18 et son Plan d'action sont à la base des efforts internationaux de lutte contre la haine

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a prononcé une allocution lors de la séance d'ouverture de la 8<sup>ème</sup> réunion de haut niveau du Processus d'Istanbul, qui s'est tenue virtuellement le 16 février 2022, sur le thème : "10<sup>ème</sup> anniversaire de la Résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme : regarder en arrière et aller de l'avant".

La réunion virtuelle, qui a été accueillie par la République islamique du Pakistan, a connu une vaste participation de pays des différentes régions du monde, ainsi que les fonctionnaires et experts concernés des Nations unies, des chefs religieux, des représentants de la société civile et des entreprises, et des journalistes.

Dans son allocution, le Secrétaire général de l'OCI a remercié la République islamique du Pakistan d'avoir organisé la 8<sup>ème</sup> réunion du Processus d'Istanbul, réaffirmant l'importance que revêt cette plate-forme en tant qu'étape importante faite par la Communauté internationale pour combattre le discours de haine, l'intolérance, la discrimination et l'incitation à la violence fondée sur la religion ou la croyance.

A cet égard, M. Hissein Taha a exprimé les préoccupations de l'OCI face à la persistance du phénomène de haine, d'intolérance, de discrimination et de violence fondées sur la foi, soulignant que ce phénomène constitue une menace pour l'humanité dès lors qu'il met en péril la paix et la sécurité dans le monde, rappelant dans ce contexte les incidents terroristes qui se sont produits en 2019 en Nouvelle-Zélande et au Sri Lanka.

Le Secrétaire général de l'OCI a souligné l'impératif majeur de conjuguer les efforts au niveau international pour faire front aux tendances d'extrémisme et d'intolérance, en utilisant tous les moyens et outils disponibles afin d'empêcher que de telles atrocités se reproduisent. La Résolution 16/18 et son Plan d'action, a-t-il ajouté, représentent une assise solide sur laquelle les efforts collectifs de la Communauté internationale peuvent s'appuyer dans la lutte contre

les discours de haine, l'intolérance, la discrimination et l'incitation à la violence fondée sur la religion ou la croyance.

Dans cet même ordre d'idées, l'OCI et l'Union Européenne ont organisé, le 24 février 2022, un symposium virtuel sur la liberté de religion et de croyance et le dialogue entre les cultures et les religions. Le Secrétariat général de l'OCI était représenté à ce symposium par la Direction des Affaires culturelles, la Direction du Dialogue et de la communication, l'Observatoire de l'islamophobie, et le Centre Voix de la sagesse qui relève du Secrétariat général de l'OCI. L'observatrice permanente de l'OCI auprès de l'UE, l'Ambassadrice Ismat Jahan, a prononcé l'allocution de l'Organisation, lors de la séance d'ouverture du Symposium.

Les deux parties ont échangé les vues sur un certain nombre de sujets, tels que les cadres de promotion de la tolérance et du dialogue interreligieux, la protection des groupes religieux et le renforcement du dialogue interculturel. Elles ont également échangé les bonnes pratiques et le savoir-faire portant sur des questions d'intérêt commun, y compris sur la mise en place des dispositions concrètes conjointes permettant d'accroître leur coopération.

A noter que le Secrétariat général de l'OCI et le Service européen pour l'action extérieure de l'UE ont tenu, le 28 mars 2022, leur 5<sup>ème</sup> Réunion des hauts fonctionnaires au Siège de l'Organisation, à Djeddah.

L'Ambassadeur Youssef Aldobeay, Secrétaire général adjoint aux Affaires politiques, a ouvert la réunion par une allocution dans laquelle il a abordé les différents domaines de coopération entre l'OCI et l'UE, exprimant la volonté de l'OCI de la développer davantage.

Les deux parties se sont également penchées sur une série de questions d'intérêt commun, portant notamment sur les domaines politique, économique, social, culturel et humanitaire. De même qu'elles ont discuté de la coopération dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'autonomisation des femmes.

## Nouvelles consultations politiques entre l'OCI et Pékin Visite à l'OCI de l'Envoyé spécial chinois pour le Moyen-Orient

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu au siège du Secrétariat général, en avril dernier, l'Envoyé spécial de la République populaire de Chine pour le Moyen-Orient, M. Zhai Jun. Au cours de cette rencontre, les deux parties ont passé en revue l'état des relations entre l'OCI et la République populaire de Chine et examiné les voies et moyens permettant de renforcer le dialogue et la coopération dans les différents domaines. Le Secrétaire général a réitéré l'intérêt particulier que l'Organisation accorde aux communautés musulmanes dans les pays non membres, y compris dans la région autonome chinoise du Xinjiang.

A rappeler que le Secrétariat général de l'OCI avait entamé, en janvier dernier, une nouvelle série de consultations politiques avec la République populaire de Chine, par visioconférence.

Au cours de ces consultations, la délégation du Secrétariat général de l'OCI était dirigée par le Secrétaire général adjoint aux Affaires politiques, M. Yousef bin Muhammad Aldobeay, et celle du Ministère chinois des affaires étrangères par le Vice-ministre des Affaires étrangères, M. Ding Li.

A cette occasion, les deux parties se sont penchées sur les relations entre le monde islamique et la République populaire de Chine. Elles ont, à cet effet, entrepris l'examen et l'évaluation de la coopération que l'OCI entretient avec la République populaire de Chine, et les perspectives de renforcement de cette coopération dans nombre de domaines, notamment l'économie, la finance, l'enseignement su-



périeur, les échanges culturels et le dialogue entre les civilisations. Elles ont également échangé leurs points de vue sur plusieurs questions d'intérêt commun, au premier rang desquelles figurent la question palestinienne et la situation des communautés et minorités musulmanes dans les Etats non membres.

A l'issue de la réunion, les deux parties ont convenue de la nécessité de poursuivre ces consultations à titre annuel.

## L'OCI souligne l'importance des denrées agricoles dans la réduction de la pauvreté



Au cours de son intervention à la cérémonie d'ouverture du Forum de l'OCI sur le Développement des produits agricoles stratégiques et à la Réunion d'experts sur la Sécurité alimentaire et les aliments sains, qui se sont déroulées (virtuellement et en présentiel) à Doha, Etat du Qatar, du 14 au 16 février 2022, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) pour les Affaires

économiques, S.E. Dr Ahmad Kawesa Sengendo a souligné que les produits agricoles étaient indispensables pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que pour la création de richesses et la réduction de la pauvreté dans certains Etats membres de l'OCI.

Dr. Sengendo a affirmé, dans ce contexte, que durant la pandémie de la COVID-19, l'instabilité du marché des denrées agricoles s'est accentuée de manière significative et que de nombreux pays de l'OCI dépendants des produits de base sont devenus plus vulnérables. Il a indiqué, à cet égard, que cette vulnérabilité était au cœur des innombrables défis économiques et sociaux auxquels de nombreux pays de l'OCI sont confrontés et que la lutte contre ce phénomène est primordiale, pour peu que l'on veuille atteindre le développement durable, éradiquer la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire.

Le Forum et la Réunion d'experts se sont focalisés sur les questions liées à la mise en œuvre des Programmes d'action de l'OCI pour le développement des trois produits agricoles stratégiques, qui sont le blé, le riz et le manioc, programmes adoptés par la 8<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le développement agricole, tenue en 2021 à Istanbul, en République de Turquie.

## Visite du Secrétaire général, M. Hissein Brahim Taha à



Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, s'est rendu en Afrique pour une visite officielle qui comprend les Républiques du Tchad et du Niger dans les régions du Sahel et du lac Tchad. Le Président du Conseil militaire de transition du Tchad, S.E. M. Mahamat Idriss Deby Itno, qui a accueilli le Secrétaire général au palais présidentiel de N'Djamena a affirmé l'intérêt particulier que le Tchad attache à l'Organisation et à ses institutions. Le Président tchadien a souligné l'impératif pour l'OCI de renforcer ses activités dans la région du Sahel et du lac Tchad et de continuer, ainsi que les Etats membres, à soutenir les pays de la région dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme et de consolider les fondements de la sécurité, de la stabilité et du développement.

Le Secrétaire général a remercié le Président du Tchad pour l'accueil qui lui a été réservé, ainsi que pour la confiance placée en sa personne pour diriger cette prestigieuse organisation. Par la même occasion, il a brossé au Président un tableau des principaux dossiers de l'Organisation ainsi que des activités qu'elle entreprend.

M. Brahim Taha a, en outre, salué le rôle actif du Tchad dans l'appui apporté à l'OCI et à ses programmes, et dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région, en particulier au Mali et dans d'autres pays voisins.

S'agissant de sa visite de travail en République du Cameroun, le Secrétaire général s'est entretenu respectivement avec le Premier Ministre Dr. Joseph Ngute, et le Ministre des Affaires étrangères Dr. Lejeune Mbella Mbella, avec lesquels il a discuté de questions d'intérêt commun.

Le Secrétaire Général a exprimé ses remerciements au Cameroun pour sa participation active et son soutien aux activités de l'Organisation. Le Secrétaire général a appelé les Etats membres à faire preuve d'une solidarité accrue avec les pays du Sahel et du bassin du Lac Tchad face aux défis auxquels ils sont confrontés, et à soutenir le développement économique des deux régions.

*S.E. M. Hissein Brahim Taha s'est rendu en Afrique pour une visite officielle qui comprend les Républiques du Tchad, Cameroun, Sénégal et Niger dans les régions du Sahel et du lac Tchad.*

Pour leur part, les dirigeants du Cameroun ont félicité le Secrétaire général d'avoir assumé les rôles de l'OCI, tout en appelant l'Organisation à accorder la priorité à la coopération entre ses Etats membres dans le domaine du réseau d'infrastructures routières et de l'interconnexion des réseaux électriques. Les autres domaines de coopération évoqués portent sur la production de médicaments et de vaccins et sur la promotion de la science et de la technologie.

S.E. le Président de la République du Niger, M. Mohamed Bazoum, a reçu en audience, à Niamey, le Secrétaire général de l'OCI, avec lequel il s'est entretenu des aspects de la coopération entre les deux parties et des moyens de renforcer l'action islamique commune et de promouvoir l'esprit de solidarité face aux défis auxquels le Niger est confronté.

Le Secrétaire général a remercié le Niger, en sa qualité de Président actuel du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, pour les efforts qu'il déploie en faveur des projets de l'OCI, en particulier la mise en place de sa mission régionale pour les pays du Sahel et du Lac Tchad au Niger.

Pour sa part, le Président a affirmé que le Niger serait toujours prêt à soutenir les activités de l'Organisation. Il a également appelé les Etats membres et les institutions de l'OCI à contribuer davantage à la recherche de solutions aux défis sécuritaires et aux crises alimentaires auxquels font face actuellement la région du Sahel et le bassin du lac Tchad.

Le Secrétaire général a également rencontré le Premier Ministre du Niger, Ouhoumoudou Mahamadou, et le Ministre des Affaires étrangères, M. Hassoumi Massoudou. Les deux parties ont discuté des questions d'intérêt pour le monde islamique, du rôle de l'Organisation dans le règlement des différends, du renforcement des efforts de médiation et de la nécessité de redoubler d'effort pour impulser l'action islamique commune et remporter les défis auxquels le monde islamique est confronté, notamment en matière de lutte contre le terrorisme et d'islamophobie, outre la réalisation du développement économique global.

## un certain nombre d'Etats membres africains de l'OCI



Les deux parties se sont penchées sur les efforts que déploient les pays de la région face aux défis que posent la sécurité et le développement dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad. Elles ont, d'autre part, abordé la situation politique au Mali, en Libye et au Burkina Faso. Le Secrétaire général a insisté sur la nécessité pour les Etats membres de continuer à soutenir la mission régionale de l'Organisation de la Coopération Islamique au Niger afin qu'elle puisse contribuer efficacement aux efforts de développement.

S.E. le Président de la République du Sénégal, Macky Sall, a reçu en audience à Dakar, le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, qui effectuait une visite officielle en République du Sénégal, durant sa tournée africaine, en mars dernier.

Au cours de cette réunion, les deux parties ont discuté de nombreuses questions d'intérêt pour la Oummah islamique, dont tout particulièrement les questions d'ordre sécuritaire et de développement, ainsi que de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation, qui s'était tenue ultérieurement, en avril ou fin mars dernier, à Islamabad, en République islamique du Pakistan.

Parmi les autres questions soulevées à cette occasion figurait notamment celle du Comité permanent de l'Information et des Affaires culturelles (COMIAC), dont le Président sénégalais assure la présidence.

Le Secrétaire général a salué la contribution efficace de République du Sénégal à l'action islamique commune ainsi que sa solidarité dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Pour sa part, S.E. le Président a rendu hommage au leadership de S.E. le Secrétaire général et a réaffirmé sa volonté de continuer à appuyer l'OCI dans les efforts qu'elle déploie pour relever les défis auxquels sont confrontés les Etats Membres. Il a également souligné la nécessité de renforcer la coopération fructueuse entre les Etats membres de l'OCI dans les domaines social, économique, sécuritaire et de la lutte contre le terrorisme.

*Le Secrétaire général a appelé les Etats membres à faire preuve d'une solidarité accrue avec les pays du Sahel et du bassin du Lac Tchad*

Le Secrétaire général et la délégation qui l'accompagne avaient rencontré, dans le cadre de cette visite, le Ministre des Affaires étrangères, Mme. Aissata Tall Sall, avec laquelle il a discuté de la coopération bilatérale entre l'OCI et le Sénégal, ainsi que des problèmes affectant la région.

Au cours de sa visite en République du Niger, pendant sa tournée dans la région du Sahel et les pays du bassin du Lac Tchad, le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha s'est rendu au Complexe du Roi Abdallah pour les filles à l'Université islamique du Niger, une institution relevant de l'Organisation de la Coopération Islamique.

Le Secrétaire général s'est félicité de la création du campus universitaire supplémentaire, dans le cadre des efforts des Etats membres de l'OCI pour répondre aux besoins éducatifs de la population africaine, en particulier sur le plan de l'éducation des filles dans les régions du Sahel et du bassin du Lac Tchad.

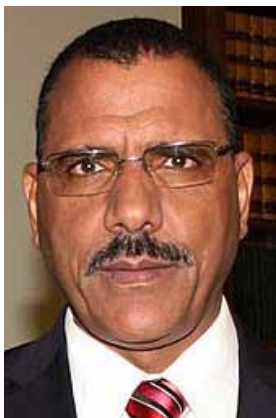
M. Hissein Brahim Taha a ajouté que le campus, généreusement financé par la Fondation Roi Abdallah du Royaume d'Arabie saoudite - que Dieu lui accorde Sa miséricorde -

contribuera à renforcer le rôle des femmes dans le développement social et économique, ainsi que leur contribution au développement humain dans les Etats membres de l'OCI.

La construction du nouveau campus de l'Université islamique du Niger - qui accueille des milliers d'étudiants de différents pays du Continent africain - renforce le statut de cette institution en tant que l'une des meilleures plateformes éducatives de l'Afrique subsaharienne.

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique a entrepris également une visite similaire au bâtiment Waqf de l'Université et au nouveau Bureau régional de l'Organisation de la coopération islamique pour le Sahel et le bassin du lac Tchad, dont le siège est à Niamey, au Niger.

Cette visite intervient en marge de la tournée du Secrétaire général dans les pays du Sahel et du bassin du lac Tchad.



Président du Niger



Président du Mali



Président du Ghana



Président du Bénin



Président du Togo

## L'Envoyé spécial du Secrétaire général en tournée africaine au Ghana, au Nigeria et au Niger



M. Nassirou Bako-Arifari, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique pour l'Afrique, s'est rendu dans un certain nombre d'Etats africains membres de l'Organisation pour transmettre des messages du Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hussein Ibrahim Taha, dans le cadre des efforts que déploie l'OCI pour renforcer son action dans la région africaine et promouvoir ses programmes et projets. La visite d'Arifari est intervenue au lendemain de l'adoption par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenu à Islamabad, d'une Résolution le nommant en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afrique.

Monsieur Nassirou Bako Arifari, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique pour l'Afrique, a été reçu en audience, le 25 avril 2022, à Accra, par S.E. Monsieur John Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au cours de l'audience, l'Envoyé spécial a remis au Président Akufo-Addo un message écrit du Se-

crétaire général de l'OCI, S.E. Monsieur Hissein Brahim Taha, et examiné avec lui les multiples défis auxquels la sous-région Ouest-africaine est confrontée ainsi que les voies et moyens susceptibles de renforcer le dialogue et la coopération entre l'OCI et la CEDEAO. Par ailleurs, S.E. M. Zubairu Dada, Ministre d'Etat aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, a reçu, le 27 Avril 2022, à Abuja, M. Nassirou Bako Arifari auquel il a remis la lettre adressée par S.E. le Secrétaire général de l'OCI à S.E. M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria.

Cette rencontre a permis de souligner l'intérêt que le Secrétaire général de l'OCI accorde au rôle du Nigeria au sein de l'OCI et dans la région. Ce fut également l'occasion d'échanger les vues sur l'évolution de la situation dans la sous-région Ouest-africaine et, tout particulièrement, au Mali, et de réaffirmer la nécessité de mobiliser les efforts dans ce sens.

D'autre part, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OCI s'est entretenu à Abuja avec le Commissaire aux Affaires politiques, Paix et Sécurité de la CEDEAO, le Général Francis Behanzin, de la situation dans la sous-région, y compris au Mali, et des voies et moyens de renforcer le dialogue et la coopération entre l'OCI et la CEDEAO. En outre, S.E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, a accordé audience, le 29 avril 2022, à Niamey, à l'Envoyé spécial dans le cadre de la mission qu'il a effectué dans la sous-région ouest-africaine. Au cours de la rencontre, l'Envoyé spécial a remis au Président nigérien un message écrit du Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha. M. Arifari a souligné le rôle important que joue le Niger au sein de l'OCI et dans la région. L'Envoyé spécial a discuté avec son hôte des développements de la situation politique et sécuritaire dans la sous-région ouest-africaine et de la nécessité de conjuguer les efforts entre l'OCI et la CEDEAO, à cet égard.



## Le caractère particulier de l'ambiance libyenne au mois de Ramadan

Ashraf El-Azaby (DPA) - Si vous arrivez dans une ville libyenne tôt le matin et vous trouvez des routes et les places presque vides, c'est une indication que le mois de Ramadan est arrivé. D'habitude même les écoles ferment leurs portes pendant le Ramadan. C'est ainsi qu'un préposé à l'entretien des lignes électriques explique.

La coutume persiste et semble s'enraciner, et bien que le mois de Ramadan passe au printemps cette année en raison du cycle lunaire, il n'en reste pas moins que le meilleur moment pour une traversée rapide d'une rue, autrefois bondée, soit toujours le matin du Ramadan.

C'est avant midi que commencent à poindre le rituel du mois, et c'est à ce moment-là que vous pouvez constater que près de 2 millions de personnes habitent la ville de Tripoli. Les marchés et les magasins sont ouverts, les rues sont bondées, et tout un chacun se hâte vers un but probablement lié au mois de jeûne.

L'essentiel de la congestion humaine se concentre dans les marchés aux légumes et les viandes. En effet, la cuisine du pays pendant le Ramadan ne peut renoncer aux produits frais locaux, notamment les oignons, les pommes de terre, les tomates, l'aneth, le persil, le poivron, le citron, les blettes, le cresson, la laitue, les dattes, les oranges, les fraises, etc.

Habituellement, les viandes bovines, notamment le bœuf, et les conserves alimentaires viennent en tête de la liste d'achats pendant le Ramadan, ainsi que le poisson frais pour les habitants de la zone côtière, auxquels s'ajoutent les produits laitiers et leurs dérivés. Mais la crise alimentaire mondiale accompagnant la guerre en Ukraine a fortement affecté l'économie de la Libye. Le pays dépend presque exclusivement de l'exportation du pétrole, à l'exception de la cul-

ture des légumes et des fruits, de l'élevage et de la volaille, ainsi que des conserveries. Or, selon la déclaration du Président de la Chambre libyenne de commerce, d'industrie et d'agriculture, M. Muhammad Al-Raid à DPA, la production totale des produits alimentaires atteint à peine 10% de la consommation locale. Autant de facteurs qui ont entraîné une hausse sans précédent des prix, exacerbée par les commerçants à la veille du Ramadan comme à l'accoutumé, amenant ainsi le gouvernement à intervenir à travers le versement urgent de subventions aux enfants et épouses sans emploi.

Mais comme le dit une femme libyenne, Najat Al-Taher : "La Libye s'est habituée aux hauts et aux bas de l'époque, et avec ou sans la crise, les rituels du Ramadan se poursuivront quel que soit le temps. Et tout comme les hommes tentent de faire les meilleurs achats avec l'argent dont ils disposent, les femmes s'appliqueront, comme toujours, à transformer ce qu'elles trouvent dans leurs cuisines en repas délicieux ou, du moins, les plus à même d'apaiser la faim et de donner de l'énergie".

Aux plats méditerranéens habituels du Ramadan, comme les soupes, le borek, la pizza, les brochettes, les kofta, et autres, les Libyens préfèrent les plats locaux, tels que l'al-Mubatin (pommes de terre croquantes garnies de viande), l'asban, la dhoulma, la mabkabka, le couscous, le bazin, le fatat, le haraimi (soupe de poisson) et le riz avec la khalta, ainsi que les différents types de tajins.

Mieux encore, pendant le Ramadan les Libyens en raffolent de sucreries, en particulier le baklava trabelsiya (tripolitaine), les zalabiyas, la 'assalah (au miel), le lokmat al-qadi, la basbousa, le kounafa et le maqroud.



## La “calligraphie arabe”, art qui a suscité l'intérêt des artistes occidentaux

Le Caire - Hajjaj Salama - (DPA) : Les anciens et les modernes s'accordent unanimement à dire que la calligraphie arabe est un art créatif qui a suscité chez les Arabes et les Musulmans une attention et une maîtrise inégalables par rapport aux autres nations et civilisations, si bien qu'elle s'est transformée d'un simple véhicule de connaissance à un art qui orne sur la plus grande échelle les livres, les divans, les murs et plafonds des mosquées et les édifices monumentaux.

Dans son ouvrage “Dictionnaire des termes de la calligraphie arabe et des calligraphes”, le Dr. Afif Bahnassi explique que la calligraphie arabe est l'art créatif qui est venu couronner à la fois la civilisation arabe et les autres civilisations islamiques. Elle se distingue des autres polices par le fait qu'elle transcende sa fonction première, qui est celle de transmettre la signification, à une fonction esthétique devenue un but en soi. C'est ainsi que la calligraphie arabe est devenue un art autonome, chose qu'elle doit à son association avec un contenu sublime auquel les Arabes et les Musulmans s'attachent en raison du caractère miraculeux de sa rhétorique, à savoir, le Saint Coran.

L'art de la calligraphie arabe et ses valeurs esthétiques ont attiré l'attention des artistes occidentaux. Les calligraphes ont su, pour leur part, s'adapter aux modes de la modernité artistique, appuyés en cela par l'émergence d'une génération de calligraphes créatifs qui ont préservé les origines de la calligraphie arabe et œuvré à sa dissémination, s'inscrivant sur la liste des calligraphes reconnus ; des artistes appartenant aujourd'hui à différentes cultures et langues dont des Chinois, des Italiens, voire même les Polonais, et bien d'autres qui ont maîtrisé l'art de la calligraphie arabe et excellé dans la présentation d'œuvres d'art impressionnantes, défiant tous les écueils auxquels l'art de la calligraphie arabe se trouve confrontée à la lumière de la propagation de la numérisation et l'utilisation des ordinateurs dans la réalisation des travaux liés à la calligraphie arabe. L'on peut cependant dire que la calligraphie arabe a réussi à surmonter bon nombre de ces défis et s'inscrit désormais comme l'un des arts plastiques qui attirent les amateurs d'art, toutes races et cultures confondues.



Le Caire

Capitale de la culture islamique pour 2022

Dr. Salim M. AlMalik, Directeur général de l'Organisation du monde Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ICESCO), et Dr. Ines Abdel Dayem, Ministre de la culture de la République arabe d'Égypte, ont déclaré ouverte la célébration du Caire, en tant que capitale de la culture dans le monde islamique pour 2022, lors d'une conférence de presse, tenue à la Maison de l'Opéra du Caire, le 7 décembre 2021.

Dans son allocution, Dr. Abdel Dayem s'est dite heureuse de l'élection du Caire comme capitale de la culture dans le monde islamique pour 2022, notant que cela confirme le symbolisme de la ville qui a toujours été un lieu de rencontre des cultures tout au long des âges, ainsi qu'un centre de créativité, de pensée et d'arts aux multiples particularités qui reflètent les caractéristiques de la civilisation humaine, en général, et du patrimoine islamique, en particulier.

La Ministre de la Culture a également salué le rôle de l'ICESCO dans la mise en œuvre de son programme exclusif de célébration des capitales de la culture dans le monde islamique, ainsi que ses efforts pour mettre à contribution l'ensemble des mécanismes et outils susceptibles de renforcer les relations entre ces capitales.

Elle a affirmé, en outre, que des contacts seront établis, à travers l'ICESCO, avec les responsables du programme de célébration de Rabat capitale de la culture dans le monde islamique pour 2022, afin de coordonner les activités et programmes des deux célébrations et d'échanger la mise en œuvre de ces activités entre l'Égypte et le Maroc. Elle a également souligné l'importance que revêtent ces célébrations dans la présentation d'une image fidèle de la civilisation du monde islamique, en ce sens qu'elles mettent en évidence les valeurs de coexistence et de tolérance et favorisent la communication entre les peuples.

La ministre a également souligné que la célébration du Caire, qui s'étend tout au long de 2022, comprend un riche programme élaboré par les différents secteurs du Ministère de la Culture, en coordination avec l'ICESCO, et dont la mise en œuvre est prévue pour mi-février.

Pour sa part, le Directeur général de l'ICESCO, Dr. Salim M. AlMalik, a souligné dans son allocution l'impératif d'intensifier les efforts et de mobiliser toutes les potentialités dans la coopération et la coordination en matière de célébration du Caire, comme capitale de la culture dans le monde

islamique pour 2022, et faire en sorte que cette manifestation culturelle soit à la hauteur des aspirations de cette capitale historique et civilisationnelle séculaire.

Il a expliqué, dans ce contexte, que la célébration du Caire avait été prévue en 2020, mais sa réalisation a été rendue impossible en raison des circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie de la COVID-19. Il a souligné, cependant, que ce report forcé a permis de revoir et d'améliorer le programme initial approuvé pour cette célébration, qui a été enrichi par un nombre accru d'activités et de programmes culturels et artistiques, assorti de l'élargissement du cercle des partenaires locaux et régionaux, mais aussi en tirant profit des nouveaux amendements apportés par la Direction générale de l'ICESCO aux fins d'amélioration de son programme "Capitales de la culture du monde islamique".

Le Directeur général a rendu hommage à la ville du Caire pour les attributs culturels et civilisationnels dont elle se prévaut et qui lui permettent d'être élue en tant que capitale de la culture dans le monde islamique, grâce tout particulièrement à l'immense richesse de son patrimoine matériel, immatériel et naturel.

Initiative saoudienne-émiratienne prévoyant une aide de 3 milliards de dollars

## L'OCI se félicite de la formation du Conseil présidentiel du Yémen



L'Organisation de la Coopération Islamique a suivi de près les événements qui ont eu lieu au Yémen, faisant connaître successivement sa position par rapport à l'évolution de la situation. C'est ainsi qu'elle s'est félicitée de la prestation du serment constitutionnel par S.E. M. Rachad Mohamed al-Alimi, Président du Conseil présidentiel du Yémen, et par les autres membres du Conseil, devant le Parlement, lors d'une séance tenue le 19 avril 2022, à Aden, capitale provisoire du Yémen. A cet effet, le Secrétaire général de l'Organisation, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a exprimé ses vives félicitations au Président et aux membres du Conseil présidentiel du Yémen, ainsi qu'au peuple yéménite, leur souhaitant pleine réussite dans leur mission historique.

Il a affirmé que le Secrétariat général considère la formation de ce conseil comme un événement de bonne augure qui devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour un règlement pacifique et marquent une étape décisive dans l'histoire du Yémen.

Il a indiqué que le peuple yéménite attend de ce Conseil présidentiel qu'il déploie des efforts soutenus, à tous les niveaux, en vue

de mettre un terme à la crise au Yémen et d'y garantir la sécurité, la stabilité et le développement économique et social, de manière à atténuer les souffrances humanitaires des yéménites, autant d'efforts qui mériteraient tout le soutien et les encouragements.

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a également apprécié l'initiative du Royaume d'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis de fournir une aide d'urgence à l'économie yéménite d'un montant de 3 milliards de dollars américains.

Par ailleurs, le Secrétariat général s'est félicité de l'annonce par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Yémen, M. Hans Grundberg, que les parties au conflit au Yémen ont convenu de commencer une trêve au Yémen pour une période de deux mois, au cours desquels toutes les opérations militaires transfrontalières et à l'intérieur du Yémen seraient interrompues.

Le Secrétariat général a réitéré son appréciation des efforts de l'ONU et de son Envoyé spécial au Yémen, exprimant l'espoir que la

trêve permettrait d'alléger les souffrances humaines endurées par le peuple yéménite et fourniraient les conditions appropriées permettant aux parties yéménites de réduire l'escalade et de parvenir à une solution politique globale du conflit, à même de garantir la paix, la sécurité et la stabilité au Yémen et dans la région.

Dans un discours prononcé à l'ouverture des consultations yéméno-yéménites, à Riyad, à l'invitation du Conseil de coopération du Golfe, le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a salué l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, qui traduit la détermination de continuer de concourir au règlement de la crise yéménite.

Le Secrétaire général a rappelé la position de principe de l'OCI, qui s'est toujours engagée à soutenir l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen, et à rejeter toute ingérence dans ses affaires intérieures, tout en appelant incessamment à l'atténuation des souffrances humaines de son peuple et à une solution politique au conflit.

Le Secrétariat général s'était félicité auparavant de l'initiative annoncée par le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCG) d'accueillir des pourparlers yéméno-yéménites, dans la capitale saoudienne Riyad, à la fin du mois courant.

Le Secrétaire général de l'OCI a salué l'initiative du CCG, qui permettrait de combler les divergences entre les frères yéménites. Il a appelé toutes les parties yéménites à adhérer à cette initiative, d'autant plus importante qu'elle permettrait de mettre un terme à l'effusion de sang et de parvenir à une solution politique au conflit au Yémen, et ce, dans l'intérêt du peuple yéménite et pour le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

A noter que le 1<sup>er</sup> mars, l'Organisation de la Coopération Islamique s'est félicitée de la Résolution 2624 (2022) du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations unies, adoptée en vertu du Chapitre VII, désignant le groupe Houthi comme étant une "organisation terroriste".

## L'OCI examine avec le Premier ministre irakien le renforcement de la coopération

Le Premier Ministre et Président du Conseil des Ministres de la République d'Irak, M. Mustafa Al-Kazimi, a reçu dans la capitale irakienne, Bagdad, une délégation du Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération islamique, conduite par le Secrétaire général adjoint aux Affaires politiques, l'Ambassadeur Youssef bin Muhammad Aldobeay.

Au cours de cette rencontre, les deux parties ont insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre la République d'Irak et l'OCI dans les différents domaines. Elles ont échangé les vues sur des questions majeures d'intérêt commun ainsi que sur les efforts déployés par l'OCI au service des causes de la Oummah islamique et pour promouvoir la sécurité, la paix et le développement des Etats membres. La délégation a également eu des entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères et un certain nombre de responsables irakiens.



## Le Secrétaire général réaffirme son soutien aux Emirats face à l'agression houthis

Le Secrétaire général de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a effectué une visite officielle aux Emirats arabes unis où il a rencontré, au siège du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le Ministre d'Etat, S.E. M. Khalifa Shaheen Al Marar. Au cours de cette réunion, S.E. le Secrétaire général s'est félicité de l'appui des Emirats arabes unis et de ses dirigeants à la mission et à l'action de l'OCI. Il a également apprécié le soutien continu des Emirats aux efforts de développement en faveur des Etats membres et a exprimé l'espoir que ce soutien se renforcera, au vu des défis auxquels bon nombre de ces pays sont confrontés.

Pour sa part, S.E. le Ministre d'Etat Khalifa Shaheen Al-Marar a réitéré le soutien des Emirats à l'OCI et s'est félicité du rôle qu'elle assume dans les diverses questions préoccupant le monde islamique.

Au cours de la réunion, les deux parties ont échangé leurs points de vue sur des questions islamiques, en particulier la question palestinienne, l'Afghanistan, le Yémen, la région du Sahel, la Libye et la situation des communautés et minorités musulmanes dans les pays non membres de l'OCI. Elles ont également abordé la question de la lutte contre l'extrémisme, le terrorisme et l'islamophobie, soulignant à cet égard la

nécessité de promouvoir le dialogue, la communication, la tolérance et la modération entre les peuples.

Dans cet même ordre d'idées, S.E. le Secrétaire général a réitéré sa condamnation des attaques odieuses perpétrées par la milice Houthie contre les Emirats arabes unis, et a affirmé que l'OCI soutient toutes les mesures que l'Etat des Emirats arabes unis prendra pour protéger son territoire, ses citoyens et ses résidents.

A rappeler que les milices terroristes houthies avaient lancé toute une série d'attaques contre le Royaume d'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis. A cet égard, l'OCI a réaffirmé sa ferme position, condamnant ces attaques dans les termes les plus vigoureux, tout au long de la couverture médiatique du magazine depuis janvier dernier. A rappeler également que l'OCI avait publié à cet effet un communiqué, le 17 janvier, dans le quel elle condamne dans les termes les plus forts l'attaque terroriste qui a visé l'aéroport d'Abou Dhabi. Elle a réitéré, par ailleurs, sa ferme condamnation de l'attaque balistique menée par la milice Houthie contre des zones civiles saoudiennes et émiraties, attaques qui ont été contrées par les forces de la Coalition pour soutenir la légitimité au Yémen et les forces armées des Emirats arabes unis.

Le Secrétariat général de l'OCI avait condam-

né, le 1<sup>er</sup> février, dans les termes les plus vifs le lancement d'un missile balistique par la milice terroriste Houthie vers les Emirats arabes unis. De même qu'elle a fermement dénoncé, le 11 du même mois, les actions hostiles répétées de la milice houthie contre le territoire du Royaume d'Arabie saoudite, et condamné énergiquement la tentative de la milice houthie de cibler l'aéroport d'Abha avec un "drone piégé", que les défenses saoudiennes ont pu intercepter et neutraliser.

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a condamné dans les termes les plus vigoureux cette action criminelle perpétrée par la milice Houthi, ainsi que toutes les agressions répétées contre le territoire et les biens civils du Royaume d'Arabie saoudite, en violation flagrante des législations et règles internationales.

Le 11 mars, le Secrétariat général a dénoncé vigoureusement l'attaque lâche par un drone contre la raffinerie de pétrole de Riyad. Cette attaque a été reproduite le 20 du même mois, et l'OCI a, pareillement, exprimé sa ferme condamnation des attaques perpétrées par la milice houthie, qui visent les biens civils et les installations économiques vitales du Royaume d'Arabie saoudite.



## Le Secrétariat général et l'Autorité turque de gestion des catastrophes signent un accord-cadre de coopération Réunion consultative entre l'OCI et l'UE pour examiner les questions humanitaires

Le Département des Affaires humanitaires du Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique a tenu, le 10 février 2022, au siège de la Commission Européenne à Bruxelles, une réunion consultative avec la Direction générale pour la protection civile et des opérations d'aide humanitaire (DG-ECHO) de la Commission européenne.

Le Secrétariat général de l'OCI était représenté à cette réunion par une délégation conduite par le Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, sociales et culturelles et Envoyé spécial pour l'Afghanistan, S.E. l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet. La délégation comprenait l'Observateur permanent de l'OCI auprès de l'Union Européenne, l'Ambassadrice Esmat Jehan. Ont assisté à la réunion, au nom de l'UE, le Directeur général adjoint de la protection civile européenne et des opérations d'aide humanitaire de la Commission Européenne, le Dr. Michael Koehler.

Les deux parties ont échangé les vues sur la coordination entre l'OCI et l'UE et les moyens de la promouvoir dans des domaines humanitaires d'intérêt commun. La discussion a porté sur les principales priorités en matière de politiques humanitaires pour 2022, notamment l'action humanitaire en Afghanistan, dans la région du Sahel et la

Corne de l'Afrique, ainsi que sur les opérations humanitaires au Myanmar au profit des Musulmans Rohingyas, et au Moyen-Orient.

Les deux parties ont également discuté des possibilités de promouvoir la coopération humanitaire dans des domaines spécifiques, soulignant à cet égard la nécessité de poursuivre la coordination en la matière. La délégation de l'OCI a également visité le Centre de coordination des interventions d'urgence relevant de la Direction des affaires humanitaires de la Commission européenne.

A l'issue de leur réunion consultative, les deux parties ont décidé de poursuivre les discussions sur les moyens de conférer un caractère officiel aux relations entre les deux institutions humanitaires.

D'autre part, et dans le cadre de la visite de travail effectuée à Ankara, les 17 et 18 février 2022, par une délégation du Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique, conduite par S.E. l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, sociales et culturelles, un accord-cadre de coopération bilatérale a été signé entre l'OCI et l'Autorité de gestion des catastrophes et des urgences de la République de Turquie (AFAD), le 17 février 2022, au siège de l'AFAD.

## Le Secrétaire général se félicite du don fait par le Nigeria au Fonds pour l'Afghanistan

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, s'est félicité du généreux don d'un million de dollars fait par la République du Nigeria en faveur du Fonds d'affectation humanitaire pour l'Afghanistan.

Le Secrétaire général a indiqué que ce don vient à point nommé donner un nouvel élan aux efforts de l'OCI visant à contribuer à l'atténuation de la situation humanitaire en Afghanistan et à satisfaire aux besoins de millions d'Afghans, y compris des femmes et des enfants.

Il a affirmé, à cet égard, que l'OCI reste attachée à la noble cause que représente le soutien au peuple afghan et n'épargnera aucun effort pour mettre pleinement en œuvre la Résolution spéciale sur l'Afghanistan, adoptée par la dernière Session extraordinaire du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue en décembre 2021 à Islamabad, en République islamique du Pakistan.

## Rencontre avec la Ministre indonésienne des Affaires étrangères

### L'Envoyé du Secrétaire général pour l'Afghanistan: Examen à Kaboul des efforts de l'OCI dans le suivi de la mise en œuvre de la Résolution du CMAE de décembre 2021

L'Envoyé de S.E. le Secrétaire général pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, culturelles et sociales, a tenu une réunion avec le Ministre des Affaires étrangères de l'autorité de facto en Afghanistan, à Kaboul, M. Mawlawi Amir Khan Muttaqi, en présence de Dr. Mohamed Alayach, Directeur du Bureau de l'OCI à Kaboul. La réunion a porté sur les efforts déployés par l'OCI pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Résolution du Conseil des Ministres des Affaires étrangères qui s'est tenu en session extraordinaire à Islamabad en décembre 2021.

D'autre part, l'Envoyé spécial de S.E. le Secrétaire général de l'OCI, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, et la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afghanistan, Mme Deborah Lyons, ont discuté, le 9 mars 2022, dans les locaux de l'ONU à Kaboul, de la question de la coopération pour soutenir l'Afghanistan. Les deux parties ont souligné la nécessité de renforcer le partenariat pour relever les graves défis humanitaires et de développement auxquels l'Afghanistan est confronté.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'attention portée par l'OCI à la situation en Afghanistan et de son souci de suivre la mise en œuvre des conclusions de la Session ministérielle extraordinaire tenue en décembre dernier à Islamabad, en République islamique du Pakistan, le Directeur général de la Mission de l'OCI, Dr. Mohamed Saeed Alayach, a pris ses fonctions au siège de la mission, dans la capitale afghane Kaboul, le 4 mars dernier. Le bureau de l'OCI à Kaboul, qui coordonne



l'action humanitaire de l'Organisation avec l'Afghanistan et les partenaires internationaux, sera doté de ressources humaines et matérielles conformément au texte de la Résolution issue de la Session ministérielle extraordinaire sur la situation humanitaire en Afghanistan ; l'objectif étant de lui permettre d'honorer ses engagements à l'égard du peuple afghan et de le soutenir dans les différents domaines.

Dans cet même ordre d'idées, la Ministre des Affaires étrangères de la République d'Indonésie, S.E. Dr. Retno Marsudi, a reçu, le 1<sup>er</sup> mars 2022, dans son cabinet au Ministère indonésien des Affaires étrangères, le Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, sociales et culturelles et Envoyé spécial de l'OCI pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, qui a transmis à la ministre un message écrit du Secrétaire général de l'OCI, S.E. Hissein Brahim Taha.

Le Secrétaire général a salué le rôle important que joue l'Indonésie en tant que membre fondateur de l'OCI, qui a continuellement soutenu l'Organisation et contribué au renforcement de l'action islamique commune entre les Etats membres de l'OCI. La réunion a discuté des derniers développements liés à la mise en œuvre de la Résolution sur la situation humanitaire en Afghanistan, adoptée par la 17<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Con-

seil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, qui s'est tenu le 19 décembre 2021 à Islamabad.

Les deux parties ont échangé les vues sur les mesures prises par l'OCI pour mettre en œuvre la Résolution, en particulier le Fonds d'affectation humanitaire et l'accès des femmes à l'éducation. La Ministre Marsudi a exprimé la volonté de l'Indonésie de soutenir l'Envoyé spécial de l'OCI dans son action, tout en soulignant l'intérêt que revêt l'autonomisation des femmes en Afghanistan.

Par la suite, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet a rendu visite au Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), S.E. M. Dato Lim Jok Hoi. L'Ambassadeur Tarig a salué le rôle actif de l'ASEAN dans la promotion de l'intégration économique et de la coopération politique et sécuritaire entre ses Etats membres.

Pour sa part, le Secrétaire général de l'ASEAN s'est félicité de l'occasion offerte pour explorer les possibilités de coopération entre les deux organisations dans les domaines d'intérêt commun, notamment le partage des meilleures pratiques et du savoir-faire dans des secteurs mutuellement bénéfiques, en particulier les Affaires humanitaires et économiques.



## L'OCI appelle les autorités de Kaboul à prendre fermement position contre les actes terroristes

L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a condamné la série d'attaques terroristes auxquelles l'Afghanistan a été exposé tout au long du mois d'avril dernier et qui ont ciblé une mosquée à Mazar-e-Sharif, le 21 avril 2022, auxquelles s'ajoute la puissante explosion qui a visé, le 29 avril 2022, la "mosquée Khalifa Sahib" dans l'ouest de Kaboul, capitale de l'Afghanistan. Cela sans compter la double explosion qui a ravagé une école d'enfants le 19 du même mois.

Le Secrétariat général a réaffirmé le soutien inébranlable de l'OCI à l'Afghanistan dans sa lutte contre toutes les formes de terrorisme, insistant sur la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces actes terroristes. Il a précisé, à cet égard, que la lutte contre le terrorisme en Afghanistan, est une condition sine qua non pour la stabilité politique du pays, sans laquelle aucun développement social ou économique ne saurait être réalisé. A rappeler que l'attentat contre la Mosquée Khalifa Sahib constitue un nouveau carnage dans la série d'attaques perpétrées contre des civils afghans au cours du mois sacré du Ramadan, et quelques jours seulement avant la célébration de l'Aïd Al-Fitr.

Le Secrétariat général de l'OCI a souligné que ces attaques répétées et aveugles reflètent la détérioration persistante de la situation sécuritaire en Afghanistan, appelant

par la même occasion les autorités de facto à adopter une position plus résolue contre ceux qui les commanditent ou les orchestrent.

A cet égard, le Secrétariat général a réaffirmé sa solidarité indéfectible avec l'Afghanistan et son peuple dont les souffrances ne font que perdurer, exprimant sa plus profonde sympathie et ses condoléances aux familles des victimes, et souhaiter un prompt et complet rétablissement aux blessés. Dans cet même ordre d'idées, Le Secrétariat général de l'OCI a condamné dans les termes les plus vigoureux l'attentat terroriste qui a visé, vendredi 4 mars 2022, une mosquée de la ville de Peshawar, en République islamique du Pakistan, et entraîné la mort de plusieurs personnes ainsi que de nombreux blessés parmi les fidèles.

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a exprimé sa ferme condamnation de ce crime odieux et a présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au gouvernement et au peuple de la République islamique du Pakistan, souhaitant un prompt rétablissement aux blessés.

Le Secrétaire général a fait part de la solidarité de l'OCI avec le gouvernement de la République islamique du Pakistan dans la lutte contre le terrorisme, soulignant la position inébranlable de l'Organisation contre le

terrorisme, quels qu'en soient les formes et les motifs.

Le Secrétaire général a contacté par téléphone l'ancien Ministre des Affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, M. Shah Mahmood Qureshi, pour lui présenter ses condoléances aux victimes de l'attentat terroriste.

### Le terrorisme en Afrique

La République du Mali a subi trois attentats terroristes au cours des mois de janvier, mars et avril, que l'OCI a condamné dans les termes les plus vigoureux, en particulier l'attentat terroriste qui a entraîné la mort de sept citoyens mauritaniens dans la région de Nara, au début de l'année en cours. Le Secrétaire général de l'OCI a également exprimé sa ferme condamnation de l'attentat terroriste sanguinaire qui a visé un camp militaire de l'armée malienne dans le centre du pays, en mars dernier, tuant au moins 27 personnes et faisant plusieurs autres blessés. Le Secrétaire général a décrit l'attaque comme étant un acte odieux et inacceptable, et réaffirmé la solidarité de l'Organisation avec le gouvernement et le peuple du Mali en cette circonstance douloureuse, exprimant ses condoléances et sa sympathie aux familles des victimes de cette tragédie, tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés.



## L'Organisation de la Coopération Islamique réaffirme sa position qui dénonce fermement le terrorisme

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique a suivi la situation sécuritaire dans les Etats membres de l'OCI, tout au long de la période couverte par ce numéro du magazine, à savoir janvier, février, mars et avril de l'année 2022. C'est ainsi que le Secrétariat général a vigoureusement condamné au début de l'année en cours les attaques perpétrées par des bandits armés contre des villages de l'Etat de Zamfara, en République fédérale du Nigéria, au cours desquelles, selon les rapports, des dizaines de personnes auraient été tuées. Le Secrétariat général a présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Nigéria, souhaitant à cet égard un prompt rétablissement aux blessés. Tout en réaffirmant la solidarité de l'OCI avec le Nigéria dans ses efforts de lutte contre le terrorisme, le Secrétariat général exhorte les autorités nigérianes à ne ménager aucun effort pour traduire en justice les responsables de cet acte barbare.

En République du Burkina Faso, le pays a fait l'objet de deux incidents terroristes en mars et avril. Le Secrétariat général de l'OCI avait exprimé alors sa ferme condamnation de l'attaque armée qui a visé des éléments de sécurité dans le Nord du Burkina Faso, faisant un grand nombre de victimes.

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a qualifié l'attaque d'action odieuse et a adressé ses condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Burkina Faso, réitérant la solidarité et le soutien de l'Organisation au Burkina Faso dans la lutte qu'il mène contre le terrorisme.

L'OCI a également dénoncé, dans les termes les plus énergiques, les actes terroristes contre un centre militaire, en avril dernier, dans le Nord du Burkina Faso, qui ont fait une dizaine de victimes et plusieurs blessés.

### **Attaques dans les pays arabes**

D'autre part, la Somalie a été le théâtre de plusieurs attentats successifs en janvier, février et mars. C'est ainsi que le Secrétariat général a fermement condamné l'attaque terroriste qui a visé l'aéroport de Mogadiscio, faisant plusieurs victimes. De même qu'il a condamné les deux attentats terroristes à la bombe qui ont eu lieu dans la ville de Beledweyne, dans le centre de la Somalie, le premier ciblant une députée qui cherchait à être réélue au parlement actuel, alors que le second visait le voisinage d'un hôpital de la ville, faisant des dizaines de victimes. En cette pénible circonstance, le Secrétaire général a présenté ses condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au gouvernement et peuple

somaliens, souhaitant un prompt rétablissement aux blessés.

L'OCI a également condamné les deux attentats-suicides qui ont visé deux centres de l'armée à la périphérie de Mogadiscio, et fait plusieurs victimes.

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique a, également, condamné vigoureusement l'attentat terroriste commis dans la capitale somalienne Mogadiscio, et qui a fait plusieurs morts et blessés parmi les citoyens somaliens. Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a exprimé sa ferme condamnation de cet acte odieux et présenté ses condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au gouvernement et peuple somaliens, souhaitant un prompt rétablissement aux blessés. Le Secrétaire général a réitéré la condamnation par l'OCI du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que son soutien aux efforts que déploie le gouvernement somalien pour le combattre.

Par ailleurs, le Secrétariat général de l'OCI a suivi avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation en République d'Irak et a dénoncé dans les termes les plus fermes l'attaque terroriste survenu dans le district de Karma, dans la province irakienne d'Al-Anbar.

## Coopération entre l'OCI et l'ONU en matière d'observation des élections

Dans le cadre de la coopération et de la coordination dans le domaine de l'observation électorale, une réunion périodique (virtuelle) s'est tenue, le 2 mars 2022, entre le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, représenté par la "Cellule d'observation électorale" et le Secrétaire général de l'ONU, représenté par la "Division de l'assistance électorale de l'ONU". Cette réunion s'inscrit dans le cadre des efforts que l'OCI déploie pour renforcer ses capacités en la matière.

Les deux parties se sont penchées sur le plan d'action conjoint pour la coopération et le partenariat dans le domaine des élections et de leur observation, ainsi que sur la feuille de route 2022 et les perspectives de coopération. Le Secrétaire général de l'OCI a exprimé son appréciation pour le soutien continu que la Division de l'assistance électorale de l'ONU accorde à l'Unité d'observation des élections de l'OCI ainsi que pour leur partenariat fructueux, se disant disposé à soutenir la coopération avec les principales organisations internationales et régionales dans le domaine des élections et leur observation.

Dans ce même contexte, l'OCI a présenté ses félicitations au gouvernement et au peuple de la République du Turkménistan pour le bon déroulement de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 12 mars dernier. Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a exprimé son appréciation pour la transparence, le professionnalisme et le patriotisme qui ont caractérisé ces élections.

S.E. le Secrétaire général a également félicité le peuple turkmène qui a voté en grand nombre, relatant un sens élevé des responsabilités et affirmant sa détermination et son empressement à contribuer à la consolidation de la démocratie dans son pays. Le Secrétaire général de l'OCI a souhaité au Turkménistan davantage de prospérité, de développement et de succès dans les efforts qu'il mène pour édifier un avenir meilleur et refléter, ce faisant, une image positive des pays islamiques.

Il convient de noter que le Secrétaire général de l'OCI a dépêché une équipe d'experts au Turkménistan pour observer l'élection présidentielle, en réponse à une invitation reçue de la Commission électorale centrale du Turkménistan. Dans l'intervalle, une délégation d'observateurs du Secrétaire général a pris part au processus d'observation des élections locales qui se sont déroulées dans l'Etat de Palestine, le 26 mars 2022. La délégation de l'OCI a tenu une réunion avec le chef de la Commission électorale centrale qui l'a informé du déroulement des élections et examiné avec les membres de la délégation les relations de coopération entre les deux parties en matière d'élections. La délégation du Secrétaire général a transmis les salutations du Secrétaire général et ses vœux de succès au processus électoral. La délégation a souligné, à ce propos, l'intérêt que l'OCI attache à l'observation des élections dans les Etats membres, conformément aux dispositions de la Charte de l'OCI, ainsi que des Résolutions du Sommet et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. D'autre part, le Secrétaire général a organisé la 2<sup>ème</sup> session de formation en faveur de l'Unité d'observation des élections sur le thème : "Renforcer l'efficacité de l'observation afin de gérer le processus électoral", qui s'est tenue en son siège à Djeddah, les 30 et 31 janvier. A l'ouverture de la session, S. E. M. Hissein Brahim Taha a adressé aux participants un message, prononcé en son nom par le Secrétaire général adjoint aux Affaires politiques, l'Ambassadeur Yousef bin Muhammad Aldobaey, dans lequel il a affirmé que l'OCI s'attache à superviser les élections, conformément à sa mission au service des Etats membres.



## Sharjah développe la créativité des enfants à travers le «plus grand festival»

Sharjah - Shaima Yahya - DPA : Comme d'habitude, l'Emirat de Sharjah aux Emirats arabes unis organise le plus grand festival arabe pour enfants destiné à les motiver à lire, à s'immerger dans les profondeurs de la culture et à développer leurs compétences en matière de créativité narrative et littéraire.

Le Festival de lecture pour enfants de Sharjah se poursuit durant 11 jours. Il s'agit d'une grande fête culturelle qui rassemble des jeunes et des grands auteurs et hommes de lettres, en particulier des innovateurs.

Le festival se produit tous les ans sous le patronage et le soutien du Souverain de Sharjah, Son Altesse Cheikh Dr. Sultan bin Muhammad Al Qasimi, et attire des milliers d'enfants, tant émiratis que de nationalités arabe, européenne et asiatique résidant aux Emirats arabes unis, formant ainsi un carnaval multiculturel, toutes régions du monde confondues.

Des sessions intellectuelles et des ateliers de créativité sont organisés tout au long du festival, avec la participation d'écrivains et de créateurs-innovateurs du monde entier, autant de personnalités qui ont consacré leur vie au service de l'enfant et à la construction de sa personnalité intellectuelle. A ceux-là s'ajoute la participation d'un aréopage

d'institutions culturelles, d'associations intellectuelles, de bibliothèques publiques, de maisons d'édition, de distributeurs, de libraires, d'éditeurs électroniques, ainsi que des agents de bureaux de droits d'auteur et des producteurs de médias éducatifs.

La 13<sup>ème</sup> édition du Festival, qui s'est tenue sous le signe «Forme ton univers» a vu la participation de 139 maisons d'édition de 15 pays arabes et étrangers.

Le festival a accueilli cette année, plusieurs vedettes de l'art et de grands créateurs arabes et étrangers, dont la star égyptienne Mohamed Henedi, qui a présenté de nombreuses œuvres littéraires pour enfants, ainsi que le célèbre réalisateur et peintre américain Kyle Balda. Au cours du festival, un concert a été donné par le compositeur, chanteur et auteur de chansons pour enfants Tarek Alarabi Tourgane, accompagné de ses enfants.

La liste des invités du festival comprenait un certain nombre d'écrivains, de créateurs et de professionnels des médias émiratis et arabes, notamment l'écrivain Omar Taher, l'écrivain Hadeel Ghoneim, le romancier Essam Youssef, l'écrivain Fadia Daas, l'écrivain Mohammed Shaker Jarag et la peintre Intilaq Mohammad Ali.

Ladite session comportait plus de 1900 ac-

tivités, notamment des activités théâtrales, des ateliers créatifs, des performances artistiques et des séances de dialogue, animées par des créateurs et des artistes du monde entier. Ces activités comprenaient 1140 activités pour enfants, 120 activités culturelles et 130 activités artistiques et représentations théâtrales, en plus d'autres événements, tels que la station de médias sociaux, qui a accueilli 8 créateurs parmi les influenceurs de médias sociaux et spécialistes de l'industrie du contenu qui ont participé à 25 activités et ateliers divers.

Le festival a été marquée également par l'organisation d'une exposition interactive intitulée "Le jardin zoologique mécanique", qui a présenté 8 robots animatronics et 15 activités interactives, à travers lesquelles les enfants ont pu découvrir les caractéristiques des animaux, les détails de leur vie et les mécanismes de fonctionnement de leur corps. Une "Station des histoires animées" a, en outre, été organisée et comprenait plus de 100 éléments, auxquels ont participé une sélection d'artistes et de créateurs. Le festival a dédié à cette station un pavillon appelé «Le coin du petit explorateur» pour les enfants de 3 à 5 ans, afin qu'ils profitent d'un total de 264 activités créatives et interactives.

## La Réunion de l'Organisation sur la Convention relative à l'enfant observe une minute de silence à la mémoire de «Rayan»



Lors de la réunion à composition non limitée du Groupe d'experts intergouvernementaux pour discuter du projet de Convention de l'OCI relative aux droits de l'enfant dans l'Islam, les participants des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique ont observé une minute de silence à la mémoire de l'enfant marocain Rayan décédé après sa chute dans un puits. Les participants ont salué à cette occasion les efforts acharnés déployés par les autorités du Royaume du Maroc pour sauver l'enfant.

La réunion s'est tenue au siège du Secrétariat général de l'OCI, le 6 février 2022, au début de laquelle l'OCI a présenté ses sincères condoléances au Royaume du Maroc et à la famille de l'enfant Rayan, tout en implorant Allah Tout-Puissant d'accorder à sa famille patience et consolation.

Rappelons que l'enfant Rayan est décédé de suffocation à la suite de sa chute dans un puits profond, dans un incident qui a secoué le monde et attiré la sympathie des gens dans une crise qui a duré plusieurs jours avant que le corps de l'enfant ne soit repêché du puits.

Dans l'allocution prononcé en son nom

par l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, culturelles et sociales de l'OCI, le Secrétaire général de l'Organisation, S.E. M. Hissein Brahim Taha a déclaré que la réunion se tenait en application de la Résolution du Conseil des ministres des affaires étrangères rendue lors de sa 47<sup>ème</sup> session, organisée en novembre 2020 à Niamey, qui a demandé au Secrétariat général de tenir une réunion d'un groupe d'experts pour discuter et compléter le projet de Convention relative aux droits de l'enfant dans l'Islam, et qui a été élaborée par la Commission permanente indépendante des droits de l'homme à la demande du Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE).

Son excellence le Secrétaire général a déclaré que le but de ladite réunion était de discuter et d'enrichir ledit projet de Convention, préalablement à sa présentation au CMAE pour adoption.

Le Secrétaire général a mis l'accent sur les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui en matière de soins et de protection fournis aux enfants, en raison de la détérioration des conditions sécuritaires et

humanitaires. Il a également souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre les Etats membres pour protéger les enfants et leur accorder l'attention qu'ils méritent. Il s'est dit confiant que les travaux de la réunion seront couronnés de succès et qu'ils aboutiront à des résultats qui contribueront à enrichir et à finaliser le projet. Dans son allocution, le Secrétaire général a exprimé l'espoir que le projet de Convention de l'Organisation de la coopération islamique sur les droits de l'enfant dans l'Islam contribuerait à leur fournir des services sociaux efficaces et fiables, tel qu'il a été préconisé à la fois dans le Programme d'action 2025 et dans les décisions pertinentes de l'OCI.

A noter que la Conférence au Sommet islamique, lors de sa 7<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue en décembre 1994 à Casablanca, au Royaume du Maroc, a approuvé la Déclaration sur les droits et la protection de l'enfant en Islam. Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères a adopté cette Déclaration, lors sa 31<sup>ème</sup> Session, tenue en juin 2004, à Istanbul, en République de Turquie, sous le titre : «Covenant des droits de l'enfant en Islam».

## L'OCI célèbre la Journée de l'orphelin musulman

A l'occasion de la Journée de l'orphelin musulman, qui coïncide chaque année avec le 15 du Ramadan, le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique a organisé le 17 Ramadan 1442 (18 avril 2022), un colloque virtuel à cette occasion, qui s'insère dans le cadre des colloques et conférences intellectuels et culturels périodiques organisés par le Secrétariat général de l'OCI afin de promouvoir et de développer le contenu culturel.

Le symposium a passé en revue les efforts déployés par certains Etats membres à travers des clips vidéo qui reflètent l'intérêt que porte le monde islamique aux orphelins, à suivre leurs problèmes et les efforts engagés pour assurer leur protection, leur parrainage et la préservation de leurs droits. Son Eminence Dr. Muhammad Mustafa Shuaib, Chef du Département des études et des fatwas à l'Académie internationale du Fiqh islamique, a commenté ces clips. Dr. Shuaib est titulaire d'un doctorat en Charia, droit, jurisprudence comparée et Usul al-Fiqh (Science des fondements de la loi islamique). Il a participé à l'arbitrage de recherches, de forums, de conférences et de revues scientifiques, ainsi qu'à la présidence et à la composition de comités d'arbitrage dans un certain nombre de concours de la Commission internationale pour la mémorisation du Coran. Il est également l'auteur de plus de 40 articles et ouvrages de recherche, et est membre de plusieurs sociétés et institutions scientifiques. On lui dénombre un certain nombre de participations scientifiques, ainsi que d'articles et d'interviews dans un certain nombre de magazines et journaux locaux et de sites Web.

Le colloque a mis en relief les aspects juridiques liés aux problèmes des orphelins,



leurs droits les plus importants et les aspects de leur prise en charge. Il s'est également penché sur un certain nombre d'aspects professionnels et législatifs liés aux orphelins, ainsi que sur la nécessité d'unifier les efforts pour établir des normes optimales en matière de prise en charge et de protection des enfants orphelins au niveau islamique. Le colloque a mis en lumière la situation réelle dont souffre le monde islamique suite aux diverses retombées de la pandémie de la Covid-19, des catastrophes et des conflits dans certains Etats membres et leurs répercussions sur les orphelins. Au terme de ses travaux, le colloque a émis d'importantes recommandations. Le monde musulman célèbre chaque année, le 15 du mois de Ramadan, la Journée de l'orphelin musulman, en application de la Résolution adoptée par le Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres, à sa 40<sup>ème</sup> Session tenue en décembre 2013 à Conakry, en République de Guinée, proclamant cette date comme Journée de l'orphelin afin de sensibiliser le monde islamique aux questions liées à l'enfant orphelin et à ses besoins.

La célébration de cette journée intervient dans une conjoncture exceptionnelle qui exige une approche différente en matière d'actions à engager en termes de protection et de soin envers les orphelins, en ce sens qu'elle préconise des efforts accrus pour les protéger et prendre soin d'eux, en particulier en raison des diverses conséquences générées par la pandémie de la COVID-19, ainsi que par les catastrophes et les conflits qui agitent certains Etats membres de l'Organisation.

## Le Secrétaire général prend part au Forum mondial de la jeunesse

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a participé à la cérémonie d'ouverture de la 4<sup>ème</sup> édition du Forum mondial de la jeunesse, le 10 janvier 2022, à Charm el-Cheikh, en République arabe d'Egypte, en présence de S.E. le Président de la République, Abdel Fattah El-Sisi, et sous son haut patronage.

Le Forum mondial de la jeunesse est un événement mondial annuel qui se tient à Charm el-Cheikh, sur la côte orientale de la République arabe d'Egypte, avec pour finalité de rassembler les jeunes du monde entier afin de promouvoir le dialogue et de débattre des problèmes de développement.



منظمة التعاون الإسلامي  
OIC - OCI



L'une des priorités de l'Organisation de Coopération Islamique est de soutenir le rôle des femmes dans le développement de la société et de mettre en valeur leurs contributions dans divers domaines.

## A l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Secrétaire général réaffirme la nécessité de faire progresser les femmes dans tous les domaines

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, qui est célébrée le 8 mars de chaque année, le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a mis l'accent sur l'intérêt que l'OCI accorde à la condition des femmes et à leur autonomisation, compte tenu des difficultés et défis auxquels elles sont confrontées, et de la nécessité d'obtenir leurs droits, qui sont garantis par les systèmes internationaux. L'OCI est, en effet, convaincue de l'importance de prendre des mesures concrètes en vue de renforcer le rôle des femmes dans le processus de développement global et durable et, partant, d'assurer leur participation effective à différents niveaux et dans les rôles de leadership et de prise de décision.

En cette importante occasion mondiale, qui se tient cette année sous le signe "L'égalité des sexes aujourd'hui pour un avenir durable", le Secrétaire général a adressé un message de félicitation aux femmes du monde islamique et du monde entier, pour leurs réalisations dans tous les domaines, en particulier les efforts considérables qu'elles ont déployés et continuent de déployer dans la lutte contre la pandémie du Coronavirus (COVID-19), ainsi que pour leur lutte héroïque, en tant que médecins, infirmières et travailleuses de la santé publique et des services sociaux. Son Excellence a rendu un hommage particulier à la femme palestinienne, saluant sa résilience face aux forces d'occupation israéliennes, et le soutien continu qu'elle apporte à sa famille et à la société en termes d'appui et d'assistance pour maintenir l'unité et s'opposer aux pratiques d'oppression et de violence exercées par les forces d'occupation israéliennes. Le Secrétaire général a également salué les femmes en Afghanistan, soulignant leur droit à l'éducation et à l'accès aux opportunités d'emploi afin de réaliser la paix, la stabilité et le développement global en Afghanistan.

Le Secrétaire général a souligné qu'aujourd'hui, en raison de la crise climatique et des défis auxquels le monde est confronté pour réduire les risques de catastrophes climatiques, environnementales, sanitaires et de guerre, dont l'impact se fait davantage sentir sur les groupes les plus vulnérables des sociétés, y compris les femmes qui font face à la pauvreté et sont tributaires des ressources naturelles (qui sont particulièrement affectées par le climat) afin de subvenir aux besoins de leurs familles et de leurs enfants, ou encore les femmes qui ont perdu leur emploi en raison de circonstances contraignantes ou leurs possibilités d'éducation afin de prendre soin de leurs familles pendant les périodes de catastrophe ou de confinement pour faire face à la pandémie de la Covid-19 et de ses variantes successives ; pour toutes ces raisons, elles ont été exposées à des niveaux croissants de violence domestique.

## Colloques sur l'autonomisation des femmes, en coopération avec les Etats membres

L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite, le Groupe de la Banque islamique de développement et l'Organisation pour le développement de la femme ont organisé conjointement, le 15 mars 2022, une table ronde virtuelle sur le "Renforcement des capacités des femmes réfugiées", en marge de la 66<sup>ème</sup> Session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue au Caire, du 6 au 8 juillet 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 11/8-F sur l'action commune pour le soutien et l'autonomisation des femmes réfugiées et déplacées, issue de la 8<sup>ème</sup> session de la Conférence ministérielle de l'OCI sur la femme dans les Etats membres.

L'événement visait à mettre en évidence les programmes permettant d'assurer une vie décente aux femmes et filles vivant dans les zones de conflit et les camps de réfugiés, en particulier dans les Etats membres de l'OCI. L'équipe de discussion composée de membres du Centre Roi Salman pour les secours et l'aide humanitaire, du Groupe de la BID, de l'Organisation pour le développement des femmes (ODF), de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme, de l'Organisation internationale du travail et de l'ONU-Femmes, se sont penchés sur un certain nombre de programmes et modules de formation destinés à aider les femmes à subvenir à leurs besoins.

Dans cette déclaration, M. Bakheet a souligné que l'autonomisation et le soutien à



accorder aux femmes réfugiées et déplacées figurent parmi les priorités majeures de l'OCI, et qu'avec la volonté et le soutien des Etats membres, le Secrétariat général, ainsi que les institutions spécialisées concernées, telles que la BID et l'ODF continueront à fournir des programmes et des cours de soutien, ainsi que des services de formation et de soutien familial aux femmes et filles réfugiées dans les zones de conflit dans les Etats membres de l'OCI.

Par ailleurs, l'OCI a participé conjointement avec le gouvernement de la République arabe d'Egypte, la BID et l'ODF à une table ronde virtuelle, le 17 mars dernier, sur "L'autonomisation économique des femmes, l'amélioration de la résilience à la pauvreté et la promotion de la durabilité des revenus : l'expérience de Pays membres de l'OCI", tenue en marge de la 66<sup>ème</sup> ses-

sion de la Commission de la condition de la femme.

Le but de cette activité était de dégager des approches politiques efficaces et innovantes en faveur de l'autonomisation des femmes, et leur impact sur la justice entre les sexes dans les pays de l'OCI. Elle visait également à reconnaître les approches pratiques pour promouvoir la justice entre les sexes, à faire progresser le statut des femmes et leur autonomisation sociale et économique, à réduire les écarts entre les genres et à discuter des meilleures pratiques dans les Etats membres de l'OCI.

Dans son allocution d'ouverture, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet a souligné que la promotion et l'autonomisation des femmes figurent parmi les principales priorités de l'OCI telles qu'elles sont définies dans son Programme d'action OCI-2025.

## L'OCI poursuit l'examen du Règlement intérieur du Comité de la famille

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a accueilli, le 15 février 2022, la 2<sup>ème</sup> réunion du Groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée pour achever l'examen des Règlements intérieur et financier du Comité de la famille de l'OCI.

La Ministre de la Famille et des affaires sociales de la République de Turquie, S.E. Mme Doria Yang, qui a présidé la réunion, a souligné dans son allocution la nécessité que la réunion achève la discussion sur les Règlements interne et financier du Comité de la famille de l'OCI.

L'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires,

culturelles et sociales de l'OCI, a prononcé l'allocution du Secrétariat général lors de la réunion, qui s'est tenue virtuellement, exprimant ses sincères remerciements et sa gratitude au Ministère de la famille et des services sociaux de la République de Turquie, qui assure la présidence de la Conférence ministérielle sur le Développement social, pour son invitation à tenir cette 2<sup>ème</sup> Réunion et son soutien continu au Secrétariat général de l'OCI.

L'Ambassadeur Bakheet a déclaré que le Conseil des ministres des affaires étrangères avait décidé de créer un groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée, opérant sous la supervision de la pré-

sidence de la Conférence ministérielle pour le Développement social, afin de parachever les Règlements intérieur et financier du Comité de la famille, relevant de l'OCI, notant au passage que la première réunion s'est tenue en octobre 2021, avec la participation de 74 experts de 30 Etats membres de l'OCI. L'Ambassadeur Bakheet a expliqué qu'au vu des développements auxquels le monde assiste aujourd'hui et de la détérioration des conditions sécuritaires et humanitaires, l'OCI appelle à l'intensification des efforts et de la coopération entre les Etats membres afin d'accorder à la famille l'intérêt qu'elle mérite en tant que noyau principal de la société.



## Symposium en soutien au développement durable en Afrique

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique a tenu un symposium virtuel sous le titre "Education et développement en Afrique : défis et opportunités". Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre de la Journée mondiale de l'éducation célébrée, le 24 janvier de chaque année, fait suite à la série de conférences culturelles organisées périodiquement par le Secrétariat général de l'OIC. C'est ainsi qu'il a tenu, le 02 février 2022, un symposium virtuel auquel ont pris part Dr. Othman Muhammad Bugaji de la République du Nigéria, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'Islam en Afrique et Conseiller spécial du Vice-président de la République fédérale du Nigéria aux affaires politiques, et Dr. Wedad Nabei de la République du Bénin, Fondatrice et directrice de l'Institut africain Ibn Battouta. A noter que Dr. Nabei compte à son actif plusieurs contributions et activités, en tant que chercheuse en littérature africaine et questions féminines africaines, et est, en outre, Ambassadrice en coaching et militante du dialogue interreligieux.

Le symposium a souligné l'importance du processus éducatif en tant que levier du développement dans les pays africains, tout en mettant l'accent sur les défis auxquels l'éducation est confrontée. Il a également souligné la nécessité de mettre en place

des politiques et des institutions éducatives adaptées aux exigences du développement durable, d'encourager les initiatives allant dans ce sens et d'œuvrer au renforcement du partenariat communautaire multidimensionnel afin d'atteindre cet objectif.

C'est à cet effet que l'Agenda 2063 a été présenté, démarche qui s'inscrit dans le cadre des efforts considérables que déploie l'Union africaine pour atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé pour améliorer le continent. Or, l'un des moyens les plus simples de faire avancer cet Agenda est celui de développer le secteur de l'éducation, d'autant que l'Afrique reconnaît que le développement social et économique ne peut aboutir sans un investissement substantiel dans l'éducation et la recherche, en particulier au niveau de l'enseignement supérieur.

De plus, l'accès à l'éducation n'est pas seulement un droit humain fondamental, car l'éducation est à la base du développement social et économique et un investissement dans le capital humain, ainsi qu'un moyen durable de réduire la pauvreté et d'apporter des changements continus.

Récemment, le Secrétaire exécutif du TETFund (Tertiary Education Trust Fund), l'ingénieur Sonny Ikono, a accueilli une équipe de la Commission de l'Union africaine pour l'éducation, conduite par le pro-

fesseur Mohamed Belhossein, Commissaire à l'éducation, qui s'est rendu au Fonds lors d'un événement marquant. Le Fonds, qui est généralement connu pour apporter un soutien à la recherche et au développement dans les établissements d'enseignement supérieur au Nigéria, a souligné sa volonté, à travers sa direction, d'engager un partenariat avec l'Université panafricaine pour impulser l'Agenda de l'Union africaine.

D'autre part, les filles ont plus de chances de réussir à l'école en Afrique subsaharienne, dans la mesure où elles peuvent parler anglais, car la langue enseignée peut influencer la réussite scolaire. En effet, les filles ont du mal à assimiler les cours du fait qu'ils sont enseignés en anglais. Des études effectuées au Rwanda, en Tanzanie, au Ghana, au Kenya, en Ethiopie, en Somalie, au Sierra Leone et en Egypte ont révélé que les compétences de base en anglais font généralement défaut chez les enfants - avec les graves conséquences que cela implique sur leur apprentissage.

L'Institute for Policy Research (IPR) de l'Université de Bath et le Girls' Education Challenge (GEC) du Royaume-Uni ont publié des conclusions confirmant que le recours à l'anglais comme principale "langue d'enseignement" dans de nombreuses écoles affecte davantage les filles.



## L'OCI signe un Accord avec Turkiye pour l'octroi de bourses d'étude

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Houssein Brahim Taha, a reçu, le 14 mars 2022, M. Abdullah Eren, Président de l'Agence des Turcs à l'étranger et des communautés apparentées (YTB), en charge des bourses d'étude aux étudiants internationaux, et la délégation l'accompagnant. Le Secrétaire général a souligné l'impératif d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les Etats membres de l'OCI. Les deux parties ont convenu de déployer des efforts accrus afin d'améliorer les opportunités d'enseignement permettant de qualifier les jeunes du monde islamique.

A cette occasion, le Secrétariat général de l'OCI et la Présidence de l'Agence (YTB), représentés respectivement par le Secrétaire général adjoint aux Affaires scientifiques et technologiques, S.E. l'Ambassadeur Askar Mussinov, et le Président de l'YTB, M. Abdullah Eren, ont signé un Accord-cadre de coopération pour l'octroi de bourses d'étude aux chercheurs et aux étudiants des Etats membres de l'OCI, à travers la plate-forme du Programme d'échange éducatif de l'OCI. La signature de l'Accord-cadre a eu lieu en présence de S.E. l'Ambassadeur Mehmet Metin Eker, Représentant permanent de la République de Turkiye auprès de l'OCI.

En vertu de cet Accord, l'YTB et le Secrétariat général ont également convenu de la réalisation d'études conjointes destinées à évaluer les besoins des Etats membres de l'OCI, en particulier les pays les moins avancés, en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, ainsi que dans d'autres domaines.

Le présent Accord s'inscrit dans le droit-fil de l'exécution du mandat conféré à l'OCI par les sessions successives du Conseil des Ministres des Affaires étrangères et des Sommets islamiques qui appellent les Etats membres de l'OCI à offrir à leurs étudiants l'opportunité de poursuivre des études supérieures et à œuvrer au renforcement des potentialités de leurs universités.

A noter que l'acquisition et la diffusion de la connaissance constitue l'un des objectifs majeurs de la Charte de l'OCI, qui impose aux Etats membres de promouvoir et de développer la science et la technologie, et d'encourager la recherche et la coopération entre les Etats membres dans ces domaines. Par ailleurs, et dans le souci de prendre des mesures concrètes pour renforcer et développer les liens de solidarité islamique, le Secrétariat général a apporté des améliorations au site Web de l'OCI dédié au programme de bourses, et qui sert de plate-forme de présentation des opportunités d'éducation

et de formation dans les pays de l'OCI et ailleurs. Ce site, d'utilisation simple, permet de répondre aux aspirations des candidats potentiels et de faciliter l'accès aux bourses d'étude disponibles.

L'intérêt du Secrétariat général à développer ce site Web procède de son souci d'offrir des opportunités éducatives aux jeunes des pays de l'OCI et de les aider à faire face aux défis que posent l'insuffisance en matière d'éducation et la pénurie de compétences. A noter que le Secrétariat général de l'OCI intervient uniquement pour transmettre l'information et que les candidats devront faire la demande de bourse directement à l'université ou par tout autre canal ou mécanisme proposé par l'Etat ou l'université.

Un nombre croissant d'Etats membres et non membres offrent des bourses dans le cadre du programme de bourses de l'OCI, tant au niveau de la licence que des études supérieures. Les bourses proposées couvrent différents domaines, tels que les sciences physiques, l'ingénierie, les technologies de l'information et de la communication, la médecine, la pharmacie et les langues. Ce sont les Etats membres qui se chargent d'aviser les candidats des critères d'admission, des procédures de candidature et de sélection, des exigences de sécurité et d'immigration ainsi que des offres de bourses individuelles.



## Protocole d'accord au Secrétariat général entre la Gambie, l'UNA et l'IBU

Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a pris part le 15 février 2022, au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, à la cérémonie de signature d'un Protocole d'accord entre le Ministère de l'information et des communications de la République de Gambie, l'Union des agences de presse de l'OCI (UNA) et l'Union des Radiodiffusions islamiques (IBU). Le but de ce Protocole est de coordonner la gestion du Centre médiatique qui assurera la couverture médiatique du Sommet islamique, prévu en République de Gambie pendant l'année en cours.

A cette occasion, S.E. le Secrétaire général a salué le soutien apporté par le Royaume d'Arabie saoudite, pays du siège de l'Organisation, à l'IBU et à l'UNA en abritant leur siège et en leur fournissant toutes les facilités nécessaires permettant de soutenir l'action islamique commune.

M. Brahim Taha s'est également félicité des efforts déployés par la République de Gambie, pays hôte de la 15<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique au Sommet, en vue d'aménager les conditions propices au succès du Sommet, notamment en assurant une couverture médiatique exhaustive et pondérée des travaux du Sommet grâce à

l'établissement de partenariats avec les institutions médiatiques de l'OCI.

Le Protocole a été signé par S.E. le Ministre de l'information et des communications de la République de Gambie, M. Brima Sylla, le Directeur général d'IBU, Dr. Amr El-Leithi, et le Directeur général en charge de l'UNA, M. Muhammad Abd Rabbo Al-Yami, en présence de M. Yankuba Diba, chef du Département chargé de la supervision de l'organisation de la Conférence islamique au Sommet de Gambie.

D'autre part, et dans le cadre de la coopération, de la coordination et de la consultation entre l'Union des radiodiffusions islamiques (IBU), dirigée par Dr Al-Leithi, et le Ministère saoudien de l'Information, l'IBU ont annoncé un plan de couverture médiatique de la saison du Hajj pour l'année en cours, en marge de l'atelier organisé par l'Union des radiodiffusions des pays arabes relatif à l'organisation de la saison du Hajj pour cette année.

Selon ce plan, l'Union bénéficiera des efforts du Ministère de l'Information du Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que de la Direction de la radio et de la télévision saoudiennes et de la Direction des médias audiovisuels saoudiens pour mettre en valeur les efforts déployés aux fins d'exploiter toutes les pos-

sibilités permettant de surmonter les difficultés et d'instaurer l'atmosphère de foi requise par les pèlerins. A cet effet, des agents de l'Union seront désignés pour assurer la liaison entre le Ministère saoudien de l'information, la Direction de l'information audiovisuelle, la Direction de la radio et de la télévision saoudiennes et les Etats membres. Ces agents veilleront à fournir aux journalistes et aux professionnels des médias des Etats membres tous les services d'ingénierie et de programmation, les données médiatiques et le soutien logistique. L'accord prévoit également la distribution des émissions en direct, des données d'exploitation satellitaire et la couverture télévisuelle à tous les Etats membres.

L'Union a précisé que le Plan prévoit également la désignation de professionnels des médias des Etats membres ciblés qui seront invités en vue de transmettre directement les événements du Hajj, et auxquels seront communiquées toutes les informations médiatiques. Il est prévu, en outre, d'inviter tous les professionnels des médias des Etats membres à participer aux conférences de presse avant, pendant et après la saison du Hajj 2022 en zoomant pour savoir ce qui se passe sur le terrain en continu.



## Visite humanitaire de l'OISA à Kaboul

Le Directeur général de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (OISA), M. Yerlan A. Baidautet, a effectué une visite humanitaire en République islamique d'Afghanistan du 16 au 19 avril dernier, dans le but d'informer les autorités concernées de tous les programmes mis en œuvre par l'OISA dans le cadre de ses plans et piliers stratégiques. L'Organisation avait procédé, en effet, à la mise en œuvre du programme de sécurité alimentaire afghan, à la demande de la 17<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique sur la situation en Afghanistan, qui s'est tenue à Islamabad le 19 décembre 2021.

La délégation, qui a remis à cette occasion six caissons pour le nettoyage et la filtration de l'eau en faveur du peuple afghan, a également signé un protocole d'accord avec le Programme alimentaire mondial (PAM) en Afghanistan concernant les activités humanitaires conjointes destinées à aider le pays. La délégation a rencontré un certain nombre de responsables du gouvernement de facto en Afghanistan, ainsi que des représentants de la Société afghane du Croissant-Rouge, du PAM et de la Chambre afghane de commerce et d'investissement.

Il convient de noter qu'au cours des réunions susmentionnées, le Directeur général de l'OISA a tenu à informer ses hôtes, aussi bien de l'ensemble des programmes mis en œuvre par l'OISA dans le cadre de ses plans et piliers stratégiques, que du mandat particulier que l'Organisation doit assumer.

Au cours du premier jour de sa visite, le 17 avril, M. Baidautet a un nombre de rencontres bilatérales, avec les autorités locales de facto, sur les problèmes de réserves de sécurité alimentaire et sur les mesures nécessaires que le gouvernement doit prendre pour assurer la pérennité de la sécurité alimentaire en Afghanistan. En outre, des observations ont été échangées entre les interlocuteurs sur la façon dont l'OISA pourrait s'impliquer dans le soutien à apporter aux projets liés au développement agricole, notamment ceux qui relèvent également de la compétence d'autres institutions compétentes relevant de l'Organisation de la coopération islamique, dont le Groupe de la Banque islamique de développement, afin de tirer parti de la plate-forme de l'OCI et s'assurer que l'assistance nécessaire atteigne les zones rurales de l'Afghanistan.

M. Baidautet a rencontré le Molla Norodin Turab, vice-président de la Société afghane du Croissant-Rouge, afin de s'enquérir du

travail humanitaire effectué par le Croissant-Rouge afghan et de la manière dont l'OISA pourrait contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre des projets d'aide alimentaire humanitaire.

La délégation a écouté une présentation du Président-Directeur-Général de Bondh E Shams, M. Hamza Farouk, sur le fonctionnement des caissons de filtration et de nettoyage de l'eau. Les autorités afghanes compétentes se sont engagées à identifier six villages souffrant de la pénurie d'eau pour bénéficier de ce projet mis en œuvre dans le cadre du Programme afghan de sécurité alimentaire, tel que prévu par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenu en décembre.

M. Abdul Rahman Rashid a été désigné pour assister à une réunion bilatérale sur le renforcement des relations entre l'OISA et les autorités afghanes, en particulier sur les questions de sécurité alimentaire et de développement agricole en Afghanistan, ainsi que pour impliquer des experts afghans dans ces efforts, notamment en participant aux efforts de gestion de la sécurité alimentaire et des banques de gènes, tout en s'assurant de leur engagement à mettre en place la réserve de sécurité alimentaire dans le cadre autorisé par l'OCI.



## L'ICESCO prend part à la célébration de la Journée de la culture et des arts en Ouzbékistan

Dr. Salim M. AlMalik, Directeur général de l'Organisation du monde islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ICESCO), a souligné que l'institution de la Journée nationale des professionnels de la culture et des arts en République d'Ouzbékistan constitue une étape importante dans la présentation des figures de proue de la littérature, de l'art, de la pensée et de la culture dans ce pays prodigue qui est depuis toujours lié à la science et à la culture, et dont les contributions dans ces domaines ont constitué l'un des piliers de la civilisation islamique, tout au long de son histoire.

C'est ainsi que Dr. AlMalik s'est adressé par une allocution audiovisuelle à la grande céré-

monie, tenue le 15 avril 2022 à Tachkent, pour célébrer cette Journée nationale, en présence de M. Ozodbek Nazarbekov, Ministre de la Culture de l'Ouzbékistan, ainsi que de plusieurs membres du gouvernement et des représentants de divers organismes culturels et artistiques du pays.

Dr. AlMalik a commencé son allocution en exprimant ses vœux à l'occasion du mois sacré du Ramadan, mois de l'affection et de la paix, notant que la célébration de cette Journée aura un impact positif, non seulement sur la protection de l'identité culturelle mais aussi sur toutes les formes d'expression littéraire et artistique en Ouzbékistan. Il a ajouté que l'ICESCO espère que ses États

membres sauront mettre en valeur la culture et les arts en leur accordant le statut qu'ils méritent, en reconnaissance de leur rôle social et de développement dans le monde islamique.

Le Directeur général a conclu ses propos en réaffirmant l'appui de l'ICESCO à l'initiative en faveur de célébration de la Journée nationale des professionnels de la culture et des arts en Ouzbékistan, ainsi que sa disposition à accompagner toutes les activités qui seront organisées à l'avenir, à l'occasion de cet événement d'envergure, et à contribuer à sa réussite par tous les moyens et expertises dont elle dispose.

## FUMI : Préparation au lancement du réseau de théâtres et de cinémas

En préparation au lancement du Réseau d'institutions de formation en matière de théâtre, de cinéma et d'arts dans les universités membres de la Fédération des universités du monde islamique (FUMI), qui relève de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), une réunion s'est tenue, le 15 février 2022, en présentiel et par visioconférence, avec des représentants d'universités, d'instituts et de facultés du monde islamique, spécialisés dans l'enseignement des arts, du théâtre et de la musique en vue d'examiner les préparatifs du lancement du réseau, dont le but est de promouvoir la

coopération entre les facultés, instituts et écoles des universités membres de la FUMI, ainsi que l'échange d'étudiants et de chercheurs.

La réunion, qui a été abritée par l'Université Hassan I de Settat, au Royaume du Maroc, s'est penchée sur les différentes expériences des universités, instituts et facultés présents, et a examiné les perspectives de coopération permettant d'assurer le succès du projet de Réseau d'institutions de formation en matière de théâtre, de cinéma et d'arts dans les universités membres de la FUMI.

Dr. Salim M. AlMalik, Directeur général de l'ICESCO, a prononcé une allocution de bi-

venue, au début de cette réunion, dans laquelle il a indiqué que le lancement de ce Réseau s'inscrit dans le cadre du projet de statuts des Fédérations de facultés parallèles, dont la finalité toute première est d'établir des réseaux entre elles, d'élaborer des plans scientifiques et de recherche communs, et de faciliter l'échange de chercheurs et d'étudiants.

Il a également ajouté que ce projet vise à renforcer la coopération entre les facultés et les institutions universitaires et académiques de formation, en matière de théâtre et de cinéma.



## L'Opéra Damanhour : Un chef-d'œuvre architectural égyptien



Le Caire - Hajjaj Salama - (DPA) : Le bâtiment abritant le Théâtre et l'Opéra Damanhour (Damanhour Opera House) passe pour être un chef-d'œuvre architectonique et décoratif et l'un des monuments architecturaux historiques qui ont probablement le plus attiré l'attention des chercheurs, des universitaires et des amateurs d'architecture patrimoniale. Ce bâtiment, qui a été construit à la fin de la troisième décennie du XXe siècle, est un chef-d'œuvre architectural et artistique qui incarne les caractéristiques de l'architecture égyptienne du début de la quatrième décennie du siècle dernier.

En termes de conception, le bâtiment suit le style de l'opéra italien, qui a été introduit en Egypte à l'époque du Khédivé Ismail, puis a prévalu dans l'architecture de ce type d'établissement. Le bâtiment se distingue par le fait qu'il utilise des éléments architecturaux et décoratifs de style islamique. Cette architectonique a parfaitement réussi à combiner le modèle stylistique européen introduit, compatible avec la fonction de l'opéra, aux éléments architecturaux islamiques qui ont été utilisés depuis l'ère fatimide et tout au long des époques subséquentes.

Il convient cependant de dire que le bâti-

ment du théâtre et de l'opéra Damanhour n'est pas le seul à être associé à l'architectonique du type opéra italien. De nombreux autres bâtiments historiques en Egypte étaient associés à deux pionniers de l'architecture italienne, à savoir, les architectes Pietro Avoscani et Mario Rossi. Ce dernier s'est rendu particulièrement célèbre dans le domaine de l'architecture islamique. Le Khédivé Ismail, cinquième souverain d'Egypte, aspirait à faire de l'Egypte un pays moderne semblable aux pays européens. Il a donc décidé de recourir aux architectes Pietro Avoscani et Mario Rossi pour la conception du premier opéra égyptien. C'est ainsi que la construction du bâtiment du Théâtre et de l'Opéra Damanhour a été influencé par le style de l'opéra italien, à l'instar de l'opéra égyptien dans la capitale Le Caire.

La valeur artistique et architecturale du bâtiment est évidente, car il reflète fidèlement l'architecture des théâtres égyptiens du début du siècle dernier mettant en relief des motifs artistiques floraux et géométriques, assortis d'arabesques et de nœuds circulaires de style andalou. Or compte tenu du fait que ce théâtre date de 1930, le Secteur des antiquités islamiques et coptes du Conseil supérieur des antiquités égyptiennes a

décidé de l'inscrire comme monument islamique, après l'approbation du Comité permanent des antiquités islamiques et locales, et ce, afin de préserver ses composantes artistiques et architectoniques, en application de la loi sur la protection des antiquités dans le pays.

Le bâtiment de l'Opéra et du Théâtre Damanhour, également connu sous le nom de Théâtre municipal, est décrit par les archéologues et les architectes comme «Un merveilleux chef-d'œuvre architectural créé par les mains de l'architecte qui l'a construit pour s'ajouter aux rangs des œuvres architecturales et artistiques immortelles du patrimoine qui abondent en Egypte, et en particulier dans la ville de Damanhour, où le théâtre municipal se distingue par un ensemble unique d'éléments architecturaux et décoratifs admirables, dont les fondements islamiques leur sont intrinsèques. En effet, la façade principale du théâtre comporte deux styles proéminents d'entrées caractéristiques des monuments islamiques».

## Quatre Ambassadeurs de l'ICESCO pour la paix parmi les membres du Bureau exécutif de l'Union panafricaine de la jeunesse



Le Directeur général de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), Dr. Salem Mohammed AlMalik, a pris part à la cérémonie d'installation du Bureau exécutif élu de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ), événement qui s'inscrit dans le cadre de l'inauguration du nouveau siège de l'Union à Rabat, en présence de M. Mehdi Bensaid, Ministre marocain de la jeunesse, de la culture et de la communication, ainsi que du Président de l'UPJ, des membres de son Bu-

reau exécutif et d'un nombre de Ministres de la jeunesse des pays africains.

A noter que l'UPJ est l'instance dédiée à la jeunesse et à ses conseils nationaux auprès de l'Union africaine, et qu'elle vise à promouvoir les principes et valeurs liés à la paix, à la démocratie et au développement durable, afin de parvenir à l'intégration africaine. Dans son allocution à l'occasion de la cérémonie d'inauguration, tenue le 21 février 2022 sur le site archéologique de Chellah à Rabat, M. Bensaid a souligné que le conti-

ment africain est un havre de solidarité entre les peuples et de dialogue interculturel, qui prône l'ouverture et dispose d'importantes potentialités, ajoutant que l'Afrique initie une nouvelle dynamique axée principalement sur la jeunesse.

La délégation comprenait le Président en exercice de l'Union, M. Moumouni Dialla, et le Président sortant, M. Aliou Oumarou, ainsi que les deux membres de son Bureau exécutif, Mme Fadimatou Iyawa Ousmanou et Mme Pamela Derom, qui sont tous ambassadeurs de l'ICESCO pour la paix et lauréats de la promotion 2021 de son Programme de formation des femmes et des jeunes au leadership pour la paix et la sécurité.

Au cours de la visite, qui intervient après l'inauguration du nouveau siège de l'UPJ à Rabat et la constitution de son nouveau Bureau exécutif, la délégation s'est entretenue avec Dr. Abdelilah Benarafa, Directeur général adjoint de l'ICESCO, qui a réaffirmé le soutien de l'Organisation à ses ambassadeurs pour la paix dans leurs nouvelles fonctions et sa disponibilité à coopérer avec l'UPJ dans ses domaines de compétences, en réitérant l'engagement de renforcer les capacités des jeunes et de les former au leadership, notamment en matière de paix et de sécurité.

## Atelier de l'ICESCO pour l'enseignement de l'arabe aux non arabophones

L'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a organisé un atelier de formation sur la linguistique pédagogique et son rôle dans le développement des compétences linguistiques des apprenants de l'arabe non arabophones, que le Centre de la langue arabe pour les non arabophones de l'ICESCO organise à distance, en coopération avec le Département de la langue arabe de l'Université de Leeds en Grande Bretagne. L'organisation de cet atelier s'inscrit dans le cadre des efforts et de la nouvelle vision de l'ICESCO pour développer et mettre à jour les stratégies d'enseignement de l'arabe aux non arabophones à l'intérieur et à l'extérieur des Etats membres, conformément aux approches éducatives modernes.

Le but de l'atelier, qui s'est tenu les 18 mars



et 25 mars 2022, était de développer les compétences et capacités pédagogiques des participants, en tirant parti des derniers développements en matière de linguistique et de stratégies pédagogiques dans l'enseignement des matières indispensables aux quatre compétences langagières (écouter, parler, lire, écrire), selon les niveaux. L'atelier devait permettre également aux ap-

prenants d'élaborer des supports auxiliaires et complémentaires dans l'enseignement des diverses matières linguistiques.

Plus d'une trentaine d'enseignant(e)s de l'arabe des différentes écoles et institutions de la région du Yorkshire en Grande Bretagne ont participé à cet atelier de deux jours, au cours desquels des interventions et exposés pédagogiques et de formation sur les trois axes suivants ont été présentés : examen des défis et difficultés auxquels l'enseignement de la langue arabe en Grande-Bretagne est confronté ; présentation des principales stratégies pédagogiques dans l'enseignement des compétences linguistiques ; et introduction de modèles variés d'élaboration de cours complémentaires d'appui pour améliorer les stratégies de développement des compétences.

## Table ronde pour l'examen de l'étude portant sur l'avenir du Continent africain

L'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a organisé une table ronde consacrée à l'examen des grandes lignes et des résultats préliminaires de l'étude portant sur l'avenir du Continent africain, menée par le Centre de prospective stratégique avec la participation d'un groupe d'experts et de spécialistes internationaux. L'objectif de l'étude est d'identifier les meilleures pratiques et leur compatibilité avec la réalité africaine, à la lumière des nouvelles tendances mondiales, et de comprendre les facteurs qui permettront à ce continent de réaliser les progrès escomptés.

Dr. Slim M. AlMalik, Directeur général de l'ICESCO, a ouvert le 10 février 2022 les travaux de la table ronde, tenue par visioconférence, en soulignant que l'Organisation compte parmi ses membres 26 Etats africains et s'efforce de répondre à leurs besoins à travers divers programmes en faveur des différentes catégories, notamment les femmes et les jeunes.

Il a ajouté que l'étude élaborée par le Centre de prospective stratégique sur l'avenir du Continent africain offre l'occasion d'analyser la scène actuelle, d'examiner les opportunités au niveau continental et de clarifier les moyens de développer l'Afrique, affirmant à cet égard que l'ICESCO à l'intention de contribuer aux efforts permettant d'apporter une solution innovante aux grands défis du Continent, à l'horizon 2050, et jouer son rôle pivot dans la promotion d'une cul-



ture de prospective à même de mener à l'édification d'un avenir africain meilleur.

Par la suite, les participants à la table ronde, animée par Dr. Kais Hammami, chef du Centre de prospective stratégique de l'ICESCO, ainsi que l'équipe de travail du Centre, ont passé en revue les résultats de l'étude. A cet égard, Dr. Alioune Sall, Directeur exécutif de l'Institut africain de prospective en Afrique du Sud, a souligné l'importance que revêt l'analyse de la situation actuelle du continent et de comprendre le processus de changement en cours afin de prévoir son avenir. Pour sa part, Dr. Jesse Karoy Sibena, professeure assistante à la Faculté de gouvernance de l'Université

du Witwatersrand en Afrique du Sud, a affirmé que l'innovation et le développement technologique sont toujours en deçà du niveau requis sur le continent africain, et que la pandémie de la Covid-19 a affecté l'économie.

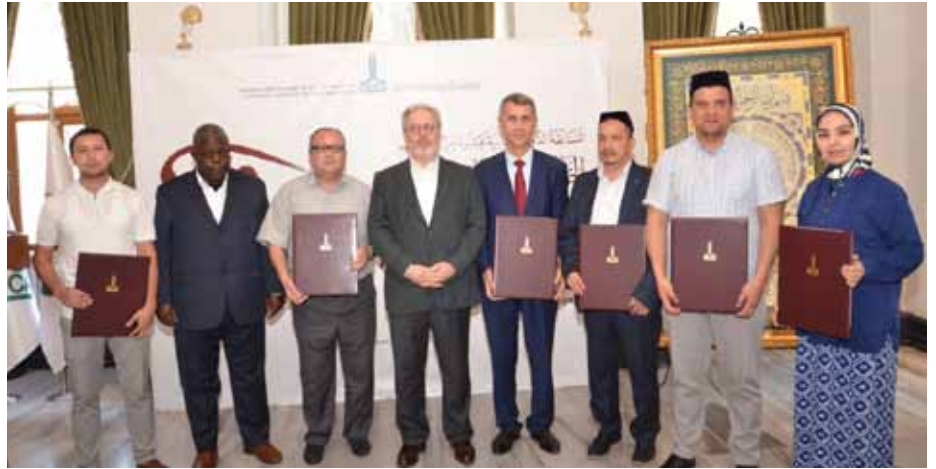
De son côté, Dr. Mohamed Tariq, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Hassan II au Royaume du Maroc, a fait un exposé sur l'avenir des jeunes en Afrique post-Covid-19, soulignant que ceux-ci sont confrontés à de nombreux défis liés aux soins de santé, à l'éducation, au chômage et au terrorisme, bien qu'ils soient à l'avant-garde de la transformation numérique.

## L'ICESCO lance le programme des jeunes professionnels

L'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a annoncé l'ouverture de la première tranche des candidatures au Programme des jeunes professionnels au titre de 2022, avec comme date butoir le 30 avril 2022. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la vision de l'ICESCO et de sa nouvelle stratégie d'action qui repose sur l'adoption des visions des jeunes, ainsi que sur le renforcement de leurs capacités et le développement de leur leadership et compétences professionnelles. Le but du programme est de contribuer à la formation d'une génération qui se distingue par son sens des responsabilités et son professionnalisme, dans un souci de modernisation des domaines de l'éducation, des sciences et de la culture dans le monde islamique. Les candidats au Programme des jeunes professionnels de l'ICESCO pour 2022 doivent satisfaire aux conditions suivantes : Le candidat doit avoir la nationalité de l'un des Etats membres de l'ICESCO, être âgé de moins de 35 ans à la date d'ouverture des candidatures, être titulaire au



moins d'une licence ou d'un diplôme équivalent dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, ou dans un domaine lié aux champs d'action de l'ICESCO, et enfin, maîtriser au moins une des trois langues de travail de l'ICESCO (arabe, anglais, français).



## Programme de formation sur l'importance des manuscrits orientaux à l'IRCICA

L'IRCICA et l'Académie islamique internationale d'Ouzbékistan ont organisé, les 25 et 26 mai 2022, au siège de l'IRCICA à Istanbul, un programme de formation sur «L'importance des manuscrits orientaux dans la conduite de recherches dans le domaine des études islamiques» auquel ont pris part plusieurs académiciens des universités ouzbèkes. Le programme, animé par le Prof. Dr. Sadik Unay et le Prof. Dr. Ashirbek Muminov, s'est achevé par des visites d'étude à la bibliothèque et aux archives de l'IRCICA et à la bibliothèque historique de Süleymaniye. Le programme comprenait un certain nombre de conférences dont les plus importantes portaient sur les thèmes suivants : i) La Bibliothèque de l'IRCICA : fonds de livres, archives et programmes ; ii) La réalisation de recherches dans les archives ottomanes ; iii) Les manuscrits de l'ouvrage «Shamail al-Nabi» de l'Imam al-Tirmidhi ; iv) Le projet de recherche visant à produire un catalogue des œuvres d'Ibn Sina ; v) L'édition critique de «Wafiyat al-Aslaf» de Shihab al-Din al-Marjani ; vi) L'architecture islamique ; vii) La calligraphie islamique ; et viii) La culture islamique en Afrique.

Sur un autre plan, le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA) a annoncé les résultats du 12ème Concours international de calligraphie qu'il a organisé lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 21 mai 2022 au siège du Centre, en présence de membres des missions diplomatiques, de personnalités de milieux artistiques et académiques et de représentants de la presse et des médias.

L'ouverture du 12ème Concours international de calligraphie, dédié au calligraphe Mustafa Râkım Efendi (1758-1826), a été annoncée en juin 2021. Un total de 697 œuvres ont été soumises au concours par 535 calligraphes de 31 pays dans les dix catégories de styles d'écriture. A l'issue des évaluations du Jury, qui était présidé par le Directeur général de l'IRCICA et composé de spécialistes de la calligraphie d'Algérie, d'Arabie saoudite, d'Egypte, d'Irak, d'Iran, du Maroc, de Syrie et de Turquie, 61 œuvres réalisées par 49 calligraphes de 10 pays ont gagné des prix. Les trois premiers prix ont été suivis par trois mentions pour chaque catégorie de calligraphie. Une exposition des œuvres primées a été ouverte aux visiteurs

dans la salle d'expositions de l'IRCICA, du 21 au 27 mai 2022.

L'annonce des lauréats à la cérémonie du 21 mai 2022 fut suivie par la présentation de Ijzaat (certificats) à 15 calligraphes provenant de 9 pays (Arabie Saoudite, Inde, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Turquie et Yémen) ayant complété avec succès les programmes de formation en calligraphie, organisés par l'IRCICA.

Le concours comptait plusieurs types de calligraphie qui se présentent comme suit: le Thuluth-Jaly, qui a été remporté par Teguh Prastio d'Indonésie ; le Thuluth, remporté par Ahmet Ali Namazi d'Iran ; le Naskh, remporté par Ihab Ibraheem Thabet, de Jordanie; le Muhaqqaq, remporté par Meryem Nuruzihalilani, de Turquie ; le Thuluth-Naskh, remporté par Hakan Arslan, de Turquie ; le Taliq Jaly, remporté par Safar Galeshi, d'Iran ; le Taliq, remporté par Safar Galeshi, d'Iran ; le Diwani Jaly, remporté par Abdulrazzak Mohamad al-Mahmod, de Syrie ; le Diwani, remporté par Abdessamad Mihfad, du Maroc ; et le Kufi, remporté par Fatemeh Moghimi, d'Iran.

## Un programme sur «La gestion des risques de catastrophe»



Dans le cadre de son Programme de renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe (DRM-CaB) et en collaboration avec l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT), le SESRIC a organisé par vidéoconférence, du 28 au 30 mars 2022, une session de formation sur «L'identification et l'évaluation des risques de catastrophe» au profit des pays membres africains francophones de l'OCI.

Un expert du Ministère de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire de la République Tunisienne a animé cette session de formation à l'intention de 102 experts des Ministères concernés et des institutions nationales en charge de la gestion des risques de catastrophe dans 12 pays africains francophones membres de l'OCI, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo, ainsi que le Liban.

Cette session avait pour but de renforcer les capacités techniques des participants en matière d'évaluation et de gestion des risques de catastrophe, en les dotant des outils nécessaires pour planifier, faciliter

et coordonner efficacement les activités d'évaluation des risques de catastrophe dans leurs pays respectifs. Elle a également permis le partage des connaissances, du savoir-faire et des meilleures pratiques entre les institutions nationales concernées des pays africains francophones membres de l'OCI en matière d'identification et d'atténuation des risques de catastrophe.

La session de formation a commencé par le discours d'ouverture de S.E. M. Nebil Dabur, Directeur général du SESRIC, qui a souligné l'importance que revêt cette question en évoquant les dernières données sur les risques de désastre selon le rapport des perspectives statistiques de l'Organisation sur «Le coût des désastres naturels dans les Etats membres de l'OCI», publié en octobre 2021. Rappelant l'importance de l'environnement pour le développement social et économique durable dans le Programme d'action 2025 de l'OCI, le Directeur général a précisé que plusieurs initiatives mondiales, telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme 2030 pour le développement durable, l'Accord de Paris sur le changement

climatique, le nouvel Agenda urbain et le Programme d'action d'Addis-Abeba, offrent de nombreuses opportunités et ressources pour renforcer la résilience urbaine grâce à l'adoption des pratiques de développement urbain durable. Le Directeur général a assuré les participants, avant de conclure, que le SESRIC continuera à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer les capacités techniques des ressources humaines des ministères et institutions nationales concernés par la gestion des risques de catastrophes dans les Etats membres de l'OCI.

Dans son intervention, S.E. M. El Borni Salhi, Directeur général de l'Agence tunisienne de coopération technique (ATCT), a commencé par présenter l'Agence et a exprimé sa volonté de développer davantage la coopération avec le SESRIC ainsi qu'avec les institutions nationales africaines pertinentes des Etats membres de l'OCI. En outre, il a insisté sur la nécessité de développer les capacités des experts africains dans différents domaines, y compris la gestion des risques de catastrophe.

## Journée mondiale de l'eau : Rendre visible l'invisible



A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) réitère la nécessité de coordonner les efforts pour relever les défis qui sous-tendent l'accès fiable à l'eau ainsi que

la gestion des autres risques liés à l'eau afin d'assurer une meilleure santé, des moyens de subsistance et une prospérité économique pour tous.

Le thème de la Journée mondiale de l'eau de

cette année «Les eaux souterraines : Rendre visible l'invisible» souligne une fois de plus l'importance de l'eau en tant que ressource inestimable et insiste sur le fait que les eaux souterraines sont vitales pour l'humanité, et bien qu'elles ne puissent être vues, elles ne doivent pas être oubliées en tant que trésor caché indispensable à l'enrichissement de nos vies. Certes l'eau fait partie intégrante de notre quotidien, mais elle n'est pourtant pas reconnue et gérée comme une ressource fondamentale indispensable à la vie humaine. Or, la solution aux pénuries croissantes d'eau, à la mauvaise qualité de l'eau et aux sécheresses accentuées par le changement climatique, réside dans la gestion durable des eaux souterraines.

Dans son message, l'Organisation précise que la négligence des sources d'eau souterraine exacerbe davantage les problèmes d'eau dans de nombreux Etats membres de l'OCI et, partant, conduit à des changements économiques et démographiques qui affectent négativement leur développement socioéconomique.

## L'OCI commémore le 30<sup>ème</sup> anniversaire du génocide de Khodjali

A l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la commémoration du génocide de la ville de Khodjali en République d'Azerbaïdjan, le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. Hissein Brahim Taha, a rendu hommage à tous ceux qui ont perdu la vie dans ces atrocités de 1992.

Le Secrétaire général a réaffirmé que

l'épisode de Khodjali était la conséquence de l'occupation illégale de territoires azerbaidjanais par la République d'Arménie. Il a évoqué, à cet égard, le communiqué final du Caire (paragraphe 117) adopté par la 12<sup>ème</sup> session du Sommet islamique, tenue au Caire en 2013, et à la Résolution 51/47-POL sur la «Solidarité avec les victimes du massacre de Khodjali de 1992», adoptée

par la 47<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Niamey en 2020, qui considèrent tous deux les actes perpétrés contre la population civile azérie dans la ville occupée de Khodjali, comme des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, ainsi qu'un génocide tant au niveau national qu'international

## OCI : Promotion des concepts de justice sociale

A l'occasion de la Journée mondiale de la justice sociale célébrée le 20 février de chaque année, le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique a tenu, le 7 mars 2022, une conférence virtuelle sur le thème «La Justice : Valeur absolue en Islam et son impact sur l'individu et la société». Cet événement s'inscrit dans la série de conférences et de colloques culturels périodiques organisés par le Secrétariat général de l'OCI afin de promouvoir et de développer son contenu culturel.

La conférence a été présentée par Dr. Nasr Muhammad Aref de la République arabe d'Egypte, professeur de sciences politiques à l'Université du Caire en Egypte et conseiller du Président du Conseil mondial des communautés musulmanes des Emirats arabes unis.

La célébration de cette journée est l'occasion d'exhorter les Etats à tout mettre en œuvre pour réaliser la justice sociale pour tous, promouvoir le développement et préserver la dignité humaine, dès lors que la

justice sociale est un principe fondamental de la coexistence pacifique, tant à l'intérieur qu'entre les nations, et sans laquelle on ne peut réaliser la prospérité et le bien-être.

La conférence a mis en exergue le concept de système de valeurs, incarné par les valeurs de justice, d'égalité et de liberté, ainsi que par la différence dans le système de valeurs selon les divers modèles civilisationnels.

## Hissein Taha félicite le monde islamique à l'occasion de l'Eid Al-Fitr



Le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha a adressé ses plus chaleureuses félicitations à l'ensemble de la Oummah islamique, à l'occasion de l'avènement de l'Eid Al-Fitr de l'année 1443 de l'Hégire, tout en implorant Allah Tout-Puissant d'agréer le jeûne des Musulmans, d'accorder à tous Sa bénédiction en cette occasion et de répandre Ses bienfaits sur le monde islamique. Il a également exprimé ses meilleurs vœux à leurs Majestés et Excellences les Rois, Présidents et Princes des Etats membres de l'Organisation.

Son Excellence s'est également associé au pays du siège dans les festivités marquant cet événement, félicitant à cette occasion le Royaume d'Arabie saoudite, sous la conduite éclairée du Serviteur des Deux Saintes Mos-

quées, le Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saoud et son Prince héritier, Son Altesse Royale Mohammed Bin Salman Al-Saoud.

Le Secrétaire général a déclaré qu'en dépit des nobles significations que revêt l'Eid et de la liesse de la fête, il n'en demeure pas moins une forte anxiété qui continue de peser sur le cœur en raison des innombrables crises qui secouent la Oummah tout entière. Dans cette veine, il a réaffirmé la solidarité de l'Organisation avec la sainte Mosquée Al-Aqsa face aux assauts israéliens acharnés, ainsi qu'avec les réfugiés Rohingyas qui, tout comme d'autres Musulmans partout dans le monde, dont le bassin du Lac Tchad, continuent de souffrir de conditions difficiles qui les empêchant de célébrer comme il se doit cette fête de l'Eid. Il s'est également dit solidaire avec les Musulmans du Jammu-et-

Cachemire ainsi qu'avec ceux qui vivent dans les différents foyers de tension et zones de conflit.

S.E. M. Hissein Brahim Taha a fait remarquer que cette fête de l'Eid se distingue par l'apparition des premiers signes du déclin de la pandémie de la COVID-19, assortis de l'assouplissement des mesures préventives dans de nombreux pays dans le monde. Il a imploré Allah Tout-Puissant d'éradiquer définitivement cette épidémie du monde, de rétablir le bien-être et de rasséréner les cœurs de tous. Au terme de son message, S.E. le Secrétaire général a exprimé ses vœux de paix, de bonheur, de sécurité, de sérénité et de prospérité à tous les Etats membres et non membres de l'OCI, ainsi que ses souhaits de voir disparaître les causes de la haine, de la violence, de l'extrémisme et du terrorisme.

## Al-Mutairi reçoit l'accréditation de la Commission du droit commercial international

Le Centre mondial du développement durable a annoncé que le conseiller Badr Al-Mutairi, diplomate koweïtien qui travaille comme chef adjoint de la Mission et Délégation permanente de l'Organisation de la coopération islamique au siège des Nations Unies à Genève, a obtenu l'accréditation de la Commission de droit commercial international de l'ONU après avoir réussi avec brio le Programme d'études supérieures en droit international et commerce mondial de l'Université de Turin, d'une durée de deux ans.



Le Centre a déclaré qu'Al-Mutairi est le pre-

mier Koweïtien à recevoir ce mérite scientifique, après avoir obtenu une maîtrise dans la même spécialisation. A noter également qu'il a reçu récemment la médaille d'or internationale du développement durable pour les efforts qu'il a déployés au cours de son parcours académique et professionnelles, tant sur le plan local qu'international. Al-Mutairi est membre de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du Centre mondial du développement durable, et membres de plusieurs organes et institutions juridiques et diplomatiques.

## Publication conjointe de l'IRCICA et de l'Institut Al-Biruni d'études orientales



Un nouvel ouvrage intitulé «Nouvelles perspectives pour l'étude de la culture, l'histoire et l'art en Ouzbékistan», publié par l'Institut Abu Rayhan Al-Biruni pour les études orientales, relevant de l'Académie des sciences de l'Ouzbékistan et le Centre de recherche sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA), a été présenté au cours de la cérémonie d'ouverture de la Conférence internationale sur «Les manuscrits islamiques d'Asie centrale : Patrimoine culturel et source historique», qui a été organisée en ligne à Tachkent, le 16 novembre 2021. Cette conférence était organisée par l'Institut d'études orientales Abu Rayhan Al-Biruni, relevant de l'Académie des sciences de l'Ouzbékistan, en coopération respectivement avec l'Institut d'études iraniennes de l'Académie autrichienne des sciences, l'Institut britannique d'études persanes et l'Université de Leyde.

L'ouvrage présenté à l'ouverture de cette conférence se compose de l'ensemble des actes de la conférence internationale sur les «Nouvelles perspectives pour l'étude de la culture, l'histoire et l'art en Ouzbékistan», dédié à la mémoire de l'Académicien Ubaydulla Karimov, et organisée par l'Institut Al-Biruni et l'IRCICA à Tachkent, en ligne et en présentiel, le 28 mai 2021.

Le Prof. Dr. Mahmud Erol Kiliç, Directeur général de l'IRCICA, a prononcé une allocution

à la session d'ouverture de la conférence sur «Les manuscrits islamiques d'Asie centrale : Patrimoine culturel et source historique» dans laquelle il a présenté l'ouvrage aux participants. Cet ouvrage (774 pages, format 24 cm.) comporte un total de 84 articles dans les langues ouzbek, russe et turque, chacun assorti de son résumé en anglais.

Dans son allocution, le Prof. Bakhrom Abdukhalimov, Directeur de l'Institut d'études orientales Abu Rayhan Al-Biruni et Vice-président de l'Académie des sciences de l'Ouzbékistan, a dit que l'Institut accorde beaucoup d'importance à la coopération académique à l'échelle mondiale et qu'il a organisé des douzaines de conférences académiques visant à promouvoir les études académiques sur les manuscrits islamiques, en particulier de l'Asie centrale. Le Prof. Abdukhalimov a exprimé ses remerciements et son appréciation, au nom des membres de son Institut et en son propre nom, au Prof. Dr. Mahmud Erol Kiliç, Directeur général de l'IRCICA, pour le soutien et la coopération académiques accordés à l'institut. Le Prof. Florian Schwarz, Directeur de l'Institut d'études iraniennes de l'Académie autrichienne des sciences, a dit, pour sa part, que des études sur les manuscrits et la culture des manuscrites constituent l'un des domaines d'études les plus dynamiques, sou-

lignant la valeur intrinsèque de ces éléments en tant que sources d'informations historiques, littéraires, artistiques et autres, sans oublier évidemment leur valeur en tant que constituants du patrimoine culturel. Dans son intervention, la Prof. Gabrielle van den Berg, de l'Université de Leyde, a parlé de l'évolution des études relative à l'Asie centrale dans son université, ainsi que de la coopération croissante entre les universités européennes et celles d'Asie centrale. Le Prof. Charles Melville, Président de l'Institut britannique d'études persanes, a indiqué que la signification du terme «manuscrits persans» s'étend, du point de vue historique, au-delà des frontières de l'Iran actuel. S'agissant des études sur les manuscrits, il a qualifié le lien unissant les chercheurs aux manuscrits qu'ils étudient comme une relation vivante, dynamique et réelle.

Dans son discours, le Prof. Dr. Mahmud Erol Kiliç a souligné l'importance que revêtent pour l'IRCICA les études sur les manuscrits islamiques. Présentant le nouveau livre, le Directeur général a précisé que celui-ci couvre un large éventail de sujets portant sur les études islamiques, notamment sur l'étude des manuscrits, traités à partir d'une multitude de perspectives. Grâce à ce contenu diversifié, il sera utile aux académiciens et aux administrateurs engagés dans la conception de curriculums, ainsi qu'aux spécialistes et chercheurs travaillant dans les diverses disciplines culturelles. Le Prof. Kiliç a évoqué, en outre, la contribution de l'IRCICA à la promotion des études sur l'histoire et la culture islamiques ainsi que sur les sources de cette culture, dont évidemment les manuscrits. A ce propos, il a donné un aperçu de la vaste aire géographique couverte par les activités du Centre dans les Etats membres de l'OCI et qui comprend : l'Asie centrale, le Caucase, l'Asie du Sud et du Sud-est, le Moyen Orient, la Méditerranée, l'Europe de l'Est, et l'Afrique. A cette occasion, le Directeur Général a exprimé ses remerciements au Prof. Abdukhalimov et à ses collègues, dont la coopération a permis la publication de cet ouvrage.

Un total de 21 documents de recherche a été présenté aux différentes séances de travail de la conférence, par des spécialistes des manuscrits islamiques en provenance des pays asiatiques et européens.



# Les pèlerins russes vers la Mecque

Un voyage qui  
a commencé  
en 1494

Les routes de La Mecque ont été les témoins de récits rapportés par les premiers Musulmans de pays où certains pensent que les Musulmans ne s'y sont jamais établis. Dans la Russie tsariste, les Russes ont embrassé l'Islam dès les premières années de propagation de la Daawa (l'appel), soit en l'an 22 de l'hégire, et la ville de Derbent, au Daghestan, était la première ville conquise par les Musulmans.

Dr. Muhammad al-Jebali, ancien conseiller culturel à Moscou et chef du Département de la langue russe à l'Université Ain Shams, affirme qu'il existe des royaumes islamiques qui se sont développés dans différentes régions de Russie, notamment dans la Horde d'or, à Kazan, à Astrakhan et dans d'autres régions. Il indique, dans un document de recherche, qu'un certain nombre de membres des familles dirigeantes ont effectué le Hajj, dont la reine Nur-Sultan qui se rendit à La Mecque en 1494. En 1524, le Khan Sahib Jiri a renoncé au trône de Kazan en raison de son désir d'aller en pèlerinage.

Au cours des siècles suivants, la Russie a reconquis les royaumes islamiques, si bien que la question du Hajj cessa de recevoir l'attention qu'elle mérite. Aussi, n'est-il pas surprenant que ce soit seulement en 1803

que la première législation russe sur le Hajj ait vu le jour, autorisant les habitants de la ville de Boukhara (dans l'Ouzbékistan actuel) à faire le Hajj. Il existait trois routes principales pour se rendre en pèlerinage depuis la Russie, la première à travers le Caucase jusqu'au nord de l'Iran, puis l'Irak, puis à travers la péninsule arabique directement jusqu'à La Mecque et Médine. La deuxième route passe par les villes de Samarkand et Boukhara en Ouzbékistan, puis par l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde, et de là par mer jusqu'à Djeddah et Yanbu'. Et enfin, il y avait la route qui passe par les ports de la Mer Noire jusqu'à Istanbul et Suez en Egypte, en direction de Jeddah et Yanbu' puis, de là, à La Mecque et Médine.

Dans son document de recherche, il affirme qu'au dix-neuvième siècle le nombre de pèlerins russes avait varié sensiblement, en raison d'épidémies ; la moyenne annuelle de pèlerins étant de 9.000 à 10.000. Par ailleurs, le consulat russe à Jeddah a effectué un recensement précis du nombre de pèlerins, décomptant 3.349 pèlerins en 1894. Ce chiffre est passé à 6.000 en 1901, puis à 16.000 en 1902, avant de retomber à 5.000 en 1903.

L'auteur explique que le vingtième siècle a

vu l'émergence de nouvelles routes pour le pèlerinage. Il était devenu désormais possible de voyager de Moscou à Varsovie en train, et de là à Vienne puis à Istanbul. Le trajet nécessitait six jours pour un coût d'environ 100 roubles russes. Il y avait aussi les navires qui partaient des ports de la mer Noire, avec des liaisons maritimes directes vers Djeddah. Quant aux pauvres, selon Jebali, ils voyageaient à travers l'Afghanistan ; cette route étant cinq fois moins chère que la route via la Turquie.

Il réitère, par ailleurs, que le consulat russe à Djeddah a joué un rôle important dans l'organisation du hajj. Le premier consul en 1890 était Shaji Murad Miriasovich, un Tatar. Le travail du consulat s'est poursuivi jusqu'au début de la Première Guerre mondiale. Il a repris ses activités avec l'inauguration des relations soviéto-saoudiennes en 1924, mais pour des raisons idéologiques, il a interrompu le processus de pèlerinage, car les autorités soviétiques n'encourageaient pas la pratique des rituels. Cependant, en 1945, les pèlerins ont recommencé à voyager sous la conduite du mufti Babakhan, avec un nombre annuel ne dépassant pas 20 pèlerins en moyenne.

# CARACTÉRISTIQUES

## Tchad

**Capitale :** N'Djamena  
**Superficie :** 1.284.000 kilomètres carrés  
**Langues officielles :** français et arabe  
**Devise :** Franc centrafricain XAF



Le Tchad, officiellement appelé «République du Tchad», est un pays sans littoral situé en Afrique centrale. Il est bordé par la Libye au nord, le Soudan à l'est, la République centrafricaine au sud, le Cameroun et le Nigeria au sud-ouest et le Niger à l'ouest. C'est le cinquième plus grand pays d'Afrique en termes de superficie.

Le Tchad est divisé en plusieurs régions : Une région désertique au nord, la ceinture sahélienne aride au centre et la savane soudanaise plus fertile au sud. Le lac Tchad, qui a donné son nom au pays, est la plus grande zone humide du Tchad et la deuxième plus grande d'Afrique. La capitale, N'Djamena, est la plus grande ville du Tchad.

Les langues officielles au Tchad sont l'arabe et le français. Le Tchad abrite plus de 200 groupes ethniques et linguistiques différents. Les principales religions pratiquées sont l'Islam (55%), suivi du christianisme 40%.

Des traces d'établissement humain ont été trouvées au nord de la République du Tchad et qui remontent au septième siècle avant-J.C., et d'aucuns considèrent cette région, qui a connu une augmentation constante de la population, comme l'un des sites archéologiques les plus importants d'Afrique. La plupart de ces sites se trouvent dans la région de Borkou-Ennedi-Tibesti, et l'existence de certains remonterait à 2000

ans avant-J.C.

Au début du 7ème millénaire avant notre ère, les populations humaines se sont déplacées en grand nombre dans le bassin du Tchad. La fin du dernier millénaire avant notre ère a été le témoin de la montée et de la chute d'une série d'Etats et d'empires dans le secteur sahélien, les efforts de domination étant concentrés sur les routes commerciales transsahariennes qui traversaient la région. La France a occupé le territoire tchadien en 1920, l'intégrant dans l'Afrique équatoriale française. L'histoire du Tchad remonte à l'ère des empires, lorsque le premier royaume islamique s'était établi au Tchad au deuxième siècle de l'hégire (huitième siècle grégorien). Il s'appelait alors le royaume du Kanem et se situait au nord-est du lac Tchad. Il continua à gagner en influence au troisième siècle de l'hégire jusqu'à englober l'ensemble de la région du Moyen Soudan, jusqu'à ce qu'il tombe sous la domination coloniale française. En 1960, le Tchad accède à l'indépendance.

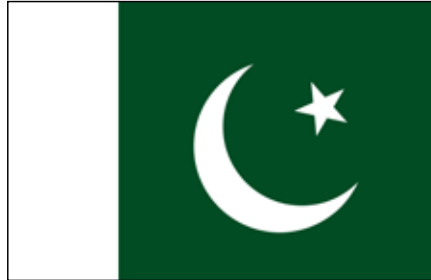
Le Tchad, situé au centre du Continent africain comme précité, est considéré comme un pays intérieur sans accès à la mer ou à l'océan. Deux fleuves, le Logon et le Chari, traversent le Tchad et convergent vers la capitale, N'Djamena, avant de se jeter dans le lac Tchad, au nord-ouest de la capitale N'Djamena.

Le pays se compose dans sa plus grande partie de terres désertiques arides et de plateaux rocheux. Au nord-ouest du Tchad se trouve le Massif montagneux du Tibesti, dont le mont Emi Koussi est le point culminant du pays, et s'élève à 3.415 m au-dessus du niveau de la mer. Une vaste zone de savane au centre du Tchad isole le vaste désert du nord, qui fait partie du Sahara, d'une petite région très fertile au sud.

La surface de la terre tchadienne est le reflet des formations tectoniques qui constituent la partie centrale de l'Afrique, lequel se compose d'un immense bassin intérieur occupant le concave tchadien (Sangliani), dont certaines parties sur les côtés nord, est et sud entourant le bassin comportent d'anciens substrats rocheux appartenant à la plaque africaine, ainsi que les substrats du Niger situés à l'ouest hors des frontières de la République du Tchad. Ainsi, des roches datant de l'ère précambrienne se sont répandues au Tchad, en plus des roches éruptives et des roches sédimentaires de la deuxième ère géologique dans le nord et l'est du pays. Quant aux roches les plus répandues, elles appartiennent à la quatrième période géologique et sont pour la plupart des sables recouvrant les terres tchadiennes intérieures et occidentales, le bassin du fleuve Chari et le lac Tchad.



La République islamique du Pakistan  
accueillera la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil  
des Ministres des Affaires étrangères à  
Islamabad en mars 2022



La zone métropolitaine d'Islamabad, située sur le plateau de Pothohar au Nord du Pendjab, est l'un des plus anciens sites d'établissement humain en Asie.



Promouvoir les Cultures Islamiques • Lutter contre la pauvreté  
 Protéger les droits des minorités musulmanes  
 Préserver l'héritage islamique • Hisser la science et la technologie  
 Défendre la cause de la Palestine • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique  
 Renforcer les relations internationales • Atteindre le dialogue entre les cultures et les religions  
 Renforcer la coopération économique et commerciale  
 Encourager le dialogue international  
 Combattre le terrorisme • Atteindre le développement économique et les religions  
 Raffermer les relations internationales • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique  
 Défendre la cause de la Palestine • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique



منظر التعاون الإسلامي  
 OIC - OCI

